



Gendarmerie royale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/11-2000

ISBN 0-660-61397-2



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police

Rapport sur le rendement de la Gendarmerie royale du Canada de 1999/00

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Acronymes utilisés | ii |
| Sommaire | iii |
| Partie I : Messages | |
| Message du ministre | v |
| Introduction du commissaire | vii |
| Partie II : Rendement de la GRC | 1 |
| Attentes en matière de rendement et principaux engagements en matière de résultats | 1 |
| Renseignements financiers | 2 |
| Réalizations de la GRC en matière de rendement | |
| Aperçu | 2 |
| Observations | 3 |
| Défis | 4 |
| Examens clé | 6 |
| Réalizations en matière de rendement par secteur d'activité | |
| Services de police fédérale | 7 |
| Services de police contractuelle | 18 |
| Services nationaux de police | 29 |
| Services de maintien de la paix | 34 |
| Partie III : Groupement de rapports | 37 |
| Modernisation de la fonction de contrôleur | 37 |
| Approvisionnement et marchés | 37 |
| Réservoirs de stockage des combustibles | 37 |
| Gestion du matériel | 38 |
| Stratégie de développement durable | 38 |
| Partie IV : Rendement financier | 39 |
| Aperçu | 39 |
| Tableaux financiers récapitulatifs | 40 |
| Partie V : Aperçu de la GRC | 50 |
| Mandat, mission et vision | 50 |
| Cadre de fonctionnement | 51 |
| Description des secteurs d'activité | 53 |
| Organigramme organisationnel | 55 |
| Partie VI : Autres renseignements | 57 |
| Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements et sites Web .. | 57 |
| Lois appliquées et ententes relevant de la GRC | 57 |
| Notes en fin de texte | 58 |
| Index | 60 |

Acronymes utilisés

| | | | |
|---------|--|--------|---|
| ACCP | Association canadienne des chefs de police | MAINC | Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien |
| ACDI | Agence canadienne de développement international | MDN | Ministère de la défense nationale |
| ACDR | Agence canadienne des douanes et du revenu | NCIC | National Crime Information Centre |
| ACUPIES | Système automatisé d'échange d'information policière entre le Canada et les États-Unis | NIST | National Institute Standards of Technology |
| ADN | Acide désoxyribonucléique | OEA | Organisation des États américains |
| BCP | Bureau du Conseil privé | ONU | Organisation des Nations Unies |
| BVG | Bureau du vérificateur général | OSCE | Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe |
| CCNE | Comité consultatif national sur l'environnement | PAE | Plan d'action environnemental |
| CCP | Collège canadien de police | PFJA | Programme de formation des jeunes Autochtones |
| CCSJ | Centre canadien de la statistique juridique | QG | Quartier général |
| CIC | Citoyenneté et Immigration Canada | RDRF | Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles |
| CICAD | Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues | RSO | Rapports statistiques sur les opérations |
| CIPC | Centre d'information de la police canadienne | SAID | Système automatisé d'identification dactyloscopique |
| CPM | Cabinet du Premier ministre | SALCV | Système d'analyse des liens entre les crimes de violence |
| CPP | Commission des plaintes du public contre la GRC | SARC | Système automatisé de renseignements sur la criminalité |
| CPSIN | Réseau canadien d'information sur la sécurité publique | SCC | Service correctionnel du Canada |
| DG | Direction générale | SCMROC | Système de communication de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton |
| DGBS | Direction de la gestion des biens saisis | SCRC | Service canadien de renseignements criminels |
| DME | Diversification des modes d'exécution | SCRS | Service canadien du renseignement de sécurité |
| DRHC | Développement des ressources humaines Canada | SCT | Secrétariat du Conseil du Trésor |
| DUC | Déclaration uniforme de la criminalité | SDD | Stratégie de développement durable |
| ESPPC | Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth | SGC | Solliciteur général du Canada |
| ETP | Équivalent temps plein | SGE | Système de gestion de l'environnement |
| FBI | Federal Bureau of Investigation (É.-U.) | SINEU | Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis |
| FJC | Forum de justice communautaire | SLJ | Service des laboratoires judiciaires |
| GRC | Gendarmerie royale du Canada | SNP | Services nationaux de police |
| GTM | Groupe de travail sur la modernisation | STO | Station de transmissions opérationnelles |
| IBCCS | Système de transmission de l'intérieur de la Colombie-Britannique | SURS | Système universel de rapports simplifiés |
| ILAC | Initiative de lutte anticontrabande | TPSGC | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada |
| IOMGIA | International Outlaw Motorcycle Gang Investigators Association | UMPC | Unité mixte des produits de la criminalité |
| ISO | Organisation internationale de normalisation | | |
| ITR | Identification en temps réel | | |
| MAECI | Ministère des affaires étrangères et du commerce international | | |

Nota : La forme masculine est employée dans le présent texte uniquement afin d'en alléger le contenu.

Message du ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement le *Rapport sur le rendement de la Gendarmerie royale du Canada* pour la période se terminant le 31 mars 2000. Ce rapport décrit les priorités stratégiques de la GRC et donne un bon aperçu des résultats accomplis par rapport aux prévisions de 1999-2000.

La GRC fait partie du portefeuille du Solliciteur général, lequel comprend aussi le ministère du Solliciteur général, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organes d'examen. Le portefeuille joue un rôle important dans l'appareil de justice pénal au chapitre de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et des libérations conditionnelles.

Au cours du dernier exercice, la GRC a réalisé des progrès constants à l'égard des priorités stratégiques que constituent :

- le crime organisé,
- la sécurité des foyers et des collectivités,
- les crimes de violence et la criminalité juvénile,
- les mesures de justice alternatives pour les collectivités autochtones,
- les outils d'enquête et l'information, et
- le maintien de la paix.

Ces réalisations sont en grande partie attribuables aux quelque 20 000 membres et employés de la GRC qui travaillent sans relâche à ces secteurs prioritaires ainsi qu'à renforcer notre capacité de

répondre aux problèmes émergents en matière de sécurité publique.

La sécurité publique est la mission de mon portefeuille et constitue une priorité principale du gouvernement du Canada depuis 1993. De plus, il s'agit d'un élément fondamental du mieux-être social et économique du pays. Dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à faire en sorte que les Canadiens puissent continuer de vivre paisiblement dans notre pays qui est l'un des plus sûrs du monde. Cet engagement a été renforcé par le budget fédéral de février 2000 qui a alloué de nouveaux fonds aux priorités ministérielles. Ces fonds nous permettront dans les années à venir d'obtenir les ressources humaines et matérielles dont nous avons besoin pour assurer la sécurité publique.

Le présent rapport contient de multiples exemples de la façon dont la GRC nous aide à nous acquitter de notre mission à l'égard de la sécurité publique.

Je félicite la GRC pour son rendement exceptionnel et le professionnalisme dont elle fait preuve dans le présent rapport et je lui souhaite de connaître une autre année tout aussi brillante et productive.

Je vous invite à nous faire part de tout commentaire sur le présent rapport ou celui d'autres ministères qui nous aidera à poursuivre nos efforts visant à assurer la sécurité des collectivités. Vous trouverez, à la page 57, une liste de personnes-ressources ainsi que l'adresse de notre site Internet où vous pourrez obtenir de plus amples renseignements.

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P. député
Solliciteur général du Canada

Introduction du commissaire



Le présent rapport examine le rendement de la LGRC pour l'exercice 1999-2000. Toujours déterminés à assurer la sécurité des foyers et des collectivités du Canada, nous appuyons aussi la collectivité internationale en participant au maintien de la paix et de la sécurité publique. Ce rapport met en évidence un certain nombre des principales activités de notre organisation et explique comment la GRC entend servir les Canadiens dans l'avenir.

Nous avons connu de nombreuses réussites au cours de la dernière année. L'événement le plus attendu a sans doute été le passage à l'an 2000 qui, heureusement, s'est déroulé sans heurt au Canada.

Le Sommet de la Francophonie à Moncton, au Nouveau-Brunswick, a réuni 52 chefs d'État. Les préparatifs pour cet événement international de grande envergure ont été nombreux et plus de 2 000 employés de partout au pays ont assuré la sécurité. Nous pouvons tous être fiers de l'engagement et du professionnalisme démontrés par notre organisation.

La GRC bénéficie des nombreux partenariats qu'elle a forgés avec d'autres ministères, organismes et organisations dans le but d'assurer le meilleur service qui soit aux Canadiens. Aussi, je suis fier d'annoncer que notre programme **Nos enfants disparus**, une initiative conjointe de la GRC, de Citoyenneté et Immigration Canada, de l'Agence canadienne des douanes et du revenu et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a reçu le prestigieux prix "Webber Seavey Award for Quality in Law Enforcement".

L'exercice 1999-2000 a marqué le 10^e anniversaire de la participation de la GRC aux missions de maintien et de consolidation de la paix un peu partout dans le monde.

Une autre étape importante a été celle du 25^e anniversaire de la présence des policières dans la GRC. Ce jalon de notre histoire nous a fourni l'occasion de souligner la contribution unique et exceptionnelle des policières à notre organisation.

Nos objectifs pour l'avenir continueront de miser sur nos principales priorités, à savoir :

- ▶ diriger la lutte contre le crime organisé ;
- ▶ recourir à des méthodes novatrices, comme la justice réparatrice, pour répondre aux besoins particuliers des communautés ;
- ▶ protéger les citoyens contre les crimes de violence et la criminalité juvénile ;
- ▶ améliorer continuellement nos outils d'enquête et la qualité de nos renseignements policiers ;
- ▶ fournir des policiers civils pour les missions de maintien de la paix.

L'engagement soutenu et le rendement exceptionnel de nos 20 000 employés sont à l'image de leur professionnalisme. Nos attentes sont élevées, et si nos réalisations ne sont pas toujours à la hauteur, nous cherchons continuellement à y répondre, voire à les surpasser. À l'aube du 21^e siècle, la GRC demeure déterminée à viser l'excellence dans l'atteinte de ses objectifs et la réalisation de ses activités prioritaires pour tous les Canadiens.

J.P.R. Murray
Commissaire

Partie II : Rendement de la GRC

Attentes en matière de rendement et principaux engagements en matière de résultats

Les attentes en matière de rendement pour 1999-2000 sont résumées dans le tableau des Principaux engagements en matière de résultats (figure 2).

Le tableau est organisé selon nos six priorités stratégiques (colonne de gauche). Les indicateurs de rendement connexes (colonne de droite) sont identifiés et définis en fonction de nos réalisations.

Nous avons essayé de réduire au minimum les données statistiques et les tableaux, et de les compléter par des renseignements qualitatifs, comme des exemples de réussites et de quelques pratiques exemplaires.

Ces derniers soulignent certaines des principales réalisations de notre rendement. En décrivant à la fois nos lacunes et nos réussites, nous pouvons dresser un tableau plus équilibré et faire mieux comprendre la complexité de notre travail.

Veuillez noter que nos résultats ont été évalués par rapport aux engagements énoncés il y a un an et demi dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000.

Figure : 2 Tableau des principaux engagements en matière de résultats pour 1999-2000

| La Gendarmerie royale du Canada s'est engagée à | | |
|---|--|--------------|
| fournir aux Canadiens et aux Canadiennes : | qui se manifeste par : | Voir pages : |
| une protection contre le crime organisé | 1.1 une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé. | 9 |
| | 1.2 une contribution à la réduction de la contrebande et à la distribution des marchandises de contrebande | 10 |
| | 1.3 une contribution à la réduction de la contrebande de migrants. | 11 |
| | 1.4 une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites | 12 |
| | 1.5 une contribution à la réduction des délits économiques | 13 |
| | 1.6 l'application efficace d'autres lois fédérales | 14 |
| | 1.7 l'amélioration de la qualité des renseignements criminels | 15 |
| | 1.8 l'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers | 16 |
| | 1.9 l'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer | 17 |
| des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités | 2.1 une contribution à la baisse du taux de criminalité global | 20 |
| | 2.2 une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens | 21 |
| | 2.3 une contribution à l'augmentation de la sécurité routière. | 22 |
| | 2.4 une réduction des plaintes du public justifiées | 23 |
| | 2.5 une satisfaction accrue des clients et des partenaires | 24 |
| une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile | 2.6 une contribution à la baisse des crimes de violence | 25 |
| | 2.7 une contribution à la baisse de la criminalité juvénile | 26 |
| | 2.8 une contribution au sentiment accru de sécurité de la population. | 27 |
| des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les peuples autochtones | 2.9 des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones qui font état de leur culture | 28 |
| des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête | 3.1 l'accès accru par les clients à un service amélioré des laboratoires judiciaires | 30 |
| | 3.2 l'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et d'enregistrement d'armes à feu | 31 |
| | 3.3 le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels. | 32 |
| | 3.4 l'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque. | 33 |
| des services de police civile pour les missions de maintien de la paix | 4.1 l'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix | 35 |
| | 4.2 le rehaussement de la réputation internationale du Canada | 36 |

Aperçu

De nombreuses réalisations sont attribuables à la GRC dans son ensemble :

- Un **rôle de chef de file national** dans la conclusion de partenariats policiers pour lutter contre le crime organisé.
- Une **contribution à la prévention et à la réduction du crime et de la victimisation** pour assurer la sécurité des foyers et des collectivités, une condition préalable à la cohésion et à l'union sociales.
- Un **rôle de collaboration et de coordination** avec d'autres ministères et organismes fédéraux chargés d'appliquer des lois fédérales.
- Un **rôle d'intégration** pour la mise en commun des outils d'enquête et de l'information par les organismes canadiens d'application de la loi, principalement par le biais des Services nationaux de police.
- Une **envergure et une présence internationales** par la représentation des valeurs canadiennes et des corps policiers canadiens à l'échelle mondiale.
- Une **contribution à l'unité nationale** par son rôle de symbole national et sa grande visibilité, comme on a pu le constater en mai 1999 à l'occasion de la reconstitution du périple historique dans l'Ouest canadien¹.

La GRC a également participé à un certain nombre d'initiatives horizontales au sein du Portefeuille du Solliciteur général du Canada ainsi qu'à plusieurs initiatives gouvernementales, notamment :

- Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : nous avons participé à la stratégie de promotion de la sécurité dans les foyers et dans les rues en collaboration avec Justice Canada et le Solliciteur général du Canada dans un rôle principal conjoint.
- Stratégie canadienne antidrogue : nous avons contribué aux stratégies de réduction de l'offre et de la demande en

collaboration avec Santé Canada.

- Crime organisé : nous avons participé à l'Initiative de lutte anti-contrebande et à l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité.
- Justice applicable aux Autochtones / Justice réparatrice : nous avons poursuivi notre participation active à l'initiative dirigée par Justice Canada.
- Maintien de la paix : sous la direction du MAECI et grâce au financement de l'ACDI, nous avons à nouveau géré la participation du gouvernement aux missions internationales de police civile.
- An 2000 : en prévision de l'événement le plus attendu du siècle, nous avons participé à un effort multi-organismes en vue d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités pour tous les Canadiens. Le Projet Solstice, auquel ont également participé le ministère de la Défense nationale, le Service canadien du renseignement de sécurité, les services de police du Canada et la société DOMUS Security Division LGS Group Inc., est un bon exemple de cette collaboration.

De plus, nous avons fait des changements importants en vue d'améliorer nos méthodes de gestion et d'harmoniser nos activités :

- La nomination d'un dirigeant principal de l'Information chargé d'assurer l'harmonisation du Programme de l'informatique aux besoins technologiques de l'organisation.
- La nomination d'un nouveau sous-commissaire à la Lutte contre le crime organisé et aux Politiques opérationnelles chargé de défendre la priorité stratégique que constitue le crime organisé.
- La nomination d'une nouvelle sous-commissaire à l'Orientation stratégique chargée de renforcer notre capacité stratégique et nos partenariats avec le gouvernement dans le but d'apporter une meilleure contribution à l'élaboration des

Intrants des ressources du secteur d'activité, 1999-2000

| | |
|---|-------------------------|
| Ressources financières (Dépenses brutes totales) | |
| Dépenses prévues (Partie II du Budget) | 2 111 900 000 \$ |
| <i>Autorisations totales</i> | 2 176 200 000 \$ |
| Dépenses réelles | 2 135 700 000 \$ |
| Ressources humaines (ETP réels utilisés) | |
| Membres réguliers, civils et gendarme spéciaux | 16 380 |
| Membres de la fonction publique | 3 424 |
| Total | 19 804 |

Nota : Nota : Pour obtenir une explication des termes employés dans ce tableau, veuillez consulter l'introduction aux tableaux financiers à la Partie V. «ETP» est l'abréviation d'«équivalent à temps plein». Les chiffres signalés correspondent aux ETP cumulatifs réellement utilisés plutôt qu'au nombre d'ETP «autorisés».

lois, des politiques et du budget.

- La nomination d'un contrôleur chargé de diriger la modernisation de la fonction de contrôleur à la GRC.
- La nomination d'un nouveau sous-commissaire aux Services nationaux de police et à l'Infrastructure technique chargé de renforcer notre responsabilisation à l'égard

du gouvernement et de nos partenaires de l'application de la loi.

- La nomination de quatre agents nationaux de la criminalité organisée chargés de coordonner, au niveau stratégique, les efforts de lutte contre le crime organisé dans chaque région.

Observations

Les observations qui suivent doivent être prise en compte dans l'interprétation des réalisations des 20 000 employés qui travaillent à rendre plus sûrs nos foyers, nos rues et nos collectivités pour le bien de tous les Canadiens.

□ La **sécurité publique**, qui fait partie intégrante de notre qualité de vie, est façonnée par une **gamme complète de facteurs variés**, et non pas uniquement par le crime. Ces facteurs englobent notamment le vieillissement de la population canadienne (qui fait diminuer le nombre de jeunes susceptibles de commettre des crimes), l'amélioration des conditions économiques (qui enlève souvent l'incitatif à commettre des crimes), la scolarité accrue et les taux d'emploi plus élevés, la mondialisation, etc. (Se reporter aux pages 14 et 15 du *Rapport sur le rendement* de l'an 1997/98.)

□ La **criminalité n'est qu'un des symptômes** de la santé et de la sécurité publiques, et certaines des solutions pour réduire et prévenir le crime se situent généralement à l'extérieur du système traditionnel de justice pénale (p. ex. dans des approches de développement social).

□ Parce que la criminalité est l'indicateur de problèmes sociaux plus vastes, **les policiers accomplissent leur travail en partenariat** avec de nombreux autres intervenants qui contribuent à régler les problèmes partagés et qui ont un effet sur la criminalité. Nos partenaires englobent les Canadiens de tous les milieux, les organismes d'application de la loi canadiens, des ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, le secteur privé et les organisations communautaires et non gouvernementales.

□ Parce que les **réalisations en matière de rendement sont partagées avec d'autres**, il n'est pas toujours possible de cerner le rôle précis qu'un partenaire particulier a joué dans la réduction du crime et de la victimisation au niveau national. Par conséquent, les réussites et les lacunes sont partagées.

□ Il est habituellement **difficile de préciser les cibles de rendement annuelles pour chaque partenaire**. Les réussites de chacun peuvent donc mieux se mesurer en fonction des orientations générales des tendances statistiques pluriannuelles.

□ Mais au-delà des partenariats, **la police joue certains rôles clés** qui lui sont propres :

- **gardien** du système de justice pénale avec la quelle la plupart des gens ont leur premier contact, en

tant que victimes, témoins ou contrevenants;

- **partenaire** de la stratégie visant à réduire les motivations de s'adonner au crime;
- **chef de file** dans le contrôle du crime par l'application de la loi ;
- **partenaire important** en ce qui concerne la réduction des possibilités de crime.

□ **Le rôle de la police dans la société évolue** en partie en raison des demandes accrues du public à son égard, notamment :

- le besoin réel ou perçu en vue d'obtenir des services de police traditionnels et réactifs est à la hausse, malgré la baisse de taux de criminalité ;
- la demande en vue d'obtenir des services nouveaux est également à la hausse, compte tenu de la complexité accrue des délits ou de leur nouveauté, comme la criminalité sur Internet ;
- l'élargissement des responsabilités en guise de solution à de nombreux problèmes non liés à la criminalité.

□ Les hausses ou les baisses du nombre de délits officiellement signalés ne dénotent **pas nécessairement la vraie nature du rendement** en matière d'application de la loi. Une hausse des taux de criminalité, par exemple, peut découler d'un plus grand nombre de cas signalés à la police quand la population considère que le recours à la police est un bon moyen de résoudre les problèmes de criminalité et qu'elle signale plus souvent les délits.

□ Cependant, à cause de l'intérêt manifesté par le public et les médias, nous fournissons encore certaines statistiques et mesures traditionnelles, telles que :

- les taux de criminalité (le nombre de crimes par 100 000 habitants, ce qui nous permet de comparer les résultats entre compétences de tailles différentes);
- les taux d'affaires classées (le pourcentage de crimes élucidés et non élucidés).

□ Dans la communication de notre rendement au public, nous nous **efforçons continuellement d'améliorer nos méthodes de répertoire des renseignements** par exemple par des renseignements de qualité supérieure, par un nombre plus élevé de sondages sur la satisfaction des clients et du public et par des analyses comparatives (se reporter au *Rapport sur le rendement* de l'an 1997/98, à la page 17).

Défis

De nombreux facteurs internes et externes ont exercé une influence sur le rendement de la GRC en 1999-2000.

Facteurs externes

Engagements du gouvernement

- ▶ On observe une hausse de la demande de participation de policiers civils aux **efforts de maintien de la paix**, un élément important de l'engagement du Canada à l'égard de la consolidation de la démocratie et de la paix à l'étranger.
- ▶ **La fonction de contrôleur**, en particulier, et la gestion par résultats gagnent en importance dans un milieu où l'optimisation des ressources et la mesure des résultats sont en mire.
- ▶ Une **société sûre et stable** est le fondement d'une économie productive et prospère. La GRC et ses partenaires ont un rôle à jouer dans l'émergence de ce milieu afin de rassurer les investisseurs quant à la sécurité future de leurs placements.
- ▶ L'**entente cadre sur l'union sociale** réoriente l'évolution des politiques sociales au Canada et influe sur les discussions entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sur les questions de justice pénale.
- ▶ Malgré l'appui important en faveur de peines plus sévères, surtout pour les jeunes contrevenants, les initiatives gouvernementales encouragent la GRC et ses partenaires à mettre en oeuvre des stratégies équilibrées. Ces stratégies misent sur une participation accrue de la collectivité dans son ensemble à la justice réparatrice, comme solution de rechange à l'appareil judiciaire pénal traditionnel.

Climat économique

- ▶ La croissance de l'économie légitime (surtout sur Internet) s'accompagne souvent d'une augmentation de **délits économiques**, notamment par le crime organisé.
- ▶ L'activité de ces **groupes du crime organisé** prend de l'ampleur et est en voie d'établir une véritable économie parallèle dans le milieu des affaires de la classe moyenne.
- ▶ Bientôt, la génération du 'baby boom' aura 300 milliards de dollars en placements, ce qui créera des

occasions multiples pour l'activité criminelle

- ▶ De nombreux groupes du crime organisé ont une envergure internationale, ce qui influe sur les coûts liés aux enquêtes.
- ▶ Le crime organisé international prend de l'ampleur, profitant de l'abolition des frontières, de la mondialisation et des progrès technologiques, des facteurs qui jouent en faveur des réseaux criminalisés.

Jugements des cours

- ▶ La police oeuvre dans un environnement complexe et doit adapter ses opérations en vue de satisfaire aux exigences des jugements de la Cour suprême, en ce qui a trait notamment à la preuve, aux techniques policières et à la prestation de services de police dans certaines communautés.

Changements dans les valeurs sociales et les attentes sociales

- ▶ Les Canadiens continuent d'exercer des pressions en vue d'obtenir des **examens indépendants, efficaces** et étroits des lois, politiques et pratiques du système de justice pénale.
- ▶ Le **public s'attend** à ce que la police joue un rôle accru dans la prévention et la réduction, en particulier des crimes de violence, de la violence familiale, de la violence faite aux femmes, des crimes motivés par la haine et de la criminalité juvénile.

Changements démographiques

- ▶ Le **vieillessement de la population** fait augmenter le nombre de personnes vulnérables dont la crainte de la criminalité influe sur la demande d'intervention policière.
- ▶ L'accroissement de la diversité culturelle par le biais de l'immigration pourrait faire augmenter les risques d'importation au Canada de conflits entre peuples et ethnies ayant cours ailleurs dans le monde.
- ▶ Le taux de croissance supérieur à la moyenne de la **population autochtone** pourrait rendre urgente l'adoption d'une approche de justice unique aux Autochtones.

Tendances en matière de criminalité

- ▶ Les rapports indiquent une baisse du taux réel de criminalité, pourtant **la population continue de**

croire que la criminalité est à la hausse et nourrit des craintes particulières à l'égard des crimes de violence, de la criminalité juvénile, de la violence familiale et des crimes motivés par la haine.

► La **criminalité en col blanc est à la hausse**, en particulier dans les domaines des fraudes par télé-marketing et de la cyberfraude, de la contrefaçon de cartes de crédit, des stratagèmes d'investissement et des vols par des employés.

► Le Canada demeure une destination et un pays de transit de choix pour la **contrebande**, y compris pour le passage d'immigrants illégaux.

Technologie

► Les réseaux criminels de plus en plus complexes, qui recourent au chiffrement et aux balayeurs pour commettre des crimes, nécessitent des **ripistes technologiques innovatrices** qui augmentent de beaucoup la complexité des enquêtes et les coûts connexes.

► Pour réussir, les opérations policières devront pouvoir compter sur les cadres législatifs appropriés, l'acquisition de **matériel technique spécialisé**, la recherche de nouvelles technologies, le recrutement, la formation, le perfectionnement et la conservation de ressources humaines hautement compétentes.

► De nombreuses **infrastructures névralgiques** étaient auparavant indépendantes, mais elles sont aujourd'hui reliées par des réseaux informatiques complexes qui en font des cibles plus vulnérables à l'activité criminelle grave par des moyens matériels ou virtuels.

► **Développer et conserver une expertise** en matière de prévention, de détection, d'enquête et de poursuite pour les crimes contre les infrastructures névralgiques nationales.

Facteurs internes

Amélioration de la gestion

► La poursuite des efforts en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité sur le plan de la gestion et de diversifier les modes de prestation des services.

► L'augmentation de la participation à l'appui des enjeux horizontaux dans l'ensemble du gouvernement et du portefeuille du Solliciteur général.

► La poursuite des efforts en vue d'incorporer les mesures décrites dans l'initiative du gouvernement pour améliorer la qualité du service, par l'intermédiaire de la police communautaire.

► La poursuite des efforts en vue d'élaborer des indicateurs de rendement solides pour démontrer l'optimisation des ressources et la responsabilisation.

► La poursuite des efforts en vue de régionaliser la prestation des services et d'harmoniser les secteurs d'activité, les priorités stratégiques et les priorités opérationnelles.

► Le financement de l'intégration des systèmes de rapports des renseignements judiciaires.

► La recherche de mesures efficaces, innovatrices et nouvelles de lutte contre le crime organisé, à partir d'initiatives comme l'analyse génétique, le registre des armes à feu et les unités mixtes des produits de la criminalité.

► L'amorce des préparatifs en vue du prochain examen quinquennal des contrats de prestation de services de police entre les provinces et le gouvernement fédéral.

► Le recrutement et la formation de nouveaux cadets pour répondre à la demande croissante en matière de services.

► Le maintien d'une organisation policière de premier ordre dotée de la capacité pertinente (ressources financières, technologie, compétences) en :

- maximisant la valeur découlant de l'intégration des services de police fédérale, contractuelle et nationale au niveau opérationnel ;
- offrant une approche multi-juridictionnelle rendue possible par notre infrastructure nationale ;
- établissant de nouveaux partenariats avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'autres organismes d'application de la loi ainsi que les communautés, les organisations et les groupes locaux.

Examens clé :

Plusieurs examens ont été effectués à la GRC en 1999-2000. Ceux qui sont énumérés ci-après dépassent bon nombre des principaux engagements qui ont été pris en ce qui concerne les résultats et contribuent donc à améliorer notre rendement global.

En 1999, le Secrétariat du Conseil du Trésor ordonnait la tenue d'un examen des ressources et de la gestion de la GRC, ceci dans le but principal de déterminer les principaux défis de l'organisation au plan des opérations, les possibilités et les risques, les moyens d'utiliser les ressources plus efficacement, les besoins de ressources supplémentaires et le calendrier de mise en oeuvre des recommandations découlant de cette étude.

PriceWaterhouse Coopers (PWC) a effectué l'examen et a remis son rapport final au SCT et à la GRC en septembre 1999.

La GRC a bien accueilli le rapport et s'est dépêchée de donner suite aux recommandations :

- ▶ en formant un comité d'examen des ressources chargé de surveiller la mise en application des recommandations;
- ▶ en créant de nouveaux postes civils, dont deux au niveau de sous-commissaire au Contrôle financier et à l'Orientation stratégique;
- ▶ en misant davantage sur les fonctions de contrôleur moderne pour surveiller l'utilisation des ressources;
- ▶ en élaborant des mécanismes de reddition de comptes plus puissants;
- ▶ en instaurant des mesures de rendement améliorées.

□ Une étude effectuée par la Sous-direction de la vérification et de l'évaluation s'intéressait aux méthodes de gestion des fonds destinés aux dépenses de nature délicate (article de rapport 580), y compris à la mesure dans laquelle ces fonds étaient alloués correctement compte tenu des priorités et des objectifs opérationnels de la Gendarmerie.

L'étude a conclu qu'il fallait grandement améliorer les méthodes de gestion et d'attribution de ces fonds à l'échelle nationale. Des mesures ont donc été prises pour accroître la capacité de la GRC à prévoir, à surveiller et à contrôler les dépenses à ce chapitre, afin que les fonds limités dont on dispose soient utilisés le plus efficace-

ment possible, à l'appui des priorités et des objectifs opérationnels.

□ Une autre étude réalisée par la Sous-direction de la vérification et de l'évaluation, et portant cette fois-ci sur le Programme de sécurité nationale de la GRC, a comparé les rôles et activités du programme avec les responsabilités et objectifs qui lui étaient confiés. Elle a aussi examiné l'efficacité des relations de travail fonctionnelles entre la GRC et le SCRS.

L'étude a conclu qu'il fallait rajuster le programme afin que la GRC puisse remplir plus efficacement ses obligations relativement aux infractions en matière de sécurité nationale. Elle a aussi relevé des faiblesses dans les relations entre la GRC et le SCRS. On a donc entrepris de restructurer le programme en vue d'assurer un usage plus efficace des ressources et d'améliorer les rapports et les relations de travail entre les gens du programme et le SCRS.

□ Les opérations conjuguées (OC) de la GRC, menées en collaboration avec d'autres services de police, ont aussi fait l'objet d'une étude, afin de déterminer si les objectifs de ces opérations étaient atteints, si celles-ci répondaient aux besoins de la clientèle et si elles fonctionnaient de manière efficiente et efficace.

On a vérifié, entre autres, si les procédés et méthodes de contrôle de gestion de ces OC prenaient en compte les normes de la GRC et de ses partenaires en matière de reddition de comptes.

On a constaté que les OC étaient généralement bien gérées, qu'elles répondaient aux objectifs fixés et rendaient un service utile aux clients. Cependant, on a souligné certains points qui pourraient être améliorés dans la gestion générale de ces opérations. Par conséquent, les politiques et méthodes de la GRC ont été modifiées en vue d'accroître l'efficacité de nos partenariats avec d'autres services de police aux plans des enquêtes et des opérations.

Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité

1. Services de police fédérale

Puisque la GRC est la force de police nationale du Canada, la police fédérale représente son mandat principal au niveau national. Les services de police fédérale aident à assurer *la sécurité des foyers et des collectivités* dans nos rues et nos communautés et aux frontières du Canada.

Nous nous sommes engagés à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police fédérale de qualité afin d'assurer *la stabilité et la prospérité de l'économie* et à protéger l'économie canadienne contre les organisations criminelles dans des domaines qui touchent rarement directement de nombreux Canadiens (par ex. criminalité des entreprises, fraudes par télémarketing, manipulation du marché boursier, crime dans le cyberspace). Des services de police fédérale de qualité sont offerts par le biais des principes de police communautaire qui englobent le travail d'équipe et des partenariats avec les communautés que nous servons.

La priorité de la Police fédérale de protection des Canadiens contre le crime organisé est un défi de taille, pour les raisons suivantes :

- ce genre de crime est en grande partie invisible,
- il est difficile de déterminer la taille, la portée et l'effet du crime organisé sur les Canadiens, bien que les efforts en ce sens se poursuivent,

- il est difficile d'évaluer l'effet de nos efforts en vue de perturber ou de démanteler le crime organisé.

Nous pouvons néanmoins évaluer l'effet que nos réalisations peuvent avoir en comparant nos résultats récents à notre rendement antérieur.

Les résultats à court terme englobent :

- Le respect par le public du droit pénal,
- l'un des dérivés appréciés est souvent une augmentation des avantages financiers pour le gouvernement. Ces avantages sont souvent proportionnels aux sommes investies dans l'application de la loi.

Les effets à moyen terme englobent :

- Les frais non engagés dans des domaines connexes, comme une réduction des frais de soins de santé (par ex. reliés à la toxicomanie),
- La baisse du coût des biens et services qui étaient sinon «taxés» par le crime organisé.

Parmi les résultats plus vastes figurent :

- Un climat d'investissement plus sécuritaire et une économie plus forte.
- Le plus grand respect des Canadiens pour la loi.
- Le sentiment accru de sécurité des Canadiens.

Une fois réunis, nos stratégies et les résultats recherchés sont harmonisés à la

Objectif de la GRC :

La sécurité des foyers et des collectivités.



Priorité stratégique :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre le crime organisé.

Intrants des ressources du secteur d'activité, 1999-2000

| | |
|---|-----------------------|
| Ressources financières (dépenses brutes totales) | |
| Dépenses prévues (partie II du budget) | 519 100 000 \$ |
| Autorisations totales | 596 100 000 \$ |
| Dépenses réelles | 569 200 000 \$ |
| Ressources humaines | |
| (ETP réels utilisés : 23,9% du total des ETP) | 4,740 |

Nota : Les hausses des dépenses prévues par rapport aux autorisations se composent principalement des fonds reçus du Conseil du Trésor pour la réinstauration de ressources approuvées par le Solliciteur général aux aéroports de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Ce secteur d'activité n'a pas épuisé ses crédits autorisés parce que la mise en place des ressources a été retardée jusqu'au dernier trimestre de l'exercice.

priorité du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique et contribuent à la Stratégie nationale sur le crime organisé

Nous avons recours à plusieurs *stratégies clés pour lutter contre le crime organisé*. Un ensemble de stratégies met l'accent sur les activités illégales (biens et services illicites) et un autre ensemble se concentre sur les personnes (les criminels et leurs organisations).

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, on utilise une vaste gamme *d'outils d'application de la loi et d'outils connexes*, en collaboration avec nos partenaires afin d'atteindre l'objectif commun de lutte au crime organisé (voir le tableau ci-dessous), avec l'emphase sur les principaux engagements en matière de résultats énoncés aux Canadiens (se reporter à la Fig 2).

Au cours des dernières années,

nous avons changé l'orientation de notre stratégie globale. Auparavant, nous visions principalement les biens et services illégaux. Malheureusement, cette approche permet aux groupes du crime organisé de poursuivre les mêmes activités en se concentrant sur d'autres marchandises. Cela fait également courir le risque que la police ignore d'autres activités illégales du crime organisé, a un effet à court terme sur les criminels de rue et fait en sorte que les sources de financement et les profits du crime organisé restent camouflés.

Par conséquent, tout en continuant de cibler les activités illégales, nous nous concentrons aussi maintenant sur les échelons supérieurs du crime organisé (appelé « ciblage vers le haut ») et sur les réseaux du crime organisé eux-mêmes, en vue de les démanteler et de perturber toutes leurs activités criminelles.

Le ciblage des échelons supérieurs est toutefois un exercice de longue haleine, pluriannuel, plutôt qu'un projet portant sur un cas précis. Ce genre de ciblage nécessite des partenariats policiers exceptionnels, l'engagement à long terme de ressources importantes de plusieurs compétences et du personnel policier spécialement formé.

Il est aussi parfois difficile d'évaluer les résultats du ciblage vers le haut. Il peut y avoir des luttes internes entre les membres qui restent du groupe criminel organisé, lorsqu'ils tentent de se réorganiser et d'établir une nouvelle direction, même si la perturbation peut ne durer pas plus de six mois. Ce résultat transmet néanmoins un message clair, soit que le crime organisé n'est pas à l'abri de la loi et ne sera pas toléré dans la société canadienne.²

Stratégies pour lutter contre le crime organisé :

Cibler les fournisseurs de marchandises et services illicites en mettant l'accent sur les échelons supérieurs des organisations criminelles par le biais du recueil de renseignements à long terme et des enquêtes multidisciplinaires axées sur des projets particuliers.

Cibler l'approvisionnement en matière de marchandises et services illicites (p. ex. réduire l'approvisionnement de marchandises et services illicites), en ayant recours à l'interdiction, la fermeture de débouchés de criminalité, la perturbation d'activités criminelles et de lieux propices à la criminalité (p. ex. installations portuaires, frontières) et en s'attaquant à de nouvelles activités criminelles novatrices (p. ex. le télémarketing).

Contribuer à une réduction de la demande de marchandises et services illicites par l'entremise de campagnes d'éducation et de sensibilisation (p. ex. sur les stupéfiants) et des activités de prévention.

Cibler les motifs de criminalité (p. ex. atténuer la motivation des malfaiteurs) en supprimant les profits des activités criminelles (p. ex. IICPC).

Former des partenariats stratégiques à l'échelle régionale, nationale et internationale avec d'autres organismes de police, d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé.

Outils pour lutter contre le crime organisé :

Renseignements opportuns, tactiques et stratégiques sur les activités criminelles, les criminels et les organisations criminelles, cueillis, assemblés et partagés avec la PJ, le SCRS et les organismes de police canadiens et étrangers.

Surveillance physique et électronique menée en collaboration avec d'autres organismes de police et organismes gouvernementaux.

Technologies de l'information mises au point avec des organismes de police partenaires ayant des liens avec nos services nationaux de police.

Instruments législatifs (p. ex. le *Code criminel*, et autres lois fédérales) élaborés en collaboration avec Justice Canada, Solliciteur général Canada et d'autres ministères fédéraux.

Mesures financières (p. ex. douanes, taxes) établies en collaboration avec le ministère des Finances et l'Agence canadienne des douanes et du revenu

Éducation et information publique en collaboration avec DRHC, Industrie Canada, Santé Canada et le secteur privé.

Formation et recrutement pour approfondir nos connaissances et étayer nos compétences.

1.1 Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé

Problème :

La plupart des crimes sont motivés par l'appât du gain, et à moins que leurs biens ne leur soient enlevés légalement, les criminels continueront de se livrer à leurs activités, en particulier sous forme de crime organisé. Le recyclage d'argent serait de l'ordre de 10 à 17 milliards de dollars par année.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Oter les produits illicites de la criminalité en identifiant, saisissant et bloquant les biens des criminels de sorte qu'ils puissent être confisqués par les tribunaux au profit du gouvernement fédéral ;
- ❑ Faire enquête sur les contrevenants et aider à les poursuivre au moyen d'équipes multidisciplinaires constituées dans l'ensemble du Canada avec nos partenaires clés (6 groupes des produits de la criminalité et 13 groupes intégrés des produits de la criminalité (GIPC)).

Partenaires :

SGC, ACDR, ministère des Finances, Justice Canada, secteur privé (p. ex. l'Association des banquiers canadiens) et les services de police municipaux, provinciaux et étrangers.

Intrants :

- ❑ 39,9 millions de dollars (dont 3,8 millions de dollars de l'Initiative de lutte anticontrabande) et 7,8 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire de base.
- ❑ 315 ETP utilisés.

Extrants³ :

- ❑ Saisies s'élevant à 32,2 millions de dollars par les GPC et les GIPC.
- ❑ Amendes imposées s'élevant à 1,5 million de dollars.
- ❑ Renvois de 89 millions de dollars pour les enquêtes confiées à d'autres organismes d'application de la loi et à l'ACDR. Cette dernière a réalisé notamment 41 enquêtes qui ont permis d'évaluer 13 millions de dollars et de

recueillir 2,9 millions de dollars. Des enquêtes en cours pourraient générer 29 millions de dollars en recettes.

Indicateurs de rendement :

- ❑ La désorganisation des groupes criminels par le dépôt d'accusations criminelles et la confiscation de biens.
- ❑ Les tendances dans la valeur des biens saisis.

Résultats :

- ❑ Nos activités ont pour résultat immédiat de s'emparer d'une part des produits de la criminalité pour la remettre au gouvernement. Des 32,2 millions de dollars saisis en 1999, près de 17,5 millions ont été retournés au gouvernement fédéral jusqu'à présent.
- ❑ Les résultats à plus long terme consistent à réduire l'incitatif à commettre des crimes et à créer une brèche dans le crime organisé et à réduire son effet nuisible sur la société canadienne.

Améliorations prévues :

- ❑ Collaboration avec nos partenaires en vue de mettre en oeuvre le nouveau régime de rapports obligatoires sur les transactions suspectes ainsi que le nouveau régime de rapports obligatoires à la frontière.
- ❑ Élargissement des mesures visant à réduire les coûts liés à l'obligation juridique de communiquer toute la preuve aux avocats de la défense.
- ❑ Collaboration avec les partenaires en vue de renouveler l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité.
- ❑ Amélioration du système d'évaluation en vue de reconnaître les répercussions du crime organisé sur la sécurité des communautés et les initiatives intégrées pour le contrôle des produits de la criminalité, ainsi que de mettre en lumière les répercussions économiques dans leur ensemble.
- ❑ Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la priorisation des dossiers et des renvois.

Le 14 juillet 1999, la GRC à Kingston, en collaboration avec la Police royale d'Antigua-et-Barbuda, a arrêté huit personnes qui ont fait face à trente-et-un chefs d'accusation de trafic de drogue, de possession de produits de la criminalité et de blanchiment d'argent.

L'enquête, qui s'est poursuivie sur une période de deux ans, a permis de saisir 1 000 kg de résine de cannabis d'une valeur de 20 millions de dollars destinés au Canada. De plus, des biens et des actifs évalués à plus de 3,5 millions de dollars ont été saisis. Au nombre des biens saisis, il y avait entre autres une villa, trois résidences, un chalet luxueux, trois voitures, des portefeuilles d'investissements, des véhicules et 250 000 \$ en espèces.

Cette affaire illustre bien l'importance de la co-opération des organismes d'application de la loi à l'échelle internationale pour la prévention de la distribution de drogues illicites et la saisie des profits de ces entreprises criminelles.

1.2 Une contribution à la réduction de la contrebande et à la distribution des marchandises de contrebande

Problème :

L'écart entre les droits et taxes du Canada et ceux d'autres pays, en particulier les États-Unis qui partagent avec nous une longue frontière largement incontrôlée où le volume de circulation des biens et des personnes est élevé, offre des possibilités pour le crime organisé d'éviter de payer les taxes au moyen de la contrebande et du passage de marchandises interdites. Les pertes du gouvernement attribuables à la contrebande et à la fabrication illégale de produits contrôlés, comme les produits du tabac et l'alcool, se chiffrent à 2,5 milliards de dollars par année.

Stratégies/Attentes :

- ❑ La réduction de la disponibilité des biens illicites en limitant leur introduction au Canada par les saisies matérielles et les poursuites.
- ❑ La détermination des droits et taxes dus sur les marchandises passées en contrebande (confiscation compensatoire⁴) et leur renvoi à l'ACDR, ce qui a le même effet que si les marchandises avaient été saisies au départ.
- ❑ La poursuite des infractions relatives à la contrebande afin de faciliter les enquêtes sur les produits de la criminalité.
- ❑ La prévention, la sensibilisation et la mise sur pied de programmes de police communautaire pour réduire la demande à l'égard des marchandises de contrebande.

Partenaires:

SGC, ACDR, Justice Canada, Santé Canada, organismes d'application de la loi canadiens et étrangers, ministères fédéral et provinciaux des Finances.

Intrants:

- ❑ 70 millions de dollars.
- ❑ 573 ETP utilisés.

Extrants :

- ❑ Saisies totales de 42,2 millions de dollars, dont 4,9 millions de dollars en saisies matérielles de produits du tabac (plus 0,5 million de dollars en confiscations compensatoires), 1 million de dollars en alcool, 7,7 millions de dollars en bijoux, 7,8 millions de dollars en drogues et 1 million de dollars en moyens de transport.
- ❑ Le dépôt de 1 142 accusations ; la perception de 12,7 millions de dollars en amendes ; la perception de 246 000 dollars en recettes et pour 36 millions de dollars de renvois à d'autres services de police canadiens et étrangers à des fins d'enquête.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Tendances dans la valeur des saisies (argent, biens, véhicules de tout genre, drogues, marchandises de contrebande), dans les renvois, les amendes et les recettes perçues.
- ❑ Tendances dans la valeur des recettes publiques en ce qui a trait aux marchandises contrôlées telles que l'alcool et les produits du tabac.

Résultats :

- ❑ Conclusion de nombreux cas longs et compliqués qui ont donné lieu à d'immenses confiscations compensatoires clés.
- ❑ Circulation légale des marchandises à la frontière et avantages financiers pour les Canadiens.
- ❑ Bouleversement des activités des groupes de crime organisé impliqués dans la contrebande et la fabrication et la distribution illégales de marchandises de contrebande.

Améliorations prévues :

- ❑ Prestation d'une formation de base sur les douanes et l'accise à tous les membres de la GRC par le biais d'un cours en ligne sur "Intranet" de la GRC.

- ❑ Élaboration d'un programme de prévention, de sensibilisation et de police communautaire.
- ❑ Mise en oeuvre d'un cadre révisé d'évaluation du rendement et de la responsabilisation.
- ❑ Dans la mesure du possible, poursuite de la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'évaluation du programme de l'ILAC.
- ❑ Suite au jugement de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Shirose et Campbell*, la GRC a procédé à l'élaboration de nouvelles techniques investigatrices en vue d'atteindre les mêmes résultats que ceux obtenus sous l'égide de l'ancien régime avant le prononcé de ladite décision.

En avril 1999, la Cour suprême du Canada, dans R. c. Campbell (Campbell et Shirose), statuait que les policiers ne sont pas des agents de la Couronne et que, par conséquent, ils ne bénéficient de l'immunité de l'État que s'ils font l'objet d'une exemption précise en vertu de la loi.

Cette décision a eu de profondes répercussions sur les enquêtes relatives à certaines infractions. En effet, pour se conformer au jugement, il a fallu modifier, suspendre ou terminer 101 enquêtes, dont 44 sur les douanes et l'accise.

On peut trouver le texte du jugement Campbell et Shirose sur le site Web de la Cour suprême du Canada, à l'adresse suivante : www.scc-csc.gc.ca/index_f.htm

1.3 Une contribution à la réduction de la contrebande de migrants

Problème :

La criminalité organisée outre-frontière prospère. On assiste actuellement à une mondialisation de la criminalité, une tendance qui suit l'accroissement de la mondialisation du commerce, de la mobilité des personnes et des communications hautes-technologie. Les formes traditionnelles de criminalité transfrontalière existent toujours, mais de nombreuses organisations ont élargi leur champ d'activités pour inclure la contrebande de migrants. La participation accrue des réseaux outre frontière à cette activité renforce les liens entre cette dernière et la criminalité. La collaboration des organisations de contrebande de migrants est évidente. Les groupes nationaux et ethniques interagissent ensemble afin de faciliter le transport des migrants, l'établissement de refuges, les contacts locaux et l'obtention des documents de voyage.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Enquêtes sur les facilitateurs d'immigration sans scrupules.
- ❑ Collecte et mise en commun de renseignements en temps opportun à l'échelle nationale et internationale sur les opérations de contrebande avec les partenaires du monde entier.
- ❑ Prévention des entrées illégales et inadmissibles au Canada par la sensibilisation du public, la prévention et la répression.

Partenaires :

SGC, CIC, MAECI, Justice Canada, MDN, ACDR, USINS, services de police canadiens et étrangers, autorités étrangères en matière d'immigration et lignes aériennes internationales.

Intrants :

- ❑ 20,2 millions de dollars.
- ❑ 173 ETP utilisés.

Extrants :

- ❑ Triages sécuritaires, à la demande de CIC, de plus de 27 000 personnes

revendiquant le statut de réfugié conformément à des conventions internationales.

- ❑ Renvoi par le CIC à des fins de triage d'environ 1 600 demandeurs de l'Europe de l'Est et de l'Asie qui correspondent aux profils des personnes ayant des liens avec le crime organisé, ayant commis des actes criminels, des actes de terrorisme ou des crimes de guerre. La moitié de ces demandes ont été refusées.
- ❑ Expulsion du Canada de 101 personnes à haut risque arrêtées dans l'ensemble du pays.
- ❑ Escorte vers d'autres pays de 22 prisonniers ayant des démêlés avec l'immigration.
- ❑ Enquête sur 1 140 cas liés à la contrebande.
- ❑ Saisie de 1 550 documents de voyage ou pièces d'identité frauduleux.
- ❑ Prévention de l'entrée au Canada de 151 migrants non admissibles et de l'entrée aux États-Unis de 590 migrants non admissibles.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Tendances dans les introductions de migrants illégaux.
- ❑ Tendances dans le nombre d'organisations de contrebande de migrants.
- ❑ Tendances dans l'offre et la demande de documents de voyage contrefaits ou spécialement modifiés.
- ❑ Tendances dans le nombre de migrants cherchant à entrer illégalement aux États-Unis via le Canada.

Résultats :

- ❑ Le triage sécuritaire de criminels a fait ressortir des membres d'organisations criminelles internationales qu'on a empêché d'entrer au Canada, ce qui a protégé les Canadiens contre le renforcement du crime organisé au pays.
- ❑ Une stratégie d'intervention axée sur la collaboration avec les autorités étrangères et qui vise à empêcher les migrants illégaux de quitter leur point

de départ permet de réduire les frais sociaux et judiciaires que doivent acquitter les Canadiens.

Améliorations prévues :

- ❑ Élargissement de notre programme de prévention et de sensibilisation au pays et à l'étranger afin de décourager les migrants illégaux et d'empêcher les groupes criminels organisés d'accéder au sol canadien.
- ❑ Amélioration des méthodes de formation et poursuite de l'amélioration de la détection des documents frauduleux produits par des faussaires de plus en plus perfectionnés.

Démantèlement d'une organisation de contrebande de migrants

Le projet Cadmium, une enquête sur la contrebande de migrants menée par la GRC, CIC et des organismes étrangers d'application de la loi, s'est soldée par le démantèlement d'une organisation de contrebande opérant depuis la région de Montréal. Un membre de l'organisation s'était prévalu du régime provincial d'aide sociale pendant une dizaine d'années tout en cumulant des centaines de milliers de dollars en faisant passer illégalement des étrangers au Canada. L'organisation aurait fait entrer plus de mille Bangladais au moyen de passeports et documents d'immigration frauduleux achetés ou volés dans ce pays.

1.4 Une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites

Problème :

Les méfaits liés à la consommation de drogues illicites que subissent les Canadiens et la société canadienne dans son ensemble peuvent être sociaux, économiques, psychologiques et physiques. On évalue que les profits de la vente de drogue au niveau de la rue pourraient atteindre les 18 milliards de dollars par année.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Réduire l'approvisionnement de drogues illicites en empêchant l'introduction au Canada de gros envois de drogues.
- ❑ Empêcher la distribution de drogues illicites dans l'ensemble du pays.
- ❑ Réduire la demande de drogues illicites par des initiatives de prévention et d'éducation publique.

Partenaires :

SGC, Santé Canada, ACDR, Justice Canada, SCC, MAECI, MDN, tous les services canadiens d'application de la loi, ainsi que les organismes municipaux, territoriaux et provinciaux chargés de la santé, de l'éducation et des services correctionnels.

Intrants :

- ❑ 70,9 millions de dollars.
- ❑ 845 ETP utilisés.

Extrants⁵ :

En 1999, dans les territoires protégés à contrat par la GRC :

- ❑ On a fait enquête sur 38 515 infractions relatives aux drogues.
- ❑ La valeur dans la rue des drogues saisies s'élevait à 801 millions de dollars, dont 63 millions de dollars en héroïne, 145 millions de dollars en cocaïne, 572 millions de dollars en cannabis et 20 millions de dollars en autres drogues.
- ❑ On a saisi pour 109 millions de dollars de plus en drogues dans d'autres pays à l'issue de grosses enquêtes en matière de drogue auxquelles nous avons participé.

❑ Le nombre de participants aux programmes de sensibilisation aux drogues au niveau communautaire a continué d'augmenter dans l'ensemble du pays (p. ex. Contribution de la Police à l'éducation communautaire - *Kids and Cops*, programme Bouclier autochtone, les drogues en milieu de travail). Le programme DARE a connu une croissance particulièrement importante.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans la valeur totale dans la rue des drogues saisies.
- ❑ Les tendances dans la valeur dans la rue des catégories de drogues.
- ❑ Les tendances dans les méfaits de la consommation de drogues.
- ❑ Les tendances dans la participation aux programmes de sensibilisation et d'éducation en matière de drogue.

Résultats :

- ❑ Aide à réduire la demande de drogues.
- ❑ Nuit à l'importation et la distribution au Canada de drogues illicites.

Améliorations prévues :

- ❑ Continuer d'améliorer la stratégie de réduction de la demande de drogues en collaboration avec les services sociaux, de santé et le système judiciaire en concentrant les activités sur la prestation par les policiers de première ligne de programmes et de services reconnus de sensibilisation aux drogues destinés aux jeunes, aux communautés et aux milieux de travail. Ces programmes visent à réduire l'offre, la demande et les méfaits de la drogue, ainsi qu'à promouvoir un style de vie sans drogue.
- ❑ Continuer d'axer les communiqués à l'intention des médias sur les coûts sociaux, économiques et autres ainsi que sur les méfaits de la drogue plutôt que de se limiter à la valeur monétaire des drogues saisies.
- ❑ Diriger davantage les efforts conjugués des services d'application

de la loi sur les organisations criminelles de grande envergure.

En 1999, la GRC, en collaboration avec le ministère de la Défense nationale et des corps policiers provinciaux et municipaux, a établi un programme d'éradication de plantes de marijuana. Cette initiative conjuguée a permis la saisie et la destruction de quelques 54 000 plantes dont la valeur globale fut estimée à plus de 136 millions de dollars.

En tout, plusieurs efforts conjugués provinciaux furent entamés également avec plusieurs partenaires dont le ministère de la Défense nationale. Un exemple d'un tel programme fut le "Green Team" de la Colombie-Britannique qui ciblait des laboratoires de production de marijuana ainsi que des initiatives transfrontalières. Grâce à ce programme, 954 781 plantes de marijuana représentant 190 tonnes furent saisies en plus de 23 tonnes de marijuana saisies dans le cadre d'autres programmes analogues en Colombie-Britannique.

1.5 Une contribution à la réduction des délits économiques

Problème :

Vu les technologies plus perfectionnées dont disposent les criminels et les organisations criminelles d'envergure internationale, il est de plus en plus difficile et complexe de faire enquête sur la plupart des crimes motivés par l'appât du gain. Ce genre de crime est chiffré prudemment à quelque 3 milliards de dollars par année.

Stratégies :

- La prévention du crime par l'éducation et la sensibilisation du public.
- La perturbation des activités liées aux délits économiques par la détection, les enquêtes et la poursuite des criminels organisés.

Partenaires :

SGC, Banque du Canada, Industrie Canada, surintendant des faillites, DRHC, Association canadienne des fournisseurs Internet, Association des banquiers canadiens, Forum sur la prévention du télémarketing trompeur, Securities and Exchange Commission, et autres ministères et organismes américains et étrangers.

Intrants :

- 38,5 millions de dollars.
- 385 ETP utilisés, répartis dans 34 groupes.

Extrants⁶ :

- 77 faillites de sociétés d'une valeur approximative de 14,8 millions de dollars ont fait l'objet d'enquêtes, ainsi que 137 faillites personnelles d'une valeur approximative de 8,7 millions de dollars. (La réduction de 30 % du nombre d'enquêtes par rapport à l'an dernier est principalement attribuable à la hausse du seuil fixé pour les renvois au surintendant des faillites.)
- L'enquête en matière de faillite la plus importante de l'histoire du Canada, Castor Holdings, qui portait sur l'aliénation frauduleuse de biens d'une valeur de 1,3 milliard de dollars, s'est soldée par le dépôt de 41 accusations criminelles contre un particulier. L'enquête, menée dans plus de 7 pays, a nécessité à elle seule 20 640 heures.

□ 5 491 nouvelles enquêtes, d'une valeur potentielle totale de 2,6 milliards de dollars, s'ajoutent aux 3 595 enquêtes en cours ainsi qu'aux 526 dossiers inachevés, faute de ressources adéquates.

□ Le développement et le lancement de *Missing*, un jeu interactif sur ordinateur conçu pour sensibiliser le public aux prédateurs sur Internet,

□ Un nouveau logiciel d'analyse des échanges, *Market Integrity Computer Analysis*, a été conçu en partenariat avec des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et des marchés boursiers du Canada.

Indicateurs de rendement :

□ Les tendances dans les enquêtes fructueuses et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc, notamment la criminalité des entreprises, la corruption, la fraude par télémarketing et en valeurs mobilières, la manipulation du marché boursier, les délits informatiques et la fraude dans les télécommunications.

Résultats :

□ Les faux billets canadiens saisis ont totalisé environ 4,5 millions de dollars.

□ Le groupe de travail chargé d'enquêter sur l'affaire des implants mammaires fut dissous. Après avoir pris en entrevue de nombreux témoins et analysé plus de 50 000 documents, les enquêteurs ont conclu que les allégations de négligence criminelle contre les responsables de Santé Canada n'étaient pas fondées.

□ Le groupe de travail chargé d'enquêter sur l'affaire du sang contaminé impliquant la Croix-Rouge poursuit son travail.

□ Les fraudes en valeurs mobilières ainsi que les fraudes par télémarketing, les délits informatiques sur Internet et autres délits de technologie de pointe augmentent sans cesse.

Améliorations prévues :

□ La participation à l'élaboration d'un centre de signalement des crimes

par Internet pour aider les organismes de réglementation et d'application de la loi à lutter contre ce genre de crimes.

□ La participation à l'élaboration d'un centre d'intervention pour la sécurité des technologies de l'information du gouvernement du Canada en vue de coordonner les efforts visant à réprimer les attaques contre l'infrastructure informatique essentielle.

□ En partenariat avec les principales commissions des valeurs mobilières provinciales et les marchés boursiers, l'élaboration d'une nouvelle stratégie coordonnée d'application de la loi pour les enquêtes sur les fraudes en matière de valeurs mobilières de portée nationale et internationale visant le crime organisé.

□ La répression de nouvelles infractions de fraude par télémarketing, de criminalité organisée, y compris l'infraction d'impression ressemblante et les infractions analogues ainsi que les recours aux nouveaux pouvoirs d'intercepter des communications et aux dispositions sur la saisie et la confiscation des produits de la criminalité.

L'arrestation de "Mafiaboy"

Au printemps 2000, suite à un méfait informatique important évalué à plusieurs centaines de millions de dollars et perpétré par l'entremise d'Internet, une enquête conjointe entre la Section des crimes informatiques de Montréal de la GRC et le FBI a permis aux enquêteurs d'arrêter l'auteur des méfaits, un jeune contrevenant connu par le sobriquet "Mafiaboy". Ce dernier fait face à plusieurs chefs d'accusations au Canada et aux États-Unis.

1.6 L'application efficace d'autres lois fédérales

Problème :

Les possibilités pour le crime organisé sont de plus en plus nombreuses, surtout dans les domaines du piratage de logiciels (pertes annuelles de plus de 300 millions de dollars), de la contrefaçon de disques compacts (pertes annuelles de 31 millions de dollars) et de vêtements, d'autres types d'infractions au droit d'auteur ainsi que des crimes contre l'environnement (avec des frais annuels en soins de santé évalués à 3 milliards de dollars). Par ailleurs, la protection du consommateur, les pertes financières et les pertes fiscales du gouvernement fédéral sont autant de cibles pour ces groupes. Dans la poursuite des infractions dans ce domaine, il y a double emploi et chevauchement de nombreuses responsabilités en matière d'application des lois fédérales.

Stratégies :

- La collecte de renseignements sur la participation du crime organisé au transport de déchets dangereux, d'espèces menacées de disparition et d'autres marchandises semblables.
- L'exécution plus rigoureuse des lois relatives au droit d'auteur, aux marques de commerce et aux radiocommunications.
- L'examen de certains secteurs de l'application des lois fédérales qui pourraient profiter d'une meilleure coordination et d'un regroupement.

Partenaires :

SGC, Justice Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, ACDR, organismes canadiens et étrangers d'application de la loi, secteur privé, notamment l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement.

Intrants :

- 61,2 millions de dollars.
- 553 ETP utilisés.

Extrants :

- 165 nouvelles enquêtes en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*

ont mené à la récupération de plus de 78 passeports de parents dits mauvais payeurs ; 53 personnes ont ainsi payé des arriérés de pension alimentaire à leur ex-conjoint(e).

- On a entamé en 1999 une étude de faisabilité sur la rentabilité des enquêtes et des saisies de passeports en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Le rapport final doit être présenté le 31 mars 2001.

- 197 enquêtes ont été menées et se sont soldées par le dépôt d'accusations contre 480 particuliers et 68 entreprises en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, ainsi que la récupération de 2,8 millions de dollars en marchandises illégales.

- Un certain nombre d'enquêtes de plusieurs millions de dollars en vertu de la *Loi sur les prêts et bourses aux étudiants* ont été entamées.

Indicateurs de rendement :

- La réduction du nombre d'infractions aux lois fédérales, en particulier celles qui touchent au droit d'auteur et à la protection des consommateurs, à l'environnement, à la sécurité publique et aux pertes financières du gouvernement.
- La réduction des chevauchements et du double emploi dans l'application des lois fédérales.

Résultats :

- Amélioration de la santé et de la sécurité publiques et de la croissance économique des entreprises légitimes, et augmentation des retombées financières pour les différents ordres de gouvernement.

- Diminution des pertes en recettes du gouvernement fédéral.

- Sensibilisation accrue des Canadiens sur les nouvelles formes de criminalité impliquant le crime organisé, en particulier celles qui touchent la protection de l'environnement et la contrefaçon.

- Les parents dits mauvais payeurs versent plus aisément les pensions alimentaires en retard à leurs anciens conjoints.

Améliorations prévues :

- L'achèvement la mise en place de cent nouvelles positions affectées aux Sections des enquêtes fédérales aéroportuaires à Vancouver, Toronto et Montréal en vue d'augmenter la capacité de la GRC de lutter contre le crime organisé à ces endroits.

- De concert avec Environnement Canada, amélioration de la communication et de la collaboration mutuelles durant les enquêtes sur les crimes contre l'environnement.

- Réalisation d'une étude sur l'ampleur de l'implication du crime organisé dans les crimes contre l'environnement.

- De concert avec l'ACDR, renforcement de l'exécution des lois à la frontière en ce qui touche les infractions à la *Loi sur le droit d'auteur* et d'autres lois fédérales.

En juin 1999, le SCT a approuvé l'octroi de 15 millions de dollars pour la création de 100 nouveaux postes d'enquêteurs pour les sections de l'exécution des lois fédérales aux aéroports de Vancouver (20 postes), de Toronto (40 postes) et de Montréal (40 postes), dans le but d'aider à la lutte contre le crime organisé.

La première section est entrée en service en janvier 2000, à Montréal. Au cours du premier trimestre d'activité, les membres de la section, en collaboration avec d'autres organismes, dont l'ACDR, ont saisi pour plus de 35,2 millions de dollars en drogues illicites.

On s'attend à des résultats semblables aux aéroports de Toronto et de Vancouver.

1.7 L'amélioration de la qualité des renseignements criminels

Problème :

Des renseignements exacts et en temps opportun sur les criminels, les groupes criminels et les actes criminels sont essentiels pour permettre aux partenaires policiers et d'application de la loi de la GRC de déséquilibrer et de démanteler les menaces graves que représente particulièrement le crime organisé pour la société canadienne.

Stratégies/Attentes :

Les stratégies du Programme des renseignements criminels de la GRC englobent les objectifs suivants :

- ❑ Permettre de lutter à la source contre le crime et le terrorisme de portée transnationale.
- ❑ Évaluer et mesurer les menaces relatives du crime organisé.
- ❑ Identifier les tendances dans la criminalité transnationale et suivre les structures, les réseaux, les modes opératoires et les points faibles des organisations criminelles et des groupes terroristes.

Partenaires :

SGC, BCP, SCRC, CIC, ACCP, Interpol, Europol, Groupe d'experts de haut niveau sur la criminalité transnationale du G8, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) qui relève de l'Organisation des États américains, Ass. internationale des chefs de police, International Ass. of Intelligence Analysts et homologues aux É.-U., en Angleterre et en Australie.

Intrants :

- ❑ 51,2 millions de dollars.
- ❑ 381 ETP utilisés.

Extrants⁷ :

- ❑ Identification des priorités nationales de la GRC en matière de lutte contre le crime organisé.
- ❑ Élaboration de notes de renseignements criminels à l'intention de la GRC, du gouvernement fédéral, des partenaires provinciaux et municipaux et, le cas échéant, du secteur privé.
- ❑ Prestation de formation supérieure en renseignements criminels, y compris en analyse de renseignements stratégiques.

- ❑ Réalisation de 1 316 évaluations de la menace relative à la sécurité de dignitaires étrangers et canadiens, et de 984 vérifications des antécédents préalables à la nomination de candidats potentiels au gouvernement.

- ❑ Augmentation importante de l'utilisation de la Banque nationale de données criminelles (BNDC), un outil d'information et de gestion de renseignements utilisé dans la lutte contre le crime organisé.

- ❑ Élaboration du rapport annuel sur le crime organisé en partenariat avec le SCRC.

Indicateur de rendement :

- ❑ Satisfaction des principaux partenaires et clients (d'après l'utilisation et la valeur de l'information).

Résultats :

- ❑ Taux de satisfaction exceptionnel par les lecteurs de nos évaluations de renseignements stratégiques (99%).

- ❑ Sensibilisation accrue des services de police canadiens aux menaces graves que pose le crime organisé, une meilleure compréhension du problème et une participation plus active (conformément aux priorités nationales et au Rapport annuel).

- ❑ Établissement de partenariats plus solides et de stratégies conjointes en vue de lutter contre le problème du crime organisé.

- ❑ Production de renseignements criminels de meilleure qualité.

- ❑ Établissement de stratégies de coopération plus efficaces en vue de lutter contre le crime organisé et les crimes graves.

- ❑ Soutien tactique accru aux services opérationnels dont les activités visent le crime organisé.

- ❑ Le Projet Solstice, une initiative à l'échelle gouvernementale, a contribué au passage sans heurt à l'an 2000 partout au Canada.

Améliorations prévues :

- ❑ Faire en sorte que la fonction de renseignement répond aux besoins de

l'organisation dans son ensemble et est élargie à toutes les compétences et les structures hiérarchiques grâce à un discours permanent dans toute la GRC.

- ❑ Améliorer la portée et la qualité de l'information inscrite dans les systèmes de renseignements partagés.

- ❑ Examiner l'état de préparation de la GRC face aux incidents majeurs de désordre public.

- ❑ Améliorer continuellement le nouvel outil d'évaluation de la menace.

- ❑ Améliorer les indicateurs de rendement relatifs à la désorganisation des groupes de criminels organisés.

- ❑ Améliorer la capacité de lutter contre le crime organisé par le biais d'un modèle de répression fondé sur le renseignement.

- ❑ Améliorer notre capacité d'intervenir relativement aux incidents majeurs par le biais du Programme d'intervention face aux incidents critiques.

- ❑ Améliorer le renseignement, y compris la mise en commun de l'information entre le Canada et les États-Unis ou d'autres nations, à l'appui des opérations d'application de la loi conjuguées.

L'enquête sur l'affaire Ressay, concernant des gestes présumés de terrorisme en décembre 1999, a mis en évidence la valeur de la collaboration entre les organismes de renseignements et les services de police au Canada et à l'étranger.

La GRC, le FBI et le SCRS, entre autres, ont concerté leurs efforts durant cette enquête intensive qui a franchi les frontières internationales.

La mise en commun du renseignement fait partie intégrante de toute enquête criminelle et est essentielle à la réussite des efforts.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur le
Programme des renseignements criminels
à l'adresse suivante :
www.rcmp-grc.gc.ca/html/cr-int-f.htm

1.8 L'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers

Problème :

Les dignitaires canadiens et étrangers risquent d'être la cible de violence pour des motifs personnels, criminels ou politiques ou d'être visés par le crime organisé. Les dignitaires englobent le Premier ministre, le Gouverneur général, certains autres dignitaires canadiens, les diplomates étrangers qui séjournent au Canada, les personnes jouissant d'une protection internationale en visite et autres personnes désignées par le Solliciteur général du Canada.

Stratégie :

Offrir aux dignitaires canadiens et étrangers des services de protection et de sécurité.

Partenaires :

Cabinet du Premier ministre, Bureau du Conseil privé, MAECI, Patrimoine Canada, autres ministères fédéraux, SCRS, Commission de la capitale nationale et services de police locaux.

Intrants :

- 43,8 millions de dollars.
- 464 ETP utilisés.
- autres employés affectés temporairement à des événements majeurs.

Extrants :

- On a assuré la protection du Premier ministre et de sa famille au cours de 100 voyages internationaux et de 37 voyages à l'intérieur du pays.
- Les autres dignitaires canadiens ont bénéficié de la protection de la GRC au cours de leurs 261 voyages.
- On a assuré la protection de 270 visiteurs étrangers pendant leur séjour au Canada.
- On a assuré la protection de diplomates étrangers à 209 reprises.
- On a assuré une protection pendant 33 événements majeurs au Canada.

Indicateurs de rendement :

- Excellents états de service quant aux visites et événements sans incident.
- Satisfaction des clients.

Résultats :

- Toutes les personnes étrangères jouissant d'une protection internationale (PPI) en visite au Canada par affaires et dont la protection relevait de la GRC au nom du gouvernement du Canada, sont arrivées au Canada et en sont reparties en toute sécurité en 1998-1999.
- Toutes les missions étrangères au Canada et les dignitaires canadiens désignés ont passé une année en toute quiétude sous la protection de la GRC.

Améliorations prévues :

- Amélioration de la responsabilisation et du financement du Programme de la police de protection au moyen d'un examen national de son rôle, ses fonctions, sa structure et sa formule de financement, y compris les coûts indirects. Un rapport ou un plan d'affaires sera remis aux cadres supérieurs de la GRC en décembre 2000.

Le plus grand rassemblement de chefs d'État en sol canadien

Le Sommet de la francophonie, tenu à Moncton (Nouveau-Brunswick) en septembre 1999, a été le plus grand rassemblement de chefs d'État en sol canadien.

La GRC, chargée d'assurer la protection d'au-delà de 100 dignitaires, a été reconnue comme un élément-clé du succès de cet événement majeur. Visiteurs étrangers, partenaires et parties prenantes ont félicité la GRC à l'unisson.

1.9 L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer

Problème :

Compte tenu de la mondialisation de l'économie du Canada et de la libre circulation des personnes, des biens et des services à travers nos frontières, la criminalité est de portée de plus en plus transnationale.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Maintenir un programme d'agents de liaison (AL) affectés dans diverses villes stratégiques à l'échelle internationale, afin d'offrir aux communautés policières canadiennes et étrangères de l'aide et des renseignements et d'assurer la coordination du soutien nécessaire, en particulier dans le cas des enquêtes en matière de trafic de drogues, de crime organisé, de délits économiques et d'immigration.
- ❑ Gérer l'adhésion du Canada à Interpol et administrer le bureau central national d'Interpol à Ottawa, en sa qualité de premier point de contact pour les demandes de renseignements provenant des services de police étrangers engagés dans la lutte contre le crime organisé.

Partenaires :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Justice Canada, autres ministères fédéraux, organismes d'application de la loi canadiens et étrangers, bureaux d'Interpol partout dans le monde.

Intrants :

- ❑ 7,9 millions de dollars (y compris les frais annuels d'adhésion du Canada à Interpol de 1,2 million de dollars environ).
- ❑ 29 postes d'agents de liaison ETP dans 20 pays à travers le monde.
- ❑ 25 ETP au bureau central national d'Interpol.

Extrants :

- ❑ En 1999-2000, les agents de liaison ont effectué plus de 40 000 interventions auprès d'organismes canadiens et étrangers, interventions qui

comprennent la réception de demandes et la prestation d'assistance. Les agents de liaison ont prêté main-forte à des services de police canadiens et étrangers dans plusieurs centaines d'enquêtes d'envergure sur des affaires de drogues, de produits de la criminalité, de délits économiques et d'immigration.

- ❑ En 1999-2000, le bureau d'Interpol à Ottawa a reçu plus de 7 000 demandes d'assistance de différents organismes canadiens et étrangers sur des affaires de fraude, de contrefaçon, de vol, de trafic de drogues, de contrebande, d'entrée illégale et de disparition de personnes, ainsi que pour des avis au plus proche parent.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Collaboration internationale avec des organismes et des gouvernement étrangers.
- ❑ Satisfaction des clients à l'égard de l'aide apportée par les AL.
- ❑ Participation accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol.

Résultats :

Le programme des agents de liaison : Point de mire des stratégies internationales du Canada à l'égard de la lutte antidrogue et de la répression du crime organisé, ce programme contribue à prévenir la perpétration d'activités criminelles, notamment l'entrée illégale au Canada. Il aide également à la lutte contre le crime organisé au Canada, en s'attaquant à la hausse des activités criminelles transnationales.

Le programme d'Interpol :

Ce programme aide à intercepter des personnes recherchées et à lutter contre les organisations criminelles internationales. Il contribue ainsi à accroître la sécurité des Canadiens tant au pays qu'à l'étranger.

Bouleversement des activités du crime organisé au Canada

On attribue au programme des agents de liaison l'arrestation de 54 personnes et le bouleversement important des activités du crime organisé d'Europe de l'Est partout au Canada.

2. Services de police contractuelle

Le gouvernement fédéral a signé des ententes avec les huit provinces et les trois territoires en matière de services de police. Ces ententes d'une durée de 20 ans prendront fin en 2012.⁸

Notre stratégie à moyen terme est d'élaborer un cadre de négociations en vue de l'an 2012. Nous planifions aussi en vue du prochain examen quinquennal des ententes.

Pour aider à atteindre notre priorité stratégique d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités, nous offrons des services de qualité par le biais de la police communautaire. Cela signifie résoudre et prévenir les problèmes de criminalité locaux en partenariat avec les communautés que nous servons, par des moyens réactifs et proactifs.

Par conséquent, tout ce que nous faisons maintenant met l'accent sur la consultation de nos clients et des intervenants, l'établissement de partenariats avec les communautés et les services locaux, l'habilitation au niveau de la prestation des services et la mobilisation des ressources communautaires et autres pour compléter nos propres ressources.

Grâce à l'écoute de nos clients et de nos partenaires, les services de police que nous leur offrons conformément à des contrats conclus avec les provinces et municipalités sont davan-

tage axés sur les besoins et les priorités de chaque communauté. En tirant des enseignements des projets pilotes et des pratiques exemplaires, nous améliorons continuellement la qualité des services que nous offrons.

Nous améliorons aussi nos services en appliquant notre méthode de résolution des problèmes aux victimes, contrevenants et au grand public. Nous y parvenons en adoptant un ensemble de stratégies complémentaires à chaque problème et à chaque communauté (voir encadré à la page suivante).

Quel est l'effet de ces stratégies sur les trois priorités stratégiques relatives au secteur d'activité des services de police contractuelle? Nous utilisons trois moyens principaux d'interpréter nos résultats, en comparant :

- les tendances dans le niveau réel de délits «traditionnels» au moyen de sondages indépendants auprès des Canadiens qui ont été victimes de crime⁹ ;
- nos propres tendances dans les taux de criminalité annuels à celles des autres services de police.
- les tendances dans la satisfaction du public à l'égard de nos services, le nombre de plaintes du public et la crainte des citoyens d'être victimes de crime.

Objectif de la GRC:

La sécurité des foyers et des collectivités.



Priorités stratégiques :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes -

- des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités

- une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile

- des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones.

Intrants des ressources du secteur d'activité, 1999-2000

Ressources financières (Dépenses brutes totales)

| | |
|--|-------------------------|
| Dépenses prévues (Partie II du Budget) | 1 078 000 000 \$ |
| Autorisations totales | 1 147 300 000 \$ |
| Dépenses réelles | 1 146 800 000 \$ |

Ressources humaines

| | |
|---|--------|
| (ETP réels utilisés : 53,5% du total des ETP) | 10 593 |
|---|--------|

Nota : La différence entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique par l'affectation de 114 nouvelles positions dans le cadre des ententes policières. Ce secteur d'activité n'a pas épuisé ses autorisations totales à cause de l'affectation de ressources supplémentaires dont la majorité a eu lieu dans le dernier trimestre de l'exercice financier.

Malheureusement, par manque de renseignements précis sur la criminalité, nous sommes incapables de nous comparer aux autres services de police au moyen des taux de criminalité, tels qu'ils sont signalés dans les données statistiques du programme de Déclaration uniforme de la criminalité¹⁰, recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ).¹¹

Dans le moment, nous ne pouvons comparer que le nombre de crimes d'une année à l'autre (produit par notre Système des rapports statistiques sur les opérations) comme indicateur brut de notre rendement.

L'efficacité des stratégies susmentionnées est évaluée ci-dessous au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs du rendement de la GRC par rapport aux engagements pris envers les Canadiens et énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000. Parce que les ressources humaines et financières pour ce secteur d'activité sont réparties géographiquement par division et non par engagement (comme dans le cas du secteur d'activité de la police fédérale), les intrants ne sont pas identifiés sous chacun des éléments ci-dessous.



Pour aider à atteindre notre priorité stratégique d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités, nous offrons des services de qualité par le biais de la police communautaire.

Nos stratégies englobent les suivantes :

- La réduction du crime et la dissuasion d'en commettre par l'application de la loi
- La prévention du crime et des récidives par la résolution des problèmes communs sous-jacents
- L'offre de mesures de justice réparatrice
- La déjudiciarisation des jeunes contrevenants
- L'atténuation des conséquences du crime sur les victimes
- Le ciblage des délinquants présentant un risque élevé de récidive
- L'établissement de partenariats
- L'éducation et la sensibilisation du public

2.1 Une contribution à la baisse du taux de criminalité global

Problème :

Le nombre de crimes signalés à la police continue de préoccuper les Canadiens, malgré une diminution du taux de criminalité au cours des dernières années.

Stratégie :

□ Par le biais de la police communautaire, prévenir et régler les problèmes locaux de criminalité et de désordre, en partenariat avec les communautés que nous servons.

□ Accroître la présence de la police dans les rôles non traditionnels pour aborder les causes fondamentales de la criminalité, en misant sur la prévention du crime par le développement social.

□ Réviser et revigorer les différentes stratégies de développement social, comme le programme de sensibilisation aux drogues de la GRC, pour s'assurer de leur efficacité et de leur pertinence par rapport aux initiatives visant le mieux-être communautaire global.

Partenaires :

Santé Canada, Environnement Canada, Centre national de prévention du crime, organisations communautaires et associations de quartier, organisations religieuses, entreprises locales, secteur bénévole, administrations locales, citoyens concernés, organismes sociaux.

Extrants :

Faits saillants des crimes signalés en 1999 à la GRC¹² :

□ Le nombre total d'*infractions réelles*¹³ a subi une légère hausse (0,22 %) pour atteindre 1 135 282.

□ Le nombre total d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions aux codes de la route) a diminué de 2 % pour atteindre 750 735, soit :

Les **autres infractions** (groupe disparate d'infractions s'échelonnant de la tenue de maisons de débauche aux incendies criminels

et aux enlèvements) qui représentent 42 % du total, sont demeurées inchangées par rapport à l'an dernier.

Les **crimes de violence** (homicides, voies de fait, agressions sexuelles et rapt) représentent 12 % des infractions totales et ont diminué légèrement (1 %) pour atteindre à 92 454 infractions.

Les **crimes contre les biens** (introductions par effraction, vols, fraudes, etc.) représentent environ 46 % du total des infractions et ont également diminué (4 %) pour atteindre 331 511 infractions.

□ L'application de **lois fédérales** précises, autres que le *Code criminel*, est présentée dans la partie sur les services de police fédérale. La catégorie générale des infractions aux lois fédérales (à l'exception des infractions relatives aux drogues), qui englobe tout depuis la *Loi sur l'immigration* à la *Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies* (se reporter à la Partie VI concernant les principales lois appliquées par la GRC), a subi une hausse de 9 % en 1999, pour atteindre 65 563 infractions.

□ Les **infractions aux lois provinciales et ordonnances territoriales** (à l'exclusion des infractions au code de la route), ont connu une hausse d'environ 2 % pour atteindre 223 977 infractions.

□ Les infractions aux **règlements municipaux** (à l'exclusion des infractions aux codes de la route) ont augmenté de 2 % par rapport à 1998 pour atteindre 53 869 infractions.

Indicateurs de rendement :

□ Les tendances statistiques dans la répression des infractions au *Code criminel* et autres infractions.

□ Les tendances dans les taux de criminalité.

Résultats :

□ Le taux de criminalité global a augmenté légèrement dans les terri-

toires de compétence de la GRC, ce qui fait peut-être état de la mise en oeuvre accrue de la police communautaire qui tend à encourager les victimes à signaler les crimes à la police.

□ La hausse des demandes à la police à l'égard des solutions de rechange au système de justice traditionnel reflète la volonté des communautés d'assumer la responsabilité de leur mieux-être.

Améliorations prévues :

□ La poursuite de la mise en oeuvre de la police communautaire, y compris la justice réparatrice, la prévention du crime et autres stratégies.

□ L'étude de l'effet des changements démographiques et socio-économiques sur la criminalité.

□ La poursuite de l'amélioration du Système de rapports statistiques sur les opérations (RSO) de la GRC pour garantir l'exactitude des données sur la criminalité.

□ L'examen des programmes de prévention du crime et des initiatives de répression pour faire en sorte qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

2.2 Une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens

Problème :

Les Canadiens continuent d'être victimes de crimes contre les biens.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Présentation de programmes d'information et de sensibilisation du public.
- ❑ Conjugaison des efforts de la police et de la communauté à l'égard de la prévention du crime et de la résolution des problèmes afin de réduire le taux de crimes contre les biens.
- ❑ Présentation de forums de justice réparatrice pour les jeunes contrevenants et les victimes de crimes.

Partenaires :

Entreprises privées, notamment l'industrie de l'assurance, groupes et associations communautaires.

Extrants :

Entre 1998 et 1999, on a constaté dans les territoires de compétences de la GRC :

- ❑ Une baisse de 7 % des introductions par effraction; le nombre d'accusations contre les jeunes a chuté de 12,9 %.
- ❑ Les vols de plus de 5 000 \$ et les vols de moins de 5 000 \$ ont connu une baisse respective de 18 % et de 2 %.
- ❑ Les fraudes ont chuté de 9,9 % dans l'ensemble, mais les fraudes par carte de crédit ont augmenté de 5,8 %.
- ❑ Les vols d'autos et les vols à l'intérieur d'autos ont connu une légère baisse.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans les statistiques sur les crimes contre les biens.
- ❑ Les tendances dans la demande à l'égard des programmes de prévention du crime et de sensibilisation.
- ❑ Les tendances dans le signalement des crimes.

Résultats :

- ❑ Les crimes contre les biens dans les régions protégées par la GRC ont connu une baisse importante pour les raisons possibles suivantes :
 - la formation de partenariats entre la communauté et la police en vue de réduire les occasions de commettre des crimes contre les biens (p. ex. la surveillance de quartier) ;
 - l'amélioration des conditions sociales, économiques et démographiques entraîne peut-être une baisse de la motivation à commettre des crimes contre les biens ;
- ❑ la réduction de nombre d'accusations portées contre les jeunes est peut-être attribuable à la mise en oeuvre de programmes de justice alternative.

Améliorations prévues :

- ❑ Compte tenu du déclin des crimes contre les biens, de l'expansion rapide des délits économiques comme la fraude par carte de crédit et de la vulnérabilité du commerce électronique, porter une attention plus grande aux formes nouvelles de crimes contre les biens, en particulier quand ils sont l'oeuvre du crime organisé ou qu'ils sont perpétrés sous son influence.
- ❑ Miser davantage sur les programmes de sensibilisation et de prévention du crime pour les jeunes à risques (voir 2.7).

2.3 Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière

Problème :

Les accidents de la route et la conduite avec facultés affaiblies sont des préoccupations constantes pour les Canadiens qui souhaitent circuler librement et en toute sécurité sur les routes. La majorité des accidents mortels sont directement attribuables à l'ivresse au volant¹⁴, à la non-utilisation des dispositifs de retenue des passagers et d'autres comportements de conduite à risques élevés.

Stratégies/Attentes :

L'application du code de la route et la présentation de programmes de sensibilisation conçus pour stimuler le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation des sièges pour enfants, ainsi que pour réduire l'ivresse au volant.

Partenaires :

Transports Canada, ACCP, ministres du fédéral et des provinces et territoires et ministères responsables de la sécurité routière, Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.

Extrants :

En 1999, dans les régions protégées par la GRC :

- 1 192 personnes ont été tuées dans des collisions (hausse de 3,5 % par rapport à 1998).
- Malgré une diminution de 0,5 % du nombre d'accidents par rapport à l'an dernier, 41 221 personnes ont été blessées à la suite de collisions (hausse de 10,4 % par rapport à 1998).
- Plus de 400 adolescents de 15 à 19 ans ont perdu la vie dans des accidents de la route.
- Le taux de collisions mortelles dans les régions rurales se maintient à plus de 80 %.
- La nuit, un véhicule sur 33 est conduit par une personne en état d'ébriété ; ces personnes comptent pour 33 % de tous les conducteurs tués dans des collisions au Canada.
- Le taux de port de la ceinture de sécurité reste en-dessous de l'objectif

national de 95 % d'ici 2001 (il demeure à 89 % pour la deuxième année consécutive).

- Les 11 % d'occupants de véhicules qui ne portaient pas de ceinture de sécurité représentent 40 % de tous les décès attribuables à la route.
- Le nombre d'infractions pour conduite avec facultés affaiblies a diminué de 16,6 % pour atteindre 19 588, mais le nombre de personnes accusées de conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à 80 mg n'a pratiquement pas changé, soit 14 324.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les collisions d'automobiles.
- Les tendances dans l'utilisation des dispositifs de retenue des passagers.
- Les tendances dans les infractions de conduite avec facultés affaiblies.

Résultats :

- L'augmentation en 1999 du nombre de personnes blessées à la suite de collisions non mortelles peut être attribuable à divers facteurs, comme l'omission d'utiliser les dispositifs de retenue des passagers et le nombre élevé de conducteurs aux facultés affaiblies.
- L'étude de la GRC mise en oeuvre en Alberta en 1998 s'est poursuivie et des ateliers sur les services de la circulation ont été donnés à 116 membres affectés à la circulation en Alberta. Ce programme vise l'amélioration de la collecte des données et l'application de nouvelles méthodes de résolutions de

problèmes avec les partenaires. Les facteurs qui contribuent à l'amélioration de la sécurité routière dans son ensemble sont, entre autres :

- l'efficacité accrue des programmes de sensibilisation du public ;
- le changement de l'attitude des conducteurs ;
- le port accru de la ceinture de sécurité et l'utilisation plus répandue des sièges pour enfants ;
- les campagnes contre l'ivresse au volant ;
- une meilleure conception des véhicules et l'ajout de dispositifs de sécurité comme les coussins gonflables ;
- une meilleure conception des autoroutes ;
- des programmes de répression et de conduite sécuritaire mieux ciblés.

Améliorations prévues :

- Le règlement de la persistance des cas d'ivresse au volant et du problème du faible taux de port de la ceinture de sécurité.
- La mise en oeuvre à l'échelle du pays de l'étude en cours en Alberta, y compris l'élaboration :
 - de nouvelles normes en matière de collecte de données ;
 - de nouvelles exigences d'emploi, compétences et évaluations du rendement relativement aux services de la circulation ;
 - d'un nouveau programme de formation ;
 - participation avec l'ACCP à un projet de prévention criminelle sur le vol d'autos par des jeunes.



2.4 Une réduction des plaintes du public justifiées

Problème :

Pour maintenir la confiance du public dans ses services de police, la GRC donne suite à toutes les plaintes du public d'inconduite réelle ou perçue par des employés de la GRC en tentant de satisfaire les plaignants et en affichant sa responsabilité à l'égard du public, tout en respectant les droits des employés de la GRC.

Stratégie :

- ❑ Donner suite à toutes les plaintes de façon transparente et en temps opportun.
- ❑ Selon le cas, régler les plaintes à la satisfaction des deux parties, par des rencontres informelles entre le plaignant, l'employé visé par la plainte et le superviseur de l'employé.
- ❑ Améliorer la communication entre toutes les parties.

Partenaires :

Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles (RDRF) de la GRC, Commission des plaintes du public (CPP) de la GRC. (La CPP est un organisme indépendant de la GRC).

Intrants :

- ❑ 40 agents de police supérieurs dans les divisions et détachements plus importants de la GRC.

Extrants :

- ❑ 2 215 plaintes ont été formulées par le public, conformément à la Partie VII de la *Loi sur la GRC*, concernant l'exécution de fonctions par des membres ou des personnes nommées ou employées par la GRC, que le plaignant ait été visé directement ou non par le sujet de la plainte. Il s'agit d'une hausse de 1 % par rapport à 1998, mais cela demeure une réduction de 16 % par rapport à 1997.
- ❑ Sur le nombre total de plaintes du public, plus de 17 % ont été retirées alors que plus de 34 % ont été réglées à l'amiable et quelque 48 % ont été

traitées par la procédure officielle, soit à l'interne, soit par la CPP, qui est indépendante¹⁵.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans le rapport entre le nombre de plaintes justifiées et le nombre d'employés de la GRC.

Résultats :

- ❑ Un nombre moins élevé de plaintes formulées indique une plus grande satisfaction du public à l'égard de la conduite des employés de la GRC. On peut citer comme autres facteurs contribuant à la baisse les suivants :
 - la police communautaire.
 - la promulgation des énoncés de notre mission, notre vision et nos valeurs.
 - la délégation accrue des pouvoirs pour traiter et régler les plaintes directement au niveau local.
 - l'encouragement constant à régler les plaintes à l'amiable, si possible et s'il y a lieu.
- ❑ Le nombre de plaintes du public n'est qu'une infime fraction des quasi deux millions d'accusations déposées annuellement en vertu de lois fédérales, de lois provinciales, d'ordonnances territoriales et de règlements municipaux divers, en plus d'un autre million d'incidents liés à la circulation, qui représentent tous une faible proportion des millions de rapports officiels ou non entre les membres de la GRC et le public.

Améliorations prévues :

- ❑ La poursuite de la mise en oeuvre d'un système automatisé d'information sur les plaintes du public dans l'ensemble de la GRC.
- ❑ La mise à jour du système actuel et l'étude de la possibilité de mettre en oeuvre un système automatisé de rapport des plaintes du public plus convivial, souple et abordable.

2.5 Une satisfaction accrue des clients et des partenaires

Problème :

Bien que le contact avec la police puisse être un événement négatif pour ceux qui contreviennent aux lois, le public, les partenaires, les bénévoles, les victimes, les témoins, les contrevenants et autres intervenants devraient être convaincus que le niveau et la qualité des services sont satisfaisants et conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et autres normes protégeant les droits des Canadiens.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Consultation active des clients et des partenaires pour déterminer leurs besoins.
- ❑ Évaluation et amélioration des services pour en assurer la qualité et la pertinence pour les clients et les partenaires.
- ❑ Promotion de l'apprentissage permanent auprès des employés.
- ❑ Assurance d'un système de discipline interne efficace.
- ❑ Participation aux processus de plaintes du public.
- ❑ Sondages sur la satisfaction du public.

Partenaires :

Communautés et organisations communautaires, partenaires à contrat, ministères et organismes fédéraux.

Extrants :

- ❑ Un juge de l'Alberta, en collaboration avec la GRC, a demandé la tenue d'un sondage général auprès des communautés en 2000. Les résultats de ce sondage ont été communiqués à la GRC.
- ❑ Au Nouveau-Brunswick, la Division J de la GRC a poursuivi son sondage annuel sur la satisfaction des clients auprès des particuliers qui ont eu affaire à la police au cours des six mois précédents.
- ❑ Malgré l'afflux constant de commentaires positifs formulés par le public, certaines divisions ont tous-

jours de la difficulté à vérifier la satisfaction des clients à partir d'une méthode acceptable.

- ❑ Un examen des services de police autochtones auprès des collectivités autochtones dans tous les territoires à contrat servis par la GRC a été effectué afin d'évaluer le degré d'acceptation et de satisfaction générales de cette clientèle à l'égard des programmes et des services autochtones de la GRC. Le rapport final paraîtra à l'automne 2000.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les compétences à contrat.
- ❑ Rapports et commentaires formulés par de nombreux segments variés de la communauté, notamment les médias, les coroners (enquêtes) et les comités parlementaires.

Résultats :

- ❑ Les particuliers, les clients institutionnels et les partenaires, à l'échelle communautaire, appuient toujours la GRC et ses programmes communautaires.
- ❑ Plus de 75% des Albertains sont d'avis que la GRC accomplit un bon sinon un excellent travail au chapitre de la prévention du crime et de l'assistance aux victimes. Plus de 80 % signalent que la GRC accomplit un bon sinon un excellent bon travail au chapitre de la résolution des problèmes locaux.
- ❑ Le degré de satisfaction globale quant à la façon dont la GRC s'occupe des incidents au Nouveau-Brunswick est toujours à la hausse. Il en va de même pour ce qui est du nombre de victimes se disant satisfaites ou très satisfaites de la façon dont la GRC s'est occupée de leur dossier.
- ❑ La politesse et l'ouverture des agents de la GRC face aux besoins des citoyens ont encore une fois reçu une cote élevée dans le sondage sur la satisfaction des clients au Nouveau-Brunswick.

Améliorations prévues :

- ❑ Recherche continue de moyens peu coûteux et innovateurs d'obtenir une rétroaction systématique sur la qualité des services de la GRC afin d'améliorer la prestation des services et de s'assurer qu'ils demeurent adaptés aux besoins des clients, des partenaires et des intervenants.
- ❑ Élaboration d'une stratégie nationale visant à encourager les divisions à élaborer et à utiliser une méthode systématique d'évaluation de la satisfaction des clients dans les communautés où la GRC fournit des services de police à contrat.
- ❑ Élaboration d'une méthode pertinente, puis la réalisation d'un sondage auprès des partenaires à contrat et ce, indépendamment de l'examen quinquennal à venir concernant l'Entente sur les services de police provinciaux, afin de s'assurer que les services et les méthodes de prestation demeurent adaptés aux besoins des clients.
- ❑ Formulation d'une réponse au rapport sur les services de police autochtones qui sera profitable à ces communautés et à tous les Canadiens.

2.6 Une contribution à la baisse des crimes de violence

Problème :

Les Canadiens ont de plus en plus peur d'être victimes de crimes de violence, en dépit de la baisse récente des taux de crimes de violence dans les statistiques officielles.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Prestation d'une gamme d'interventions pertinentes, de la répression jusqu'à la justice réparatrice, en réponse à une politique de tolérance zéro à l'égard des crimes de violence.
- ❑ Prestation de programmes de prévention et de sensibilisation du public.
- ❑ En partenariat avec des organismes de services sociaux, prestation de programmes ciblant la violence familiale, y compris l'agression sexuelle contre des enfants.
- ❑ Accent sur la réduction de la violence dans les écoles.
- ❑ Mise en commun de renseignements sur les contrevenants (p. ex. SALCV (voir ci-dessous)).

Partenaires :

Santé Canada, SCC, organismes provinciaux, communautés, organisations de prévention, organisations de services aux victimes, autres services de police, écoles.

Extrants :

En 1999, dans les régions servies par la GRC à l'échelle nationale :

- ❑ Le nombre d'accusations portées pour crimes de violence a diminué de façon fractionnaire (à 92 454) pour une deuxième année consécutive, ce qui est conforme à la tendance nationale qui connaît une baisse de 2 %.
- ❑ Le nombre de personnes accusées d'homicide ou de tentative d'homicide a diminué (8,3 %) à 252, ce qui demeure plus élevé que la moyenne nationale (5 %).
- ❑ Le nombre total de voies de fait a diminué légèrement (1 %) pour atteindre 87 332, mais 75 % de ce nombre se rapporte à des voies de fait

de niveau I (infractions mineures).

- ❑ Les infractions relatives aux armes ont augmenté de 3 % (à 8 311).

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans les données statistiques sur la criminalité fournies par la police.
- ❑ Les tendances dans les résultats des sondages auprès des victimes de crime.
- ❑ L'efficacité des programmes de prévention en partenariat avec d'autres organismes.

Résultats :

- ❑ Même si les crimes de violence ont continué de diminuer, ils restent encore à un niveau élevé inacceptable et représentent 12 % de toutes les infractions au *Code criminel* en 1999.
- ❑ Nous continuons de mettre l'accent sur la répression des crimes de violence en voie de perpétration et les services aux victimes de violence, dans la réalisation de notre objectif que constitue la sécurité des foyers et des collectivités.
- ❑ Nous aidons à mettre sur pied des bureaux de services communautaires ou aux victimes, nous appliquons les lignes directrices provinciales sur la « tolérance zéro » dans les cas de violence conjugale, nous établissons des partenariats et nous incorporons des protocoles avec d'autres organismes sociaux s'occupant d'enquêtes délicates (p. ex. exploitation sexuelle d'enfants) et nous utilisons des méthodes de résolution de problèmes novatrices au sein des communautés à risques élevés. Nombre de ces activités visent à rompre le cycle de la violence familiale.
- ❑ Les services de police continuent d'utiliser davantage le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV) comme l'indique l'augmentation du nombre de « liens » et d'affaires en série, 10 000 nouvelles affaires ayant été inscrites en 1999, pour un total de 73 000.

Améliorations prévues :

- ❑ Les efforts de la GRC continueront d'être axés sur les craintes des Canadiens à l'égard de la violence dans nos foyers, nos rues et nos communautés, ainsi que dans nos écoles.
- ❑ Nous continuerons d'employer des mesures de prévention du crime en partenariats avec d'autres organismes, groupes et communautés.

2.7 Une contribution à la baisse de la criminalité juvénile

Problème :

En dépit de la baisse des taux de criminalité, la population s'inquiète beaucoup de la criminalité juvénile et demande des mesures plus fermes à l'endroit des jeunes contrevenants.

Stratégies/Attentes :

Nous employons diverses alternatives aux mesures et stratégies traditionnelles de justice pénale pour résoudre le problème avec nos partenaires :

- ❑ Le recours à la déjudiciarisation (non-inculpation) pour les jeunes contrevenants primaires.
- ❑ La prévention afin d'empêcher les jeunes de perpétrer des délits.
- ❑ Le recours à la justice réparatrice pour les victimes et les contrevenants.
- ❑ L'intervention précoce dans la vie des jeunes à risques.
- ❑ La prestation de programmes de sensibilisation.
- ❑ La consultation auprès des jeunes.
- ❑ La sensibilisation aux facteurs entourant la criminalité juvénile.
- ❑ La collaboration accrue avec les organismes communautaires de services sociaux pour les enfants, les jeunes et les familles.

Partenaires :

Ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, autres services de police, organismes non gouvernementaux et groupes de bénévoles.

Extrants :

En 1999, dans les régions protégées par la GRC¹⁶ :

- ❑ Le nombre d'accusations d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions au code de la route) portées contre des jeunes contrevenants a continué de diminuer (1,6 %) pour atteindre 25 920.
- ❑ Le nombre de jeunes non accusés a également baissé de 1,3 % (à 22 123).
- ❑ Le nombre total d'accusations pour tous les types de voies de fait est resté relativement stable (à 4 338).

❑ Le nombre de jeunes non accusés de voies de fait (3 153) a augmenté légèrement.

❑ Des forums de justice communautaire ont été employés comme solution de rechange au système de justice traditionnel. Une évaluation récente montre un taux élevé de satisfaction à l'égard de ce processus, en particulier chez les victimes.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité.
- ❑ Les tendances dans la répression des infractions au *Code criminel*.
- ❑ Les tendances dans la participation des jeunes aux programmes sociaux, aux activités de la GRC destinées aux jeunes et au bénévolat.
- ❑ La récidive par rapport à la déjudiciarisation.

Résultats :

- ❑ Les stratégies combinées de tolérance zéro à l'égard de la criminalité juvénile et le recours à des alternatives à l'inculpation semblent avoir un effet positif, comme la diminution graduelle des taux de criminalité.
- ❑ Les jeunes s'engagent socialement dans la communauté.
- ❑ Les jeunes et la police entretiennent des échanges.
- ❑ Le programme CHOIX, un site Web sur la sensibilisation aux drogues destiné aux jeunes, gagne en popularité.

Améliorations prévues :

- ❑ Examiner les raisons de la diminution des taux de criminalité officiels et déterminer si cette baisse est attribuable à la non-inculpation des jeunes par la police (p. ex. en raison du recours à la déjudiciarisation ou par manque de preuves).
- ❑ Mettre en oeuvre des initiatives de justice réparatrice, comme les forums de justice communautaire, pour réduire la récidive, en particulier lors qu'elles ciblent les 55 % de jeunes contreve-

nants responsables des voies de fait mineures.

❑ Élaborer des ressources et des programmes éducatifs afin d'accroître la sécurité au sein des communautés, en misant sur les écoles, y compris de la documentation sur les agents de liaison avec les écoles, un programme d'études sur la prévention du crime et un investissement plus à fond dans le *B.C. Youth-Police Network*.¹⁷

❑ Élaborer des méthodes de suivi de la récidive chez les jeunes pour lesquels on a eu recours à la déjudiciarisation.

www.choix.org

CHOIX est un site Web national mis au point par la GRC pour sensibiliser les jeunes aux drogues et les amener à trouver des solutions aux problèmes.

Une initiative « pour et par les jeunes », CHOIX vise à responsabiliser les jeunes face à leur école et à leur communauté. En mettant à leur disposition des outils de résolution de problèmes et de l'information, ainsi qu'en faisant la promotion d'initiatives conçues par et pour les jeunes, CHOIX cherche à reconnaître et à récompenser les initiatives novatrices.

CHOIX encourage les jeunes à trouver des solutions novatrices et à prendre conscience du pouvoir qu'ils ont sur le cours des choses.

2.8 Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population

Problème :

La crainte entrave le style de vie des Canadiens, en particulier ceux qui se sentent le plus vulnérable dont les personnes âgées, les jeunes femmes des centres urbains et les personnes handicapées.

Stratégies :

- ❑ Informer les Canadiens sur le risque statistique réel d'être victime d'un acte criminel pour qu'ils puissent mieux évaluer leur sécurité dans diverses circonstances.
- ❑ Offrir des programmes d'information publique, de la sensibilisation et des conseils sur la prévention et l'auto-protection.
- ❑ Offrir de meilleures réponses par la police, en particulier concernant la revictimisation (autrement dit, si la police traite les victimes de façon plus attentive, cela réduit leur crainte d'être victime de nouveau).

Partenaires :

DRHC, partenaires à contrat, organisations communautaires de prévention du crime et de protection, Centre national de prévention du crime, ministères fédéraux et organismes non gouvernementaux.

Extrants :

- ❑ Pour atténuer les craintes du public, souvent exacerbées par le sensationnalisme des médias, nous avons poursuivi la mise en oeuvre de la police communautaire comme moyen de mieux faire connaître au public les risques réels ou statistiques d'être victimes de crime dans diverses circonstances.
- ❑ Avec le soutien de la Fondation de la police montée, nous avons distribué à l'échelle nationale une trousse d'information à l'intention des enfants et de leurs parents pour les sensibiliser aux dangers du harcèlement sur Internet.
- ❑ En partenariat avec la Fondation de la police montée, nous avons continué de faire connaître au public

le programme de surveillance en milieu rural et à les sensibiliser à la prévention et au signalement des crimes, de même qu'à l'auto-protection.

- ❑ Nous avons continué d'établir des liens avec des partenaires comme Santé Canada et Justice Canada, afin de renseigner les Canadiens sur les programmes tels l'Initiative de lutte contre la violence familiale et le Partenariat entre des secteurs de la santé et des services de police.

Indicateurs de rendement :

La crainte d'être victimisé personnellement est passablement différente de la crainte du crime en tant que problème social. Dans le premier cas, les indicateurs de rendement sont :

- ❑ Les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens sur leurs craintes en matière de sécurité, en particulier la crainte de déambuler dans leur quartier la nuit.
- ❑ Les tendances montrant un écart dans les statistiques sur la criminalité qui révèlent que les Canadiens prennent davantage de mesures pour se protéger ou sont victimisés plus souvent.
- ❑ Les tendances dans le nombre de demandes d'intervention de la police, en particulier dans des secteurs particuliers ou durant une période précise.

Résultats :

- ❑ Les sondages d'opinion situent la crainte du public par rapport au crime en tant que problème social parmi les dix problèmes en importance que les gouvernements devraient régler ; elle ne figure toutefois pas en tête de la liste.
- ❑ Un sondage national mené auprès de victimes dans le cadre de l'*Enquête sociale générale* de 1999 révèle que les Canadiens se sentent plus en sécurité lorsqu'ils déambulent seuls dans leur quartier la nuit qu'en 1993 (en 1999, ils étaient 43 % à dire se sentir très en sécurité comparativement à 39 % en 1993).

Améliorations prévues :

- ❑ Continuer d'élaborer et d'examiner des moyens innovateurs d'appuyer les enquêtes locales sur la victimisation et la crainte d'être victime de crime, afin d'offrir des mesures réalistes du rendement et de la réussite des initiatives de sensibilisation et d'information.
- ❑ Continuer d'examiner et d'élaborer de nouveaux partenariats en vue de sensibiliser le public à la prévention du crime.
- ❑ Évaluer les programmes de sensibilisation et de prévention du crime pour s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins des Canadiens.

2.9 Des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture

Problème :

On reconnaît que les méthodes policières et le système de justice pénale traditionnels ne répondent pas aux besoins des peuples autochtones. Ils devraient être mieux adaptés culturellement, se fonder sur des partenariats solides avec les communautés autochtones et aborder les conditions sociales sous-jacentes.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Adoption de méthodes de justice réparatrice.
- ❑ Mise en oeuvre de forums de justice communautaire (FJC).
- ❑ Encouragement à la sensibilisation culturelle et à la spiritualité.
- ❑ Recours aux cercles de guérison et de détermination de la peine.
- ❑ Recrutement d'un plus grand nombre d'Autochtones au sein de la GRC.
- ❑ Établissement et renforcement des partenariats avec les dirigeants et les communautés autochtones.
- ❑ Soutien des services de police dans les réserves.

Partenaires :

Communautés et dirigeants autochtones, Justice Canada, MAINC, CIC, DRHC, partenaires à contrat.

Extrants :

- ❑ Nous avons formé d'autres facilitateurs pour mettre sur pied et gérer les FJC dans les communautés autochtones, ce qui porte leur nombre à plus de 2 000.
- ❑ 31 participants à notre Programme de formation des jeunes autochtones (PFJA) ont présenté une demande d'engagement à la GRC. Sept d'entre eux ont réussi la formation et travaillent maintenant dans des communautés autochtones.
- ❑ Un examen complet des services de police autochtones a été effectué dans toutes les régions servies à contrat par la GRC en vue d'apprécier les attentes et la satisfaction à l'égard des

programmes à l'intention des Autochtones et des services de la GRC en général. (Le rapport final devrait paraître à l'automne.)¹⁸

- ❑ Plus de 1 400 policiers et citoyens ont reçu une formation par le biais du programme primé d'intervention en cas de suicide de la GRC ; plus de 58 ateliers communautaires ont été donnés en 1999-2000.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans le nombre de FJC utilisés par la GRC et les membres des communautés autochtones.
- ❑ La satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services.

Résultats :

- ❑ Le recrutement de cadets autochtones au sein de la GRC a aidé à améliorer les services policiers offerts aux communautés autochtones.
- ❑ Le nombre d'Autochtones traités par l'intermédiaire du système de justice officiel a diminué.
- ❑ Plus de 50 % des participants au PFJA ont suivi le Programme de valorisation des jeunes autochtones.
- ❑ L'intérêt exprimé par les jeunes autochtones à l'égard du PFJA est demeuré élevé depuis sa mise en oeuvre, et le nombre de candidats

dépasse de loin le nombre de places disponibles.

- ❑ Le Comité consultatif national du Commissaire sur les Autochtones a adopté une orientation plus stratégique et conseille maintenant le Commissaire sur la façon d'améliorer la qualité des services aux communautés autochtones. On attend plus de 400 policiers autochtones à la conférence d'octobre.

Améliorations prévues :

- ❑ Faire en sorte que les programmes à l'intention des jeunes autochtones complètent notre Stratégie nationale sur la jeunesse.
- ❑ Envisager la possibilité de décentraliser le Programme de valorisation des cadets autochtones en collaboration avec les partenaires à contrat et certains ministères fédéraux, pour accroître sa viabilité à long terme.
- ❑ Évaluer les différents programmes de la GRC en matière de prévention du crime, de sensibilisation et de mieux-être communautaire afin de garantir leur pertinence et leur efficacité pour les communautés autochtones auxquelles nous fournissons des services.
- ❑ Fournir une preuve supplémentaire systématique de l'effet positif des activités de justice réparatrice.

Pour de plus amples renseignements sur
le Programme de formation des jeunes autochtones, et
le Programme de valorisation des cadets autochtones

veuillez consulter

www.rcmp-grc.gc.ca/html/autocht.htm

3. Services nationaux de police

Administrés par la GRC, les Services nationaux de police (SNP) fournissent des services de soutien à la communauté de la justice pénale dans son ensemble et constituent l'épine dorsale des quelque 500 organismes d'application de la loi du Canada. Les programmes des SNP jouent un rôle important au chapitre des priorités du gouvernement, notamment celle de la *sécurité des collectivités*. Ils sont alignés sur les priorités du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique, notamment la stratégie de lutte contre le crime organisé.

Près de 70 % des services assurés par le secteur d'activités que constituent les SNP sont destinés à l'extérieur de la GRC.

Ainsi, les Services d'information et d'identité judiciaires, par le biais d'un système national de mise en commun de l'information, appuient les organismes canadiens d'application de la loi en ce qui a trait aux :

- ▶ antécédents criminels ;
- ▶ aux empreintes digitales ;
- ▶ à l'imagerie judiciaire ;
- ▶ à l'enregistrement des armes à feu ;
- ▶ et aux enfants disparus.

Les installations et les systèmes du Service canadien de renseignements

criminels favorisent la mise en commun de renseignements criminels et la collaboration inter-organismes.

Le Collège canadien de police offre de la formation spécialisée à des organismes d'application de la loi canadiens et étrangers.

Le Service des laboratoires judiciaires réalise :

- ▶ des expertises d'éléments de preuve prélevés sur les lieux de crimes,
- ▶ présente des preuves judiciaires aux tribunaux et fait de la recherche et du développement en ce qui a trait aux nouvelles méthodes de police scientifique comme l'analyse génétique.

Le soutien et le développement techniques des activités de surveillance sanctionnées par la loi sont assurés à la GRC par le programme des Opérations techniques. Par ailleurs, ce secteur est responsable du Centre canadien de données sur les bombes ainsi que du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence, dont bénéficie la communauté d'application de la loi.

Enfin, les SNP coordonnent la gestion de l'information et les besoins en matière de technologie de l'information.

Objectif de la GRC :

La sécurité des foyers et des collectivités.



Priorité stratégique :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête.

Intrants des ressources du secteur d'activité, 1999-2000

Ressources financières (Dépenses brutes totales)

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses prévues (Partie II du Budget) | 196 100 000 \$ |
| <i>Autorisations totales</i> | 216 600 000 \$ |
| Dépenses réelles | 205 800 000 \$ |

Ressources humaines

(ETP réels utilisés : 8,0% du total des ETP) 1 590

Nota : L'augmentation des dépenses prévues par rapport au niveau de dépenses autorisées est imputable principalement au financement des projets CIPC 2001 et Banque de données sur l'ADN. Ce secteur d'activité n'a pas épuisé ses crédits autorisés en raison des retards dans la réalisation de certains projets de la Direction de l'informatique.

3.1 L'accès accru par les clients à un service amélioré des laboratoires judiciaires

Problème :

Les éléments de preuve névralgiques à l'appui des enquêtes policières exigent de plus en plus des outils technologiques perfectionnés, coûteux et en évolution rapide.

Stratégies :

- ❑ L'accroissement des niveaux de ressources et l'amélioration de l'efficacité des expertises biologiques à des fins judiciaires pour réduire l'arriéré national et ainsi raccourcir les délais de réponse moyens.
- ❑ La préparation de la banque nationale de données génétiques en vue de sa mise en activité en 2000-2001.
- ❑ L'accomplissement des tâches nécessaires à la certification ISO de six laboratoires opérationnels.

Partenaires :

Les enquêteurs de police canadiens, les procureurs de la Couronne, les ministères et organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux.

Intrants :

- ❑ 32,9 millions de dollars.
- ❑ 316 spécialistes, technologues et employés administratifs dans six laboratoires régionaux dans l'ensemble du Canada.

Extrants :¹⁹

11 347 affaires (13 253 demandes d'examen), dont 22 % avaient trait à des crimes de violence et 9,6 % à de la fausse monnaie, des cartes de paiement et des documents de voyage contrefaits, probablement associés au crime organisé. 3 695 assignations à témoin ont été signifiées, ce qui a donné lieu à plus de 1 000 comparutions devant les tribunaux.

- ❑ Traitement de 2 313 dossiers d'analyse biologique (ADN).
- ❑ L'arriéré national des expertises biologiques (ADN) est passé à 361 dossiers, dont 26 non ouverts (comparativement au sommet de 917 dossiers, dont 440 non ouverts). 60 % des dossiers de priorité I et 36 % de tous les autres dossiers ont été traités dans un délai de 30 jours. 90 % de tous les

dossiers ont été conclus dans un délai de 56 jours en moyenne.

- ❑ Le projet relatif à la mise en activité de la banque nationale de données génétiques est terminé à environ 60 %.
- ❑ Le premier laboratoire a fait l'objet d'une vérification en vue de la certification ISO et le Conseil canadien des normes l'a accrédité en juillet 2000.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Le délai de réponse moyen pour la communication des résultats et des conclusions des expertises judiciaires.
- ❑ L'état de préparation de la banque nationale de données génétiques en vue de sa mise en activité.
- ❑ La satisfaction des clients à l'égard de la contribution des expertises judiciaires à l'élucidation d'enquêtes criminelles.

Résultats :

- ❑ Les renseignements fournis par les laboratoires ont permis de déterminer la nature de l'infraction criminelle dans 43 % des cas soumis à des fins d'analyse judiciaire et ont changé la nature, la portée ou l'orientation des enquêtes policières dans 29 % des cas, ce qui a contribué à accélérer l'administration de la justice.
- ❑ Un lien a été établi entre la victime, le suspect et les lieux du crime dans 28 % des cas, un résultat qui a contribué à raccourcir les enquêtes et à réduire leur coût.
- ❑ Un suspect a été identifié dans 16 % des cas soumis, ce qui a contribué à raccourcir les enquêtes et à réduire leur coût.
- ❑ Un suspect a été éliminé dans 12 % des cas, ce qui a permis d'éviter de condamner par erreur des personnes innocentes et contribue à accroître le sentiment de justice des Canadiens.
- ❑ Les renseignements fournis par les laboratoires ont permis de porter des accusations criminelles dans 34 % des cas, ce qui a facilité l'administration de la justice.
- ❑ Les délais d'enquête ont été réduits dans 20 % des cas à raison de 13,2 jours par enquête, ce qui a contribué à accélérer l'administration de la

justice et a permis de réduire considérablement les coûts des enquêtes.

- ❑ Les enquêteurs ont indiqué avoir obtenu un service en temps opportun dans 89 % des cas.

Améliorations prévues :

- ❑ Ouvrir tous les dossiers pour lesquels une recherche est nécessaire dans un délai d'une semaine après leur réception. Poursuivre le triage des dossiers en fonction de leur priorité et de leur affectation.
- ❑ Traiter tous les dossiers d'analyse génétique de priorité I dans un délai de 30 jours en moyenne.²⁰
- ❑ Établir un comité consultatif national des expertises judiciaires.
- ❑ Les données sur la satisfaction des clients fournies lorsque les preuves sont retournées aux clients après analyse continueront d'être réunies par l'intermédiaire du questionnaire sur la qualité du service.

Pilule du viol : une première condamnation

Une première condamnation dans une affaire de viol à l'aide du Rohypnol, un médicament connu sous le nom de « pilule du viol », a été prononcée au Canada.

Une femme de 33 ans avait signalé à la police qu'elle croyait que son mari la droguait en lui administrant le produit dans une boisson pour ensuite l'agresser sexuellement. À la suite d'une analyse toxicologique, l'accusé a été reconnu coupable, puis condamné à quatre ans et demi d'emprisonnement.

3.2 L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu

Problème :

Le personnel policier dans l'ensemble du Canada a besoin de renseignements exacts et en temps opportun pour assurer une application efficace et efficiente de la loi ainsi que d'autres services qui contribuent à la sécurité des foyers et des collectivités pour les Canadiens.

Stratégies/Attentes :

- Assurer la fiabilité, la validité et la qualité des renseignements fournis.
- Assurer un délai de réponse rapide aux demandes de renseignements.
- Améliorer la capacité des services de traiter la demande croissante de services d'information.

Partenaires :

Plus de 500 services de police canadiens ainsi que les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux reliés par l'intermédiaire des 2 850 liens du réseau des SNP.

Intrants :

- ▶ 21,6 millions de dollars.
- ▶ 399 ETP utilisés.

Extrants :

- On gère environ 2,8 millions de dossiers judiciaires dans le Dépôt de fichiers central.
- On a reçu plus de 17,3 millions de demandes de policiers en vue d'accéder à la base de données des casiers judiciaires.
- On a mis à jour plus de 470 000 casiers judiciaires.
- On a traité plus de 100 000 demandes de triage par les empreintes digitales à des fins civiles.
- On a traité plus de 30 000 demandes d'accès aux casiers judiciaires aux fins de réhabilitation.
- Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus a ouvert près de 800 dossiers d'enfants disparus ; un peu moins de 700 de ces enfants ont été retrouvés.

□ On a fait environ 292 900 recherches d'empreintes digitales dans le Dépôt de fichiers central à la suite de demandes de renseignements de nature civile et pénale.

□ On a vérifié environ 28 000 empreintes digitales prélevées sur les lieux de crime dans le Dépôt de fichiers central par l'intermédiaire du bureau central et de 14 terminaux du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) partout Canada, ce qui a permis d'identifier quelque 6 550 criminels.

Indicateurs de rendement :

- Satisfaction accrue des utilisateurs des bases de données et des services.
- Qualité des données (opportunité, exactitude, exhaustivité).

Résultats :

- Des enquêtes policières et d'application de la loi plus opportunes, ce qui contribue à l'offre de services de police plus efficaces et efficaces aux Canadiens.
- Identification plus rapide des suspects.

Améliorations prévues :

- Améliorer le CIPC par la poursuite du Projet de renouvellement en stabilisant, en redéfinissant et en améliorant ce système de soutien des plus utiles pour les policiers.
- Faire approuver le recours à l'identification en temps réel (ITR) et obtenir les fonds nécessaires pour ce faire, ce qui permettra d'identifier les suspects au moment où ils sont détenus et de mettre à jour leur casier judiciaire, la saisie des données se faisant à la source. L'ITR permettra de verser directement les renseignements judiciaires sous forme électronique dans le Dépôt des fichiers central de la GRC.
- Continuer de sensibiliser les clients externes à l'adoption et à l'utilisation des normes du *National Institute Standards of Technology* (NIST) pour

l'échange électronique des empreintes digitales et d'autres données entre les principaux services de police au Canada et à l'étranger ainsi que pour l'ITR.

Individu interpellé pour des meurtres crapuleux au Danemark

Au mois de mai 2000, une enquête conjointe entre la GRC, les International Exchange Services, Immigration Task Force, New York State Police, le FBI, Interpol Ottawa et Interpol Copenhague a mené à l'arrestation d'un individu recherché pour le meurtre de son épouse et de leur fille de 4 ans au Danemark quelques mois auparavant. L'individu interpellé était arrivé au Canada en octobre 1999. À son arrivée au Canada, lors d'un contrôle d'immigration, ses empreintes digitales avaient été prises ; il avait été libéré par la suite et il a choisi de quitter le Canada.

Ayant entretenu des soupçons à l'égard de l'individu en question concernant son identité et les raisons entourant son entrée au Canada, les enquêteurs de la GRC ont effectué des échanges dactyloscopiques avec des partenaires internationaux. Ces échanges ont fourni un lien important entre deux meurtres perpétrés au Danemark et l'individu.

Grâce à cet effort, l'individu fut arrêté dans l'état de New York par la FBI après qu'il a soumis ses empreintes digitales en vue d'obtenir un permis de conduire. Il fut extradé par la suite des États-Unis pour ensuite être traduit en justice au Danemark.

Depuis son arrestation, il a été identifié comme suspect dans deux autres meurtres de ses deux épouses précédentes à New Delhi et en Autriche.

3.3 Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels sur le crime organisé

Problème :

Le partage de renseignements criminels fiables, exacts et en temps opportun sur les groupes du crime organisé est essentiel aux organismes canadiens d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter efficacement contre les principales menaces criminelles à la société canadienne, en particulier le crime organisé.

Stratégie :

❑ Mise en place des installations nécessaires à la mise en commun des renseignements par les organismes d'application de la loi du Canada et la promotion de la coopération interorganismes.

❑ Collecte et mise en commun en temps opportun de renseignements précis sur le crime organisé avec l'aide des partenaires nationaux et internationaux afin de faciliter la prise de décisions éclairées pour les enquêtes sur le crime organisé.

❑ Promotion du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) en tant que base de données nationale sur les groupes du crime organisé.

Partenaires :

❑ Par l'intermédiaire de neuf bureaux provinciaux, plus de 370 organismes au Canada;

❑ Le SCRC ne se limite pas aux organismes d'application de la loi traditionnels et il cultive des partenariats, entre autres, avec l'ACDR, le SCC et la police militaire du MDN. De plus, il encourage le réseautage avec des sources d'information et de renseignements non traditionnelles.

Intrants :

❑ 1,1 million de dollars

❑ 15 ETP et 9 affectations temporaires

Extrants :

❑ Mise en commun de renseignements avec les partenaires à l'échelle du pays grâce aux stratégies nationales de lutte contre les bandes de moutards criminalisées et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'aux priorités nationales sur le crime organisé traditionnel, de souche asiatique, de

souche autochtone et d'Europe de l'Est.

❑ Suivi d'autres questions nouvelles telles que la circulation illégale des armes à feu, le jeu illégal et le crime organisé dans les ports maritimes.

❑ Promotion du Système automatisé de renseignements criminels en vue de maximiser l'entrée de renseignements dans la base de données et faire en sorte que les partenaires y aient accès.

❑ Prestation d'ateliers de formation et de cours sur le renseignement criminel dont l'atelier national annuel sur le crime organisé à l'intention des analystes et des enquêteurs.

❑ L'approbation et l'orientation ainsi que le soutien de la communauté policière nécessaires à la progression des efforts du SCRC au chapitre de ses responsabilités mandatées sont obtenues par l'intermédiaire des partenaires et du Comité exécutif.

❑ On applaudit à la stratégie nationale de lutte contre les bandes de moutards criminalisées. À l'automne 1999, le SCRC a reçu le prix pour la formation de l'*International Outlaw Motorcycle Gang Investigators Association* (IOMGIA).

❑ La stratégie nationale sur l'exploitation sexuelle des enfants, dont le SCRC est l'organisme principal, progresse, comme en témoigne la participation accrue du SCRC à des opérations internationales.

❑ Des lignes directrices sur la coordination des efforts de répression ont été distribuées aux partenaires.

Indicateurs de rendement :

❑ Le niveau de satisfaction exprimé par les partenaires clés sur la qualité des renseignements criminels partagés.

❑ La satisfaction des participants à l'égard des ateliers et des cours sur le renseignement criminel.

❑ Le niveau et la qualité des renseignements sur l'activité criminelle par la mise en commun de l'information.

Résultats :

❑ Efficacité opérationnelle accrue par la communication de renseignements criminels et la formation.

❑ Capacité accrue à l'égard de la lutte contre les activités criminelles complexes, en particulier le crime organisé.

Améliorations prévues :

❑ Examen des efforts de tous les partenaires du SCRC à la lumière de la stratégie globale de la GRC concernant la lutte contre le crime organisé.

❑ Réaffectation des ressources existantes et affectation de ressources à l'intégrité afin d'offrir de l'information et des renseignements de manière efficace et efficiente sur les priorités nationales et d'autres questions relatives au crime organisé.

“Le crime organisé est à la fois omniprésent et néfaste - il s'agit d'un problème d'ordre national qui menace la sécurité publique.”

La lutte contre le crime organisé est une priorité du Solliciteur général du Canada et de la GRC afin de parvenir aux objectifs de *La sécurité des foyers et des collectivités*. De plus amples renseignements sur cette matière peuvent être obtenus en accédant aux sites suivants :

Rapport annuel du SCRC de l'an 2000

Le crime organisé au Canada

www.cisc.gc.ca/Cisc2000fr/paged/acceuil2000.html

L'initiative contre le crime organisé de la GRC

www.rcmp-grc.gc.ca/html/organized-crime-f.htm

3.4 L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque

Problème :

Pour aider la communauté policière canadienne à protéger les Canadiens contre le crime et le désordre par l'application efficace et efficiente de la loi, il faut offrir, à l'échelle nationale, des outils et de la recherche de pointe, ainsi qu'une formation technique, en administration et en gestion spécialisée.

Stratégies/Attentes :

- ❑ Acquérir et appliquer de nouvelles connaissances et expertises afin de préparer les policiers à faire face aux nouveaux défis en matière de criminalité.
- ❑ Élaborer de nouvelles méthodes pour répondre aux besoins des cadres policiers qui doivent composer avec des changements organisationnels, technologiques et sociaux qui surviennent rapidement.
- ❑ Diriger un partenariat avec d'autres écoles de police, des universités, des collèges et d'autres sources d'apprentissage pour les policiers.
- ❑ Élaborer des normes de formation pour la police canadienne, y compris la police des Premières nations.
- ❑ Élaborer et appliquer de nouveaux systèmes de prestation de l'éducation et de la formation.
- ❑ Élaborer des outils et une expertise techniques aux fins des enquêtes et de la prévention du crime.

Partenaires :

Centre canadien de recherches policières, écoles de police, services de police, toutes les composantes des SNP, collègues communautaires, associations de chefs de police.

Intrants :

- Collège canadien de police (CCP):
- ❑ 7,1 millions de dollars.
- ❑ 91 ETP, en plus d'un détachement payé.
- Opérations techniques :
- ❑ 30,4 millions de dollars
- ❑ 217 ETP

Extrants :

- CCP :
- ❑ 37 cours et 107 séances ont été donnés, en plus de conférences, d'ateliers et de cours par télé-apprentissage.
- ❑ 2 502 élèves (4,5 % de la population policière du Canada) ont reçu 27 409 jours de formation.
- ❑ Recettes de 3,1 millions de dollars générées par le recouvrement des coûts.
- ❑ Lancement de *BiblioCat*, un catalogue en ligne des ouvrages de la bibliothèque accessible par tous les membres de la GRC. Durant le premier trimestre de sa mise en activité, on a enregistré 6 051 consultations.
- ❑ Mise sur pied d'une série de séminaires dans le cadre desquels des spécialistes réputés examinent les tendances et les défis en matière de police.
- Opérations techniques :
- ❑ Mise sur pied d'un programme d'établissement de profils criminels et géographiques.
- ❑ Prestation de services de l'air à la GRC et aux partenaires.
- ❑ Prestation de services de consultation sur la sécurité à des ministères fédéraux.
- ❑ Élaboration et évaluation de systèmes et de produits de sécurité.
- ❑ Définition, conception et inspection de véhicules spécialisés pour la GRC et le gouvernement.
- ❑ Rapports du Centre canadien de données sur les bombes.

Indicateurs de rendement :

- ❑ Les tendances dans la demande et dans la satisfaction des clients.
- ❑ Les sondages sur la satisfaction des clients.
- ❑ La rentabilité de la prestation de services de l'air.
- ❑ Les tendances dans la demande d'assistance aux enquêteurs et aux partenaires.

Résultats :

- ❑ Capacité accrue d'obtenir de l'in-

formation et d'acquérir des connaissances grâce à l'accès à distance à la bibliothèque et au télé-apprentissage.

- ❑ Amélioration des connaissances et de l'efficacité des policiers canadiens.
- ❑ Accessibilité accrue de l'apprentissage policier grâce au recours de plus en plus répandu à la formation assistée par ordinateur.
- ❑ Soutien technique de qualité pour les opérations policières (notamment pour les événements majeurs tels la Swiss Air et le Sommet de la Francophonie, ce qui rehausse la réputation du Canada à l'échelle mondiale).

Améliorations prévues²¹ :

- ❑ Entrée en vigueur d'un nouveau modèle de fonctionnement pour le CCP le 1^{er} avril 2001.
- ❑ Planification stratégique à long terme pour les opérations techniques, en particulier pour la lutte contre le crime organisé et les délits économiques.

Arrestation d'un auteur d'attentats à la bombe en série

L'établissement de profils criminel et géographique a joué un rôle déterminant dans l'arrestation d'un auteur d'attentats à la bombe en série qui avait envoyé des lettres piégées à trois cibles dans l'ouest du Canada, dont une qui avait explosé et blessé un passant.

Grâce au profil géographique, on a pu limiter la zone d'enquête à un périmètre de trois pâtés de maisons autour de la résidence du suspect. Le profil criminel a quant à lui dévoilé des caractéristiques du suspect qui étaient exactes à 90 %.

Ces techniques ont permis aux enquêteurs d'arrêter le suspect beaucoup plus rapidement que ce qu'on aurait pu attendre autrement.

4. Services de maintien de la paix

La GRC gère, pour le compte du gouvernement canadien, la participation des policiers canadiens en matière de police civile aux missions de maintien de la paix et autres opérations internationales de soutien de la paix.

La décision d'affecter des agents canadiens d'application de la loi pour aider les pays en proie à des conflits internes est prise par les ministres du cabinet responsables des ministères et organismes intéressés (MAECI, ACDI et SGC) en vertu de l'Arrangement sur la police civile au Canada, conformément à la politique étrangère du gouvernement en matière de maintien de la paix, laquelle relève habituellement des Nations Unies. La politique de maintien de la paix du gouvernement est gérée par le MAECI, le financement est assuré par l'ACDI et les missions sont administrées par la GRC (SGC) en vertu d'ententes officielles avec les ministères concernés. La GRC fournit des policiers civils ayant les connaissances, les aptitudes et le profil linguistique nécessaires pour combler

les besoins des missions de maintien de la paix et autres opérations de soutien de la paix.

Le succès des missions de maintien de la paix est façonné en grande partie par des facteurs externes qui échappent au contrôle de la GRC. Ces facteurs englobent notamment la nature et l'ampleur du conflit interne dans le pays étranger, le professionnalisme, le leadership, les normes et la formation de la police du pays étranger et le désir des citoyens de ce pays d'être protégés par leur propre service de police. Par conséquent, il se peut qu'une mission de maintien de la paix ne donne pas des résultats nets, comme une paix durable, mais en bout de ligne, la prestation d'aide humanitaire et l'établissement d'une assise pour les efforts futurs profitent à la fois au pays en conflit et au Canada. Les agents d'application de la loi élargissent leurs compétences et se trouvent mieux en mesure de fournir des services de police dans des communautés multiculturelles.

Objectif de la GRC :

La sécurité des foyers et des collectivités.



Priorité stratégique :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police civile pour les missions de maintien de la paix.



Intrants des ressources du secteur d'activité, 1999-2000

| | Financé par la GRC | Financé par l'ACDI |
|--|--------------------|--------------------|
| Opérations de maintien de la paix | | |
| Ressources financières (dépendances brutes totales) | | |
| Dépenses prévues (partie II du budget) | 700 000 \$ | |
| Autorisations totales | 700 000 \$ | |
| Dépenses réelles | 0 \$ | 18 200 000 \$ |
| Ressources humaines | | |
| En mission de maintien de la paix à l'étranger | | 125 ETP |
| À Ottawa, pour la gestion et le soutien du programme | | 23 ETP |
| Formation internationale | | |
| Ressources humaines | | |
| (ETP utilisés) | 5 ETP | |

Nota : Le financement est assuré par l'ACDI pour les opérations de maintien de la paix à l'étranger, ainsi que pour le maintien d'un groupe principal chargé de gérer le programme et de soutenir le personnel en mission. Voir le *Rapport sur le rendement au Parlement 1999-2000* de l'ACDI.

La formation internationale donnée par la GRC est un programme distinct des opérations de maintien de la paix à l'étranger, bien que les deux programmes soient gérés parallèlement. Une partie (210 000 \$) des coûts du programme sont énoncés sous le secteur d'activité Maintien de la paix dans les Comptes publics. Comme il est indiqué, les autres coûts liés à la Formation internationale sont assumés par les Services internes.

4.1 L'affectation opportune et rentable de personnel policier aux missions de maintien de la paix

Problème :

La sélection, la formation et l'affectation, d'une manière rentable, de policiers canadiens possédant les compétences, les connaissances et le profil linguistique recherchés sont des activités cruciales que doit exécuter la GRC pour permettre au Canada d'intervenir efficacement dans des conflits internes à l'étranger par le biais de son volet de police civile.

Stratégies/Attentes :

- L'anticipation des missions de maintien de la paix possibles par l'analyse de l'environnement.
- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de communication et de marketing visant à maintenir un bassin de personnel qualifié rapidement disponible.
- La prestation de la formation pertinente avant l'affectation.
- La prestation de soutien efficace et opportun aux policiers civils canadiens affectés aux missions de maintien de la paix.

Partenaires :

Solliciteur général du Canada, MAECI, ACIDI, ministère de la Défense nationale, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth, Organisation des États américains (OEA) et services de police canadiens participants.

Intrants :

- 18,2 millions de dollars, par des ententes de financement avec l'ACDI.
- 125 ETP financés par l'ACDI pour les affectations à l'étranger.
- 23 ETP financés par l'ACDI et établis à Ottawa pour la gestion du

programme et le soutien du personnel en mission.

Extrants :

- Les policiers civils canadiens ont été déployés à temps et dans les limites du budget alloué à 12 missions de maintien de la paix, sans incident.

Indicateurs de rendement :

- L'affectation du nombre convenu de policiers canadiens pour la durée de l'engagement du Canada à l'appui du mandat de chaque mission.
- La satisfaction à l'égard de la gestion, par la GRC, du programme de maintien de la paix et de soutien de la paix de la police civile canadienne, exprimée par l'autorité internationale chargée de chaque mission et par les partenaires canadiens clés en matière de maintien de la paix.

Résultats :

- Leur expérience en matière de police civile permet aux policiers d'accroître leurs compétences pour la prestation de services policiers au pays dans des communautés multiculturelles.
- Accomplissement avec succès des engagements internationaux du gouvernement canadien en matière de maintien de la paix, rehaussant ainsi la réputation du Canada.

Améliorations prévues :

- Amélioration de l'information fournie aux Canadiens et aux organismes partenaires sur les activités et les ressources humaines nécessaires pour les missions de maintien de la paix et autres opérations de soutien de la paix par le biais d'une stratégie nationale de communication et de marketing.
- Examen du problème du renforce-

ment des capacités par le raffermissement de la coopération avec nos partenaires.

- Amélioration des délais de réponse suivant l'acceptation par le Canada de participer à une mission de police civile en établissant une équipe pouvant être déployée rapidement.
- Amélioration continue de la qualité du service par la réalisation d'évaluations du programme.

Les policiers canadiens en mission à l'étranger : un sens accru du devoir

Outre leurs fonctions courantes, les policiers civils canadiens ont fourni de l'aide humanitaire à la population haïtienne en organisant notamment des programmes d'approvisionnement en livres et en vêtements.

En Bosnie, ils ont mis sur pied des programmes de police communautaire ainsi qu'un programme de patrouille dans les écoles. Ils ont élaboré, puis donné un cours sur les enquêtes en matière de prostitution et de trafic de personnes qui aborde le grave problème du crime organisé en Bosnie.

Au Timor oriental, lors de l'éclatement de la violence après le dévoilement des résultats du référendum, les policiers de la CIVPOL, souvent au risque de leurs propres vies, ont aidé à assurer la sécurité des réfugiés en fuite. Ils ont fermé le convoi escortant les réfugiés en lieu sûr en Australie.

Pour avoir la liste complète des missions auxquelles participe la GRC, y compris l'Étude annuelle des Missions de maintien de la paix, veuillez visiter le site suivant : www.rcmp-grc.gc.ca/peacekeeping-f.pdf

4.2 Le rehaussement de la réputation internationale du Canada

Problème :

En raison de la grande visibilité des missions de maintien de la paix, la participation du Canada est surveillée de près par les médias et la communauté internationale.

Stratégie :

- La sélection et l'affectation de personnel policier canadien de haut calibre au chapitre du professionnalisme, de l'expérience, de l'expertise et du leadership.
- L'affectation d'un spécialiste en communication à la coordination de la stratégie de communication et de marketing visant à accroître la sensibilisation, au pays et à l'étranger, au rôle du personnel policier canadien dans les missions de maintien de la paix.

Partenaires :

SGC, MAECI, ACIDI, MDN, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth, Organisation des États américains, organismes d'application de la loi canadiens participants.

Intrants :

- Le déploiement en temps opportun de personnel policier canadien qui possède les connaissances, les aptitudes et le profil linguistique nécessaires pour répondre aux besoins des missions de maintien de la paix et autres opérations internationales de soutien de la paix, conformément aux demandes du client et en vertu des ententes administratives avec le MAECI, le SGC et l'ACIDI, à l'appui des objectifs de la politique étrangère du gouvernement du Canada.

Indicateurs de rendement :

- La demande à l'égard de la participation aux missions de maintien de la paix.

- Le nombre de policiers civils canadiens occupant des postes de dirigeant au sein des missions de maintien de la paix.

- Les rapports médiatiques sur la participation des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix et autres opérations de soutien de la paix.

Résultats :

- La participation fructueuse des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix contribue à accroître la sécurité des personnes dans les pays en proie à des conflits internes.

- En rétablissant la paix et la stabilité, et en établissant des institutions démocratiques dans les pays déchirés par la guerre, les policiers civils canadiens qui participent aux missions de maintien de la paix contribuent à la réduction des conséquences de la criminalité sur le Canada en bouleversant les activités du crime organisé qui tente de s'installer dans ces pays.

- La réputation internationale du Canada bénéficie de la participation fructueuse des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix.²²

- La participation des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix contribue à améliorer leurs connaissances et leur compréhension des différentes cultures au Canada, ce qui améliore la qualité des services au pays.

Améliorations prévues :

- Renforcer le nouveau cadre de leadership par l'apprentissage continu et les possibilités de perfectionnement.
- Améliorer la capacité du personnel policier de fournir des services à l'étranger en offrant de la formation spécialisée.
- En consultation avec nos partenaires, déterminer des stratégies permettant d'accélérer et de rendre plus efficace l'affectation des policiers civils canadiens pour les missions futures sans compromettre la prestation des services de police au pays.

La police civile canadienne à l'avant-plan

En 1999-2000, des policiers civils canadiens ont occupé des postes prestigieux, dont les suivants :

Sous-commissaire adjoint aux opérations

Chef régional adjoint

Chef des crimes dans la communauté

Chef des services d'identité

Chef des opérations

Chef des services de la circulation

Sous-commissaire

Sous-chef régional

Adjoint exécutif au commissaire de la police civile

Chef régional des opérations

Partie III : Groupement de rapports

Modernisation de la fonction de contrôleur

Dans 1999-2000, la GRC s'est jointe au groupe de ministères pilotes sur la modernisation en mettant sur pied un bureau spécialisé dont le mandat est de diriger les efforts déployés à l'interne pour cette initiative et d'assurer la liaison avec les partenaires externes. Se joignant à d'autres ministères et organismes, la GRC axera particulièrement ses activités sur les éléments de la modernisation que constituent le leadership, la responsabilisation et la gérance à l'appui d'un cadre de gestion visant à améliorer la prise de décisions à l'égard des programmes et des services de police.

Le Groupe de travail sur la modernisation (GTM) a approuvé deux projets spéciaux de la GRC :

- l'évaluation de la capacité organisationnelle afin d'établir un seuil de référence relativement à la capacité actuelle de gestion et de déterminer les secteurs prioritaires à améliorer ;
- l'élaboration et la mise à l'essai d'un cadre de

travail en vue de l'application de la comptabilité d'exercice aux ententes actuelles de police municipale, de police fédérale-provinciale et de police des Premières nations.

En sa qualité de membre du GTM, le commissaire de la GRC a décrété que l'amélioration était une priorité essentielle pour 1999-2000, conformément à l'Énoncé directionnel 2000.²³

L'intégration des résultats du rendement permettra aux parlementaires, à la GRC et aux Canadiens de bien comprendre ce qui a été accompli par rapport aux ressources utilisées, ainsi que les choix dont nous disposons pour les décisions stratégiques futures. La GRC continuera de jouer un rôle clé au sein du groupe pilote en ce qu'elle mettra en lumière dans ses rapports sur le rendement, dans le cadre de l'initiative du Secrétariat du Conseil du Trésor visant l'amélioration des rapports au Parlement.

Approvisionnement et marchés

La GRC est fière d'annoncer qu'elle a dépassé ses objectifs et engagements à l'égard de **l'approvisionnement auprès des Autochtones** et ce, pour la troisième année consécutive. Les marchés conclus avec des fournisseurs autochtones en 1999-2000 ont totalisé plus de 1,5 million de dollars.

La GRC s'est jointe à un groupe **d'achats en commun**, l'*Ontario Police Purchasing Cooperative*, et a rédigé un livre blanc visant à stimuler le regroupement des achats chez les services de police du Canada. Elle a également appuyé des petits services de police autochtones afin de les aider à réduire leurs coûts.

La GRC préside un comité directeur sur la gestion du

matériel et des approvisionnements auquel siègent 20 ministères fédéraux. Ce comité travaille en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et des responsables de l'initiative de réforme des approvisionnements en vue d'élaborer un programme gouvernemental fort nécessaire **d'accréditation professionnelle** dans le milieu de la gestion du matériel et des approvisionnements.

Au chapitre de **l'environnement et du développement durable**, on a élaboré une stratégie visant à assurer la conformité aux politiques environnementales sur les véhicules motorisés, le respect des exigences en matière d'utilisation personnelle et l'adoption de meilleures pratiques.

Réservoirs de stockage des combustibles

La GRC a choisi de présenter un rapport annuel à Environnement Canada sur ses réservoirs de stockage des combustibles. Un rapport provisoire pour 1999 a été

présenté le 10 mai 2000 au Service de la protection de l'environnement, Division de la conformité.

Gestion du matériel

En 1999-2000, le Programme de gestion du matériel de la GRC a lancé une série d'initiatives stratégiques visant à accroître la rentabilité de la prestation des services et du soutien aux programmes opérationnels. Il s'agit, entre autres, des initiatives suivantes :

- **Projet clé en main de normalisation des véhicules de police :** En collaboration avec des fabricants de véhicules, la GRC a élaboré un modèle de véhicule normalisé en vue de réduire de 1 million de dollars les coûts de préparation.
- **Photocopieurs, télécopieurs, imprimantes et imagerie :** Cette stratégie vise à réduire les coûts d'impression et d'imagerie à l'échelle de l'organisation ainsi qu'à instaurer des pratiques améliorées en matière de technologie, de service à la clientèle et de gestion des marchés.
- Chef de file en matière de **diversification des modes d'exécution (DME)**, la GRC a terminé un exercice exhaustif de description des processus pour toutes ses activités liées au matériel, y com-

pris compris l'élaboration d'analyses de rentabilisation pour les services d'alimentation, l'entretien et l'équipement des véhicules dans les garages de poste, la distribution des effets et équipements, et les services de soutien non liés à l'apprentissage au Collège canadien de police.

- La GRC a reçu le prix d'excellence du Conseil du Trésor pour son **initiative de revente des véhicules excédentaires**, un nouveau programme d'élimination des véhicules géré par le secteur privé, grâce auquel elle réalise en moyenne des profits nets par véhicule de 50 à 60 % plus élevés qu'auparavant.
- Tout au long de l'exercice, les employés affectés au Programme ont participé à un certain nombre d'initiatives visant à élaborer de nouvelles politiques et méthodes, ainsi que de nouveaux systèmes en vue de la **mise en oeuvre intégrale du SIG**, le 1^{er} avril 2001.

Stratégie de développement durable

Situation actuelle :

La GRC a entamé l'élaboration de sa deuxième stratégie de développement durable (SDD), laquelle sera présentée à la Chambre des communes en décembre 2000. Comme point de départ, nous avons évalué notre première stratégie. À la lumière des recommandations formulées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable, ainsi que des leçons que nous avons dégagées du premier exercice, nous miserons cette fois sur la conservation des ressources naturelles et aborderons la nécessité de consulter davantage de même que l'incidence sociale du développement durable.

Plans d'action environnementaux (PAE) :

Pour faire suite aux constatations tirées de l'évaluation de la première SDD, nous avons élaboré des PAE provisoires qui seront présentés à l'atelier national sur la SDD, en juin 2000. Certains des objectifs des PAE ont été remaniés et visent maintenant les immeubles principaux de la GRC dans le but de maximiser les ressources et de tirer pleinement parti des possibilités de durabilité.

Indicateurs de rendement et mesure du rendement :

La GRC participe toujours au groupe de travail sur la mesure du rendement des opérations durables du gouvernement. L'an dernier, une série de mesures du rendement fondées sur celles proposées par le groupe de travail ont été

retenues par le Comité consultatif national sur l'environnement (CCNE). On entend les finaliser à l'atelier national de juin 2000.

Objectifs :

Le bureau du Vérificateur général a examiné la SDD originale et a recommandé d'établir des objectifs mesurables, ce qui a été fait pour chaque domaine prioritaire de la SDD. Des consultations ont été effectuées à l'échelle de la Gendarmerie, et la prochaine SDD inclura des objectifs mesurables aux limites temporelles. Bon nombre de ces objectifs sont déjà intégrées aux PAE révisés.

Système de gestion de l'environnement (SGE) :

L'élaboration d'un SGE à l'échelle nationale s'est révélée une entreprise colossale. Le SGE reflète les principes de la norme ISO 14001 et en contient les éléments clés. C'est sur cette norme que le Commissaire à l'environnement se fondera pour déterminer si le SGE appuie la SDD. La prochaine étape, soit l'élaboration de la composante régionale, commencera en 2000-2001.

Pour accroître l'efficacité du SGE et améliorer le suivi et les rapports sur le rendement, on a entamé l'évaluation d'un logiciel environnemental. Ainsi, un système de base de données pour la gestion intégrée de l'information sur l'environnement devrait être en activité d'ici avril 2001.

Partie IV : Rendement financier

Aperçu

La présente partie contient les rapports sommaires qui décrivent le rendement de la GRC au cours de l'exercice financier 1999-2000.

Durant l'exercice, la GRC a poursuivi la mise en oeuvre de pratiques améliorées de gestion financière et de responsabilisation. Le renforcement de ces secteurs, jumelé aux ressources supplémentaires fournies, ont permis de lever le gel des dépenses discrétionnaires décrété en 1998-1999.

Des fonds supplémentaires ont été alloués à des initiatives précises, en particulier au secteur d'activité de l'exécution des lois fédérales et au renouvellement de la banque nationale de renseignements policiers, le Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Ces fonds représentent deux tiers de la hausse des autorisations. D'autres fonds (environ 50 millions de dollars) ont été autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses 1999-2000 pour le maintien des services de police essentiels en fonction de la démonstration des besoins. Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se chiffrent à 1 378,2 millions de dollars, dont 1 340 millions de dollars en dépenses, pour un surplus de 38,2 millions de dollars. De cette somme, 30 millions de dollars seront utilisés ultérieurement,

ce qui porte le surplus net à 8,2 millions de dollars, ou 0,6 % des ressources disponibles.

Le secteur d'activité de l'exécution des lois fédérales n'a pas épuisé ses crédits autorisés (d'environ 5 %) en raison du temps nécessaire pour doter les postes pour lesquels de nouveaux fonds ont été alloués. Il n'y pas d'autre écart important entre les dépenses totales ou par affectation et les autorisations totales et les dépenses réelles.

Le secteur d'activité des services de police contractuelle fournit des services policiers à huit provinces, trois territoires et plus de 200 municipalités en vertu d'ententes. Ces ententes sont à la base de la majeure partie des recettes disponibles (recettes nettes en vertu d'un crédit) générées par la GRC. Pour ce secteur, malgré la variation des tarifs exigés, le rapport global recettes-dépenses brutes est de 68 %.

L'examen des ressources et de la gestion, mentionné au chapitre des examens clés à la page 6 ainsi que dans l'aperçu financier de l'an dernier, a pris fin en septembre 1999. La plupart des pressions financières mentionnées dans le rapport résultant ainsi que les améliorations recommandées en matière de gestion se feront sentir à compter de 2000-2001.

Tableaux financiers et notes

Les tableaux financiers suivants sont inclus (les tableaux 4, 5, 8, 13 et 14 ne s'appliquent pas à la GRC et sont donc omis) :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
6. Recettes disponibles
7. Recettes non disponibles
9. Paiements de transfert
10. Dépenses en capital par secteur d'activité
11. Projets d'immobilisation par secteur d'activité
13. Prêts, investissements et avances
15. Passif éventuel

Au moment de lire les tableaux financiers suivants et les intrants des ressources énoncés plus haut dans le présent rapport, il est important de noter que :

- ▶ les dépenses prévues correspondent aux crédits prévus dans la Partie II du Budget des dépenses de 1999/00 ;
- ▶ les autorisations totales correspondent aux dépenses prévues et aux nouvelles autorisations telles que le Budget supplémentaire des dépenses et aux fonds provenant du crédit 5 du Conseil du Trésor pour la cessation d'emploi, les congés de maternité, etc ;
- ▶ les dépenses réelles correspondent aux montants réels dépensés en vertu de l'autorisation et tel qu'indiqué dans les documents sur les comptes publics de 1998-1999 ;
- ▶ les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

| Besoins financiers par autorisations (en million de dollars) | | | | |
|---|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Crédit : | | 1999-00 | | |
| | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Gendarmerie royale du Canada - Nom du programme | | | | |
| 35 | Dépenses de fonctionnement | 812,6 | 989,3 | 952,6 |
| 40 | Dépenses en immobilisations | 112,7 | 121,0 | 119,5 |
| (S) | Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC | 240,2 | 242,0 | 242,0 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux employé | 22,5 | 25,9 | 25,9 |
| Total pour le ministère | | 1 188,0 | 1 378,2 | 1 340,0 |

Nota : Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.
 Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.
 De plus, 8,1 millions de dollars ont été générés par l'élimination de biens excédentaires de l'État. De ce montant, 5,9 millions ont été dépensés. Le reste sera disponible en tant que pouvoir de dépenser en 2000-2001.

Autorisations, 1999/00

Crédit (en millions de dollars)

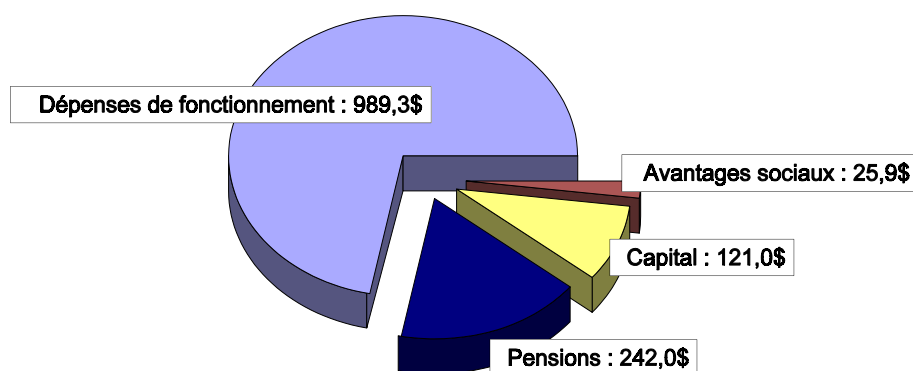


Tableau financier 2 : Comparaisons des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

| Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en million de dollars) | | | | | | | | |
|---|--------------|--------|----------------|---------|-------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Secteurs d'activité | | ETP | Fonctionnement | Capital | Subventions et contributions votées | Total des dépenses brutes | Moins : Recettes disponibles | Total des dépenses nettes |
| Services de police fédérale | (Prévues) | 4 966 | 488,4 | 21,5 | 9,2 | 519,1 | 3,2 | 515,9 |
| | (Autorisées) | 5 156 | 566,1 | 20,6 | 9,4 | 596,1 | 3,1 | 593,0 |
| | (Réelles) | 4 740 | 541,8 | 16,2 | 11,2 | 569,2 | 3,1 | 566,1 |
| Services de police contractuel | (Prévues) | 11 225 | 992,5 | 62,3 | 23,3 | 1 078,0 | 765,2 | 312,9 |
| | (Autorisées) | 11 340 | 1 053,4 | 70,2 | 23,7 | 1 147,3 | 780,7 | 366,6 |
| | (Réelles) | 10 593 | 1 046,3 | 75,2 | 25,4 | 1 146,8 | 780,7 | 366,1 |
| Services nationaux de police | (Prévues) | 1 685 | 169,4 | 22,7 | 4,0 | 196,1 | 7,0 | 189,1 |
| | (Autorisées) | 1 258 | 188,7 | 23,8 | 4,1 | 216,6 | 6,0 | 210,6 |
| | (Réelles) | 1 590 | 179,0 | 23,8 | 3,0 | 205,8 | 6,0 | 199,8 |
| Services internes | (Prévues) | 1 760 | 159,1 | 6,3 | 4,0 | 169,4 | 0,0 | 169,4 |
| | (Autorisées) | 2 877 | 205,2 | 6,3 | 4,0 | 215,5 | 0,0 | 215,5 |
| | (Réelles) | 2 808 | 207,8 | 4,3 | 1,6 | 213,7 | 0,0 | 213,7 |
| Maintien de la paix | (Prévues) | 9 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,0 | 0,7 |
| | (Autorisées) | 0 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,0 | 0,7 |
| | (Réelles) | 73 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 0,2 |
| Total | (Prévues) | 19 645 | 1 810,1 | 112,7 | 40,5 | 1 963,3 | 775,3 | 1 188,0 |
| | (Autorisées) | 20 631 | 2 014,0 | 121,0 | 41,2 | 2 176,2 | 789,8 | 1 386,3 |
| | (Réelles) | 19 804 | 1 975,1 | 119,5 | 41,1 | 2 135,7 | 789,8 | 1 345,9 |
| Autres recettes et dépenses : * Recettes à valoir sur le Trésor | | | | | | | (Prévues) | 18,0 |
| | | | | | | | (Autorisations) | 18,0 |
| | | | | | | | (Réelles) | 17,0 |
| Coût des services offerts par d'autres ministère | | | | | | | (Prévues) | 73,0 |
| | | | | | | | (Autorisations) | 83,2 |
| | | | | | | | (Réelles) | 83,2 |
| Coût net du programme | | | | | | | (Prévues) | 1 243,0 |
| | | | | | | | (Autorisations) | 1 451,5 |
| | | | | | | | (Réelles) | 1 412,1 |

Nota : La somme des chiffres peut différer des totaux indiqués, ce qui est attribuable à l'arrondissement.

* Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor »

* Les chiffres étant arrondis, ils peuvent, dans certains cas, ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau financier 3 : Comparaisons historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

| Comparaison historique des dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en million de dollars) | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| | | | 1999-00 | | |
| Secteurs d'activité | Dépenses réelles 1997-98 | Dépenses réelles 1998-99 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Services de police fédérale | 578,5 | 533,4 | 561,2 | 596,1 | 569,2 |
| Services de police contractuelle | 1 026,0 | 1 060,3 | 1 128,3 | 1 147,3 | 1 146,8 |
| Services nationaux de police | 194,3 | 190,7 | 227,4 | 216,6 | 2 058,0 |
| Services internes | 229,0 | 205,2 | 195,1 | 215,5 | 213,7 |
| Maintien de la paix | 1,0 | 0,5 | 0,0 | 0,7 | 0,2 |
| Dépenses brutes totales | 2 028,8 | 1 990,3 | 2 112,0 | 2 176,2 | 2 135,7 |

Nota : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

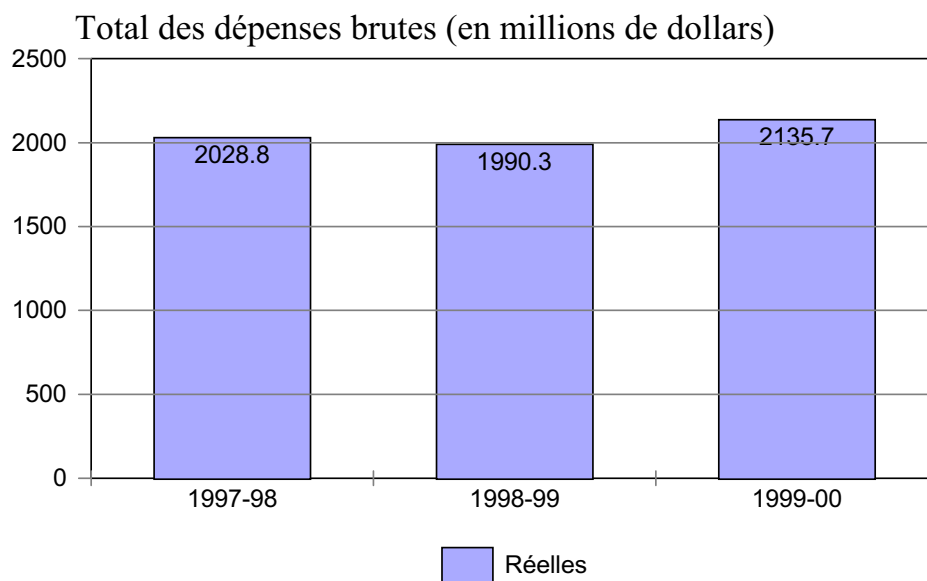


Tableau financier 6 : Recettes disponibles *

| Recettes disponibles par secteur d'activité (en million de dollars) | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Secteurs d'activité | 1999-00 | | | | |
| | Dépenses réelles 1997-98 | Dépenses réelles 1998-99 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Services de police fédérale | 0,0 | 0,0 | 3,2 | 3,1 | 3,1 |
| Services de police contractuelle | 731,1 | 756,4 | 765,2 | 780,7 | 780,7 |
| Services nationaux de police | 2,9 | 4,0 | 7,0 | 6,0 | 6,0 |
| Services internes | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Maintien de la paix | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des recettes disponibles | 734,0 | 760,4 | 775,3 | 789,8 | 789,8 |

Nota : * Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses »

Les recettes disponibles sont générées principalement par la prestation de services de police à contrat aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Les autres recettes ont trait aux frais de cours et d'hébergement au Collège canadien de police, ainsi qu'aux services technologiques, dont l'accès aux bases de données policières.

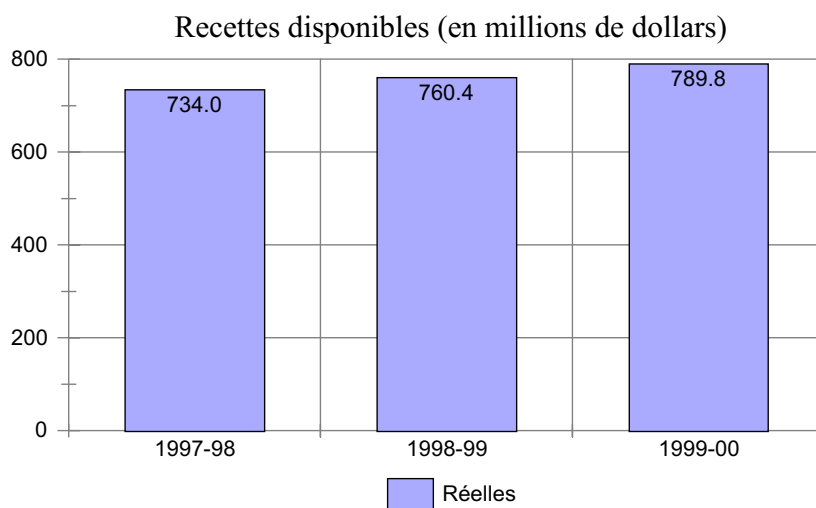


Tableau financier 7 : Recettes non disponibles

| Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars) | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Secteurs d'activité | | | 1999-00 | | |
| | Dépenses réelles 1997-98 | Dépenses réelles 1998-99 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Services de police fédérale | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Services de police contractuelle | 1,2 | 0,9 | 1,0 | 0,0 | 0,0 |
| Services nationaux de police | 2,8 | 2,0 | 1,5 | 1,3 | 1,3 |
| Services internes | 14,8 | 12,5 | 10,9 | 10,3 | 10,3 |
| Maintien de la paix | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total partiel | 18,8 | 15,4 | 13,4 | 11,6 | 11,6 |
| Dépenses non prévues | 4,9 | 4,1 | 4,6 | 5,4 | 5,4 |
| Total des recettes non disponible | 23,7 | 19,5 | 18,0 | 17,0 | 17,0 |

Nota : Les recettes non prévues représentant les crédits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne

** Auparavant appelées «Recettes à valoir sur le Trésor »

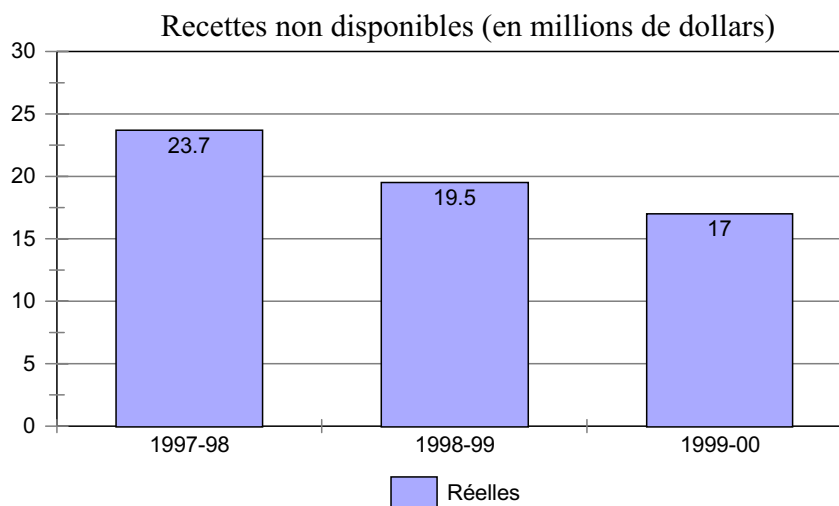


Tableau financier 9 : Paiements de transfert

| Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars) | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | | | 1999-00 | | |
| | Dépenses réelles 1997-98 | Dépenses réelles 1998-99 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Subventions | | | | | |
| Ass. des anciens de la GRC | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Ass. internationale des chefs de police | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Survivants de membres tués en service | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Postes législatif | | | | | |
| Pensions et autres avantages des employés | 32,6 | 26,5 | 30,0 | 21,5 | 21,5 |
| Pensions en vertu de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i> pour compenser les membres de la GRC blessé dans l'exercice de leurs fonctions | 12,2 | 12,7 | 9,0 | 18,2 | 18,2 |
| Pensions aux familles des membres de la GRC morts en devoir | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Total des subventions | 45,8 | 39,3 | 40,1 | 40,8 | 40,8 |
| Contributions | | | | | |
| Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au Collège canadien de police | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| Total des contributions | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| Total des paiements de transfert | 46,1 | 40,5 | 40,5 | 41,2 | 41,1 |

Tableau financier 10 : Dépenses en capital par secteur d'activité

| Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars) | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Secteurs d'activité | | | 1999-00 | | |
| | Dépenses réelles 1997-98 | Dépenses réelles 1998-99 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Services de police fédérale | 19,1 | 18,3 | 24,4 | 20,6 | 16,2 |
| Services de police contractuelle | 67,7 | 52,8 | 62,3 | 70,2 | 75,2 |
| Services nationaux de police | 19,2 | 14,2 | 27,6 | 23,8 | 23,8 |
| Services internes | 9,4 | 3,9 | 6,2 | 6,3 | 4,3 |
| Maintien de la paix | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des dépenses en capital | 115,4 | 89,2 | 120,5 | 121,0 | 119,5 |

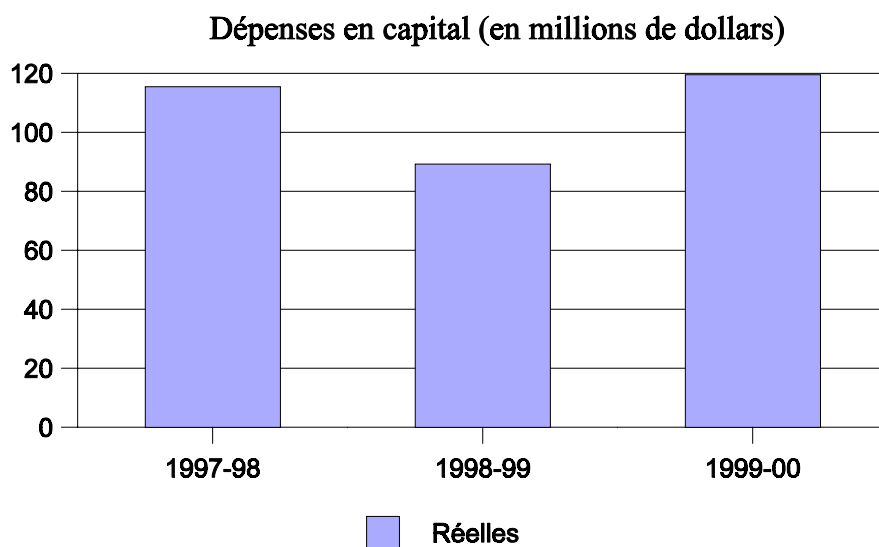


Tableau financier 11: Projets d'immobilisations

| Projets d'immobilisation par secteur d'activité (en million de dollars) | | | | | | |
|---|------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Secteurs d'activité | | | | 1999-00 | | |
| | Coût total estimatif courant | Dépenses réelles 1997-98 | Dépenses réelles 1998-99 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Services de police fédérale | | | | | | |
| Ontario : Division A SPMROC | 6,0 | 0,0 | 0,0 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| National : Élaboration du CIIDS | 2,0 | 1,7 | 0,0 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| National : Mise en oeuvre du CIIDS | 5,6 | 2,1 | 2,0 | 1,1 | 0,1 | 0,1 |
| National : Poste de travail mobile/SURS | 4,6 | 2,1 | 0,0 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| National : réseau des SNP | 37,2 | 8,1 | 7,5 | 3,6 | 2,3 | 2,3 |
| TN : Fusion des STO divisionnaires | 4,2 | 0,0 | 0,9 | 3,3 | 3,3 | 3,3 |
| Cornwall, ON : Immeuble du détachement | 8,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Services de police contractuelle | | | | | | |
| Saskatoon, SK : QG de district | 7,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dauphin, MB : QG sous-divisionnaire | 5,5 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prince George, CB : QG de district | 7,5 | 0,5 | 0,0 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| Selkirk, MB : Immeuble des détachements fusionnés | 4,2 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Peace River, AB : Immeuble du détachement | 4,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Iqaluit, Nunavut : Immeuble du détachement | 10,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Calgary, AB : Bureau de district | 23,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| BC - Modernisation STICB | 2,5 | 0,4 | 0,5 | 0,3 | 0,0 | 0,0 |
| Services nationaux de police | | | | | | |
| Ottawa, ON : Addition Lab, judiciaire | 20,8 | 1,9 | 11,7 | 4,4 | 4,4 | 4,4 |
| Ottawa, ON : Bureaux du Projet de renouvellement du CIPC | 3,7 | 0,0 | 0,0 | 1,9 | 1,9 | 1,9 |
| Ottawa, ON : remplacement postes de travail | 5,2 | 1,0 | 0,0 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| Ottawa, ON : remplacement espace disque | 3,4 | 0,2 | 0,0 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| Ottawa, ON : remplacement ordi, central/mise à niveau | 11,6 | 3,2 | 0,0 | 0,5 | 1,6 | 1,6 |
| National : Remplacement matériel télécom. /mise à niveau | 48,2 | 7,0 | 3,6 | 8,7 | 9,1 | 9,1 |
| National : automatisation antédécents judiciaires (maintenant achevé) | 13,1 | 5,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Services internes | | | | | | |
| Edmonton, AB : QG divisionnaire | 42,6 | 17,3 | 3,7 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Yellowknife, TN : QG divisionnaire (maintenant achevé) | 9,1 | 3,7 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Whitehorse, TY : QG divisionnaire | 6,0 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Ottawa, ON : Rénovations DG | 62,3 | 0,7 | 0,2 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Regina, SK : École centralisée | 6,1 | 5,5 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Regina, SK : Rajout au Mess de la Division Dépôt | 6,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Halifax, NE : QG divisionnaire | 37,3 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Chilliwack, CB : centre de services de soutien région du Pacifique | 14,5 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Maintien de la paix | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

Tableau financier 12 : Résumé des grands projets de l'État

Projet de renouvellement du CIPC

1. Aperçu : Le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) est le seul service stratégique national qui appuie la sécurité publique par la mise en commun efficace de l'information par les organismes d'application de la loi et les partenaires, comme le Centre de renseignements policiers du Québec, Interpol et le système automatisé d'échange d'information policière entre le Canada et les États-Unis (ACUPIES), ainsi que le National Crime Information Centre (NCIC) des États-Unis. Parce qu'il tourne sur une technologie vieille de 28 ans, le CIPC nécessite une attention immédiate.

Sous l'égide de la GRC, mais la direction des intervenants de la communauté de justice pénale dans son ensemble, le Projet de renouvellement du CIPC repose sur une structure d'échange d'information faisant appel à de nombreuses compétences et de nombreux organismes. Il s'agit d'une passerelle nationale grâce à laquelle tous les partenaires de la justice pénale auront accès aux données essentielles sur les crimes et les contrevenants. Le Projet de renouvellement du CIPC est une composante fondamentale du Réseau canadien d'information sur la sécurité publique (RCISP), le programme du gouvernement à l'appui des initiatives provinciales et fédérales de lutte contre le crime organisé et de la promotion de mesures correctionnelles efficaces.

2. Ministère responsable et ministères participants : La GRC est l'organisme responsable du projet. Le dirigeant principal de l'information de la GRC est le chef du projet et doit voir à ce que les objectifs soient atteints. Le comité directeur du projet est formé de représentants de la GRC, du ministère du Solliciteur général, du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le Comité consultatif du CIPC, établi depuis longtemps, participe également à la supervision du projet.

3. Principaux entrepreneurs et sous-traitants : Les principaux sous-traitants sont :

| | |
|-------------------------------------|--|
| ADGA (Québec) Ltée | 200, boul. Montcalm, bur. 200, Hull (Québec) J8Y 3B5 |
| APG Solutions and Technologies Inc. | 1900 City Park, bur. 400, Gloucester (Ontario) K1J 1A3 |
| EDS Canada Inc. | 45, rue O'Connor, bur. 500, Ottawa (Ontario) K1P 1A4 |
| FMP (Flaman) | 331, rue Cooper, bur. 503, Ottawa (Ontario) K2P 0G5 |

4. Principales étapes : Réunion du Conseil du Trésor, le 15 avril 1999 : l'approbation préliminaire est accordée pour l'ensemble du projet et l'approbation effective est donnée pour le Projet 1 et l'étape de définition des projets 2, 3 et 4. Le projet, qui s'étendra sur 48 mois, devrait coûter 114 millions de dollars.

Dates cibles :

| | |
|--|---------------|
| – Projet 1 - Prototype de la fonction de messages | janvier 2000 |
| – Approbation effective des projets 2, 3 et 4 | mai 2000 |
| – Projet 3 - Conception | novembre 2000 |
| – Projet 2 - Conception de la nouvelle plate-forme | février 2001 |
| – Projet 4 - Conception | mars 2001 |
| – Projet 2 - Mise à l'essai de la nouvelle plate-forme | octobre 2001 |

Principales activités

| | |
|--|-----------------|
| – Renouvellement du CIPC - examen du cadre de contrôle financier | 10 février 2000 |
| – Examen indépendant du projet par la firme Manicom | 25 février 2000 |

5. Rapport d'étape et explications des écarts : Les résultats de l'examen effectué par la firme Manicom ont donné lieu à une réorientation du projet. En conséquence, la date cible pour le projet I, Prototype de la fonction de message (janvier 2000), a été repoussée au printemps 2001. De la même façon, l'AEP pour les projets 2, 3 et 4 a été repoussée à septembre 2000, afin de permettre la planification et l'organisation du travail de définition, et la date cible pour les projets 3 et 4, à l'automne 2001.

- Les dépenses prévues pour ce projet étaient de 27,7 millions de dollars, ce qui correspond au niveau de financement initial.
- Les dépenses autorisées étaient de 15,1 millions de dollars après un report de 12,6 millions de dollars.
- Les dépenses réelles étaient de 20,3 millions de dollars.

Les fonds additionnels visaient à couvrir l'écart par le biais d'un prêt interne à rembourser en 2000-2001.

6. Retombées économiques : Aucune retombée économique particulière n'a été relevée durant les étapes de conception du Projet de renouvellement du CIPC.

Tableau financier 15 : Passif éventuel

| Passif éventuel (en million de dollars) | | | |
|---|--|----------------------------|--|
| Liste des éléments de passif éventuel | Montant des éléments de passif éventuel | | |
| | Au 31 mars 1998 | Au 31 mars 1999 | Courant au 31 mars 2000 |
| Revendications et causes en instance ou imminentes : | | | |
| Dommage matériel | 0,2 | 0,3 | 2,2 |
| Dommage matériel et dommage corporel | 0,5 | 0,8 | 0,4 |
| Dommage matériel, perte de revenu, dommage corporel | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Perte de revenu | 5,6 | 37,6 | 0,2 |
| Perte de revenu, dommage corporel, diffamation | 0,0 | 0,0 | 3,2 |
| Perte de revenu, privation de l'accompagnement d'autrui et stress émotionnel/perde du domicile familial | 2,6 | 2,6 | 3,0 |
| Dommage corporel et/ou préjudice psychologique | 2,1 | 3,3 | 3,2 |
| Diffamation | 2,7 | 5,5 | 0,0 |
| Biens en fiducie | 0,0 | 0,0 | 6,6 |
| Bris de contrat | 0,8 | 7,6 | 0,0 |
| Arrestation/saisie illégale et/ou poursuite abusive | 8,1 | 22,4 | 1,3 |
| Arrestation illégale, force excessive et harcèlement | 0,3 | 0,9 | 18,9 |
| Arrestation et détention illégales, perte de revenu, dommage général et dommage corporel | 4,0 | 1,8 | 0,1 |
| Saisie en vertu de la <i>Loi sur les douanes</i> | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Évaluation injustifiée par le superviseur/congédiement injustifié | 0,1 | 3,4 | 1,1 |
| Violation de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> | 0,0 | 0,4 | 1,6 |
| Conformément à des actions au civil | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Dommages-intérêts | 34,2 | 35,6 | 17,9 |
| Négligence | 6,0 | 8,6 | 9,6 |
| Violation de la responsabilité du Solliciteur général | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Accidents d'automobile | 0,0 | 2,0 | 4,0 |
| Force excessive | 0,1 | 0,2 | 0,1 |
| Divers | | | 0,5 |
| Total | 67,4 | 133,3 | 75,4 |

Cadre de fonctionnement

En plus de notre mandat, notre mission et notre vision, notre cadre de responsabilisation prévoit les objectifs, les priorités stratégiques et l'orientation stratégique (se reporter à la Fig. 3).

Objectifs

Notre **principal objectif** est de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités dans l'ensemble du Canada.

Nos **objectifs secondaires** sont les suivants : aider à susciter un sentiment de sécurité, répondre aux besoins des victimes de crime, favoriser la prévention du crime et trouver des solutions de rechange au système de justice pénale.

Orientation stratégique

Nos priorités stratégiques nous offrent une orientation globale qui fait état de notre contribution à l'unité nationale et à la cohésion sociale du Canada. Nous respectons cette orientation stratégique :

- en remplissant notre mandat ;
- en mettant de l'avant les engagements du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et les priorités connexes en matière d'application de la loi et de politique sociale ;
- en équilibrant, au sein du cadre constitutionnel du Canada et des priorités courantes du gouvernement, notre rôle fédéral (qui est non discrétionnaire en vertu de la *Loi sur la GRC*) et notre rôle contractuel, notre infrastructure nationale et nos services de police nationaux et notre rôle au chapitre du maintien de la paix international et les autres

rôles qui nous sont confiés ;

- en offrant nos services de manière intégrée et uniforme à nos communautés clientes par l'intermédiaire de nos quatre principaux secteurs d'activité.

Priorités stratégiques

Les activités de la GRC sont guidées par six priorités stratégiques (se reporter à la Fig.4, troisième colonne) qui :

- font état des politiques du gouvernement articulées dans le discours du trône de 1999, en particulier celle d'«édification de collectivités plus sûres» (Fig. 4, première colonne) ;
- sont harmonisées aux priorités en matière de sécurité publique du Solliciteur général (Fig. 4, deuxième colonne) ;
- représentent les engagements pris envers les Canadiens dans notre Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000, à l'égard desquels notre rendement est maintenant présenté ;
- sont interdépendantes au niveau opérationnel lors de l'offre de services de police quotidiens par l'intermédiaire de nos quatre principaux secteurs d'activité (Fig. 3, quatrième colonne) ; et qui
- sont mises à exécution au moyen de partenariats avec des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, avec d'autres organismes d'application de la loi, ainsi qu'avec des communautés, des groupes locaux et des organisations et également en collaboration avec les Canadiens en général (Fig. 4, dernière colonne).

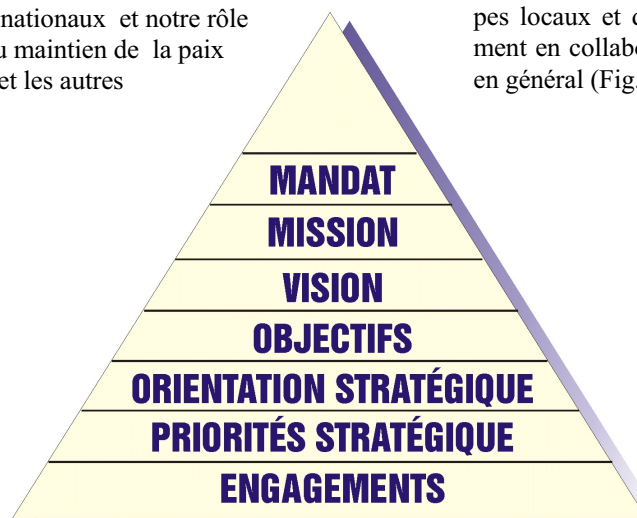


Figure 3 : Le cadre de responsabilisation de la GRC

Figure 4 : Priorités stratégiques du gouvernement, du ministère et de la GRC par secteur d'activité et partenaires clés

| PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT TIRÉES DU DISCOURS DU TRÔNE DE 1999 | PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA | PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA GRC - pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes | SECTEURS D'ACTIVITÉ de la GRC | PARTENAIRES CLÉS |
|--|---|--|---|---|
| Voir à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes, qui seront nos leaders du XXI ^e siècle | Lutte au crime organisé | Protection contre le crime organisé | SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE | Solliciteur général du Canada, Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, min. de la Défense nationale, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi et tous les canadiens |
| Créer une économie dynamique | | Services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités | | |
| Améliorer la santé et la qualité des soins pour les Canadiens | Système correctionnel efficace | Protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile | SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE | Solliciteur général du Canada, Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, min. de la Défense nationale, gouvernements provinciaux et territoriaux, administrations municipales, organismes canadiens d'application de la loi, min des Affaires indiennes et du Nord canadien et tous les canadiens. |
| Assurer la qualité de notre environnement | | Alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones | | |
| Bâtir des collectivités plus fortes (y compris des communautés plus sûres) | Engagement des citoyens | Renseignements en matière d'enquêtes policières et outils d'enquête | SERVICES NATIONAUX DE POLICE | Solliciteur général du Canada, organismes canadiens d'application de la loi, gouvernements provinciaux et tous les canadiens. |
| Renforcer les relations avec les peuples autochtones du Canada | | Services de police civile pour les missions de maintien de la paix | | |
| Élargir le rôle du Canada dans le monde | Intégration des renseignements judiciaires | | SERVICE DE MAINTIEN DE LA PAIX (SERVICES INTERNES) | Solliciteur général du Canada, min. des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence canadienne de développement international, min. de la Défense nationale, services de police canadiens et tous les canadiens. |

* Les quatre priorités du ministère s'appliquent, à un degré plus ou moins grand, aux six priorités stratégiques de la GRC et à chacun des quatre secteurs d'activité externes.

** Le ministère du Solliciteur général du Canada se compose du ministère du Solliciteur général et de quatre principaux organismes, soit la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Description des secteurs d'activité

Le commissaire, qui relève du Solliciteur général et à qui il doit rendre des comptes, a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte. Selon ce cadre de responsabilisation, la GRC se divise en deux, un peu comme une matrice. D'une part, nous offrons des services de police géographiquement (selon une structure de gestion régionale) et d'autre part quatre secteurs d'activité traversent ces services offerts.

Description des secteurs d'activité

Nos quatre secteurs d'activité offrent des services aux Canadiens, directement ou indirectement. Chaque secteur se compose d'un certain nombre de secteurs de service (se reporter à la Fig. 6).²⁴

- **Les Services de police fédérale** offrent des services de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens, dans les 13 provinces et territoires.

Ce secteur d'activité regroupe neuf secteurs de service ou programmes portant sur l'application de la loi dans des domaines précis, soit : Douanes et Accise ; Police des drogues ; Affaires fédérales et immigration ; Produits de la criminalité ; Police économique ; Renseignements criminels ; Liaisons internationales et Missions de protection et un secteur de services de police générale qui englobe les services de soutien, en particulier les opérations techniques (qui figurent sous le secteur d'activité de «Police générale», Fig. 4). Ces services de police fédérale sont offerts par l'intermédiaire des divisions, dans l'ensemble des provinces et des territoires.

- **Les Services de police contractuelle** offrent des services de police à contrat, selon une formule de partage des coûts, aux trois territoires (le Nunavut est inclus depuis le 1^{er} avril 1999) et à toutes les provinces (à l'exception du Québec et de l'Ontario), compte tenu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les provinces, territoires et municipalités. À chaque juridiction à contrat correspond une division et les services sont offerts au niveau local ou du détachement. L'offre de services de police à contrat s'étend également à quelque 200 municipalités et à communautés des Premières nations, conformément à 170 ententes individuelles.

Ces services suivent le modèle de la police communautaire et englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre, le contrôle de la circulation, l'application du *Code criminel* et des services d'urgence.

- **Les Services nationaux de police** offrent des services de soutien opérationnel névralgique au

système canadien de justice pénale, notamment à plus de 400 organismes canadiens de police et du gouvernement, ainsi qu'à des organismes sélectionnés internationaux d'application de la loi. Les secteurs de service englobent le Collège canadien de police, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), le Service des laboratoires judiciaires et les Services d'information et d'identité judiciaires. Leurs services pris globalement comprennent la formation supérieure, les renseignements criminels, des dossiers automatisés d'antécédents judiciaires, une base de données d'empreintes digitales, des analyses judiciaires, l'analyse des crimes de violence et des dossiers sur les armes à feu.

- **Les Services de maintien de la paix** offrent de l'aide et une formation en matière de police civile pour des missions de maintien de la paix, en plus de services de police internationaux connexes à un certain nombre de pays aux prises avec des conflits internes. Ces services sont offerts conformément à la politique étrangère du Canada et au nom du gouvernement canadien, habituellement selon un mandat des Nations unies.

Organisation de la prestation des services

Nos deux plus importants secteurs d'activité, soit les Services de police fédérale et les Services de police contractuelle, sont offerts dans les détachements et les divisions au sein des quatre régions. Les secteurs d'activité des Services nationaux de police et des Services de maintien de la paix sont offerts aux échelles nationale et internationale.

Le commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires régionaux (Atlantique, Centre, Pacifique et Nord-Ouest) et un sous-commissaire à la Direction générale (se reporter à la Fig. 7).

Il y a une division par province ou territoire et une pour la région de la capitale nationale pour un total de 13 divisions. Chaque division est dirigée par un commandant divisionnaire, ainsi que les installations de formation à Regina. La Direction générale compte 15 directeurs.

Les services de police fédérale et de police contractuelle sont offerts à environ 760 endroits au Canada (l'Ontario et le Québec ne recevant que les services de police fédérale).

Les services de police contractuelle sont offerts à environ 22 % de la population canadienne (6,5 millions de Canadiens) et 30 millions de Canadiens bénéficient de nos services de police fédérale.

Bien que les résultats en matière de rendement soient signalés par secteur d'activité, on souligne également leur interdépendance. Nul secteur d'activité unique est responsable à lui seul du rendement relatif à un engagement donné.

A titre d'exemple, le gendarme de la GRC, en patrouille sur une autoroute et chargé de la répression des infractions aux codes de la route provinciaux, qui arrête un conducteur pour un excès de vitesse mais qui soupçonne une infraction plus grave, peut réprimer également en bout de ligne des infractions au *Code criminel* et à d'autres lois fédérales.

Par conséquent, tout comme nos résultats globaux sont partagés avec divers partenaires du gouvernement et du système de justice pénale, les résultats de chaque engagement et de chaque secteur d'activité représentent la participation de plus de 20 000 employés de la GRC.

Nous présentons les résultats que nous avons obtenus par rapport à nos engagements au moyen du modèle de résolution de problèmes que nous appelons CAPRA, soit *Clients, Acquisition et analyse de renseignements, Partenariat, Réponses et Autoévaluation*.

Pour atteindre une *priorité stratégique*, chaque engagement est conçu pour régler un *problème de criminalité* précis. Une ou plusieurs *stratégies* d'application de

la loi et autres stratégies connexes sont mises en place pour chaque problème ainsi que les ressources ou *intrants* (*partenaires* clés y compris) nécessaires pour que les stratégies fonctionnent.

Nous décrivons ensuite les *extrants* produits par activité de première ligne ou programme précis. On signale également les *résultats* ou effets à plus court terme ou à plus long terme, qui nous indiquent la mesure dans laquelle nous avons respecté nos engagements.

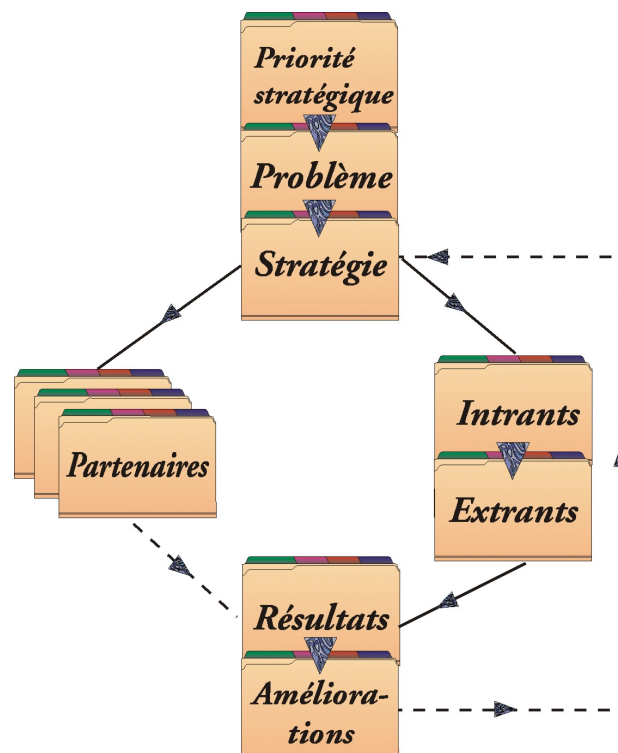
Nous pouvons alors évaluer les résultats de nos stratégies, apprendre constamment de nos réussites et lacunes et fixer des *améliorations* qui produiront de meilleurs résultats la prochaine fois.

Ces renseignements sur le rendement sont utilisés dans deux buts principaux : à l'externe, pour rendre compte aux Canadiens des ressources qui nous sont confiées ; et à l'interne, par les gestionnaires à tous les niveaux afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Dans l'ensemble, l'accent que nous mettons sur la gestion en fonction du rendement, qui examine les résultats de stratégies précises par rapport aux engagements pris, aide à rendre une part de notre processus de décision plus transparente aux Canadiens et à les engager à accroître la sécurité publique en partenariat avec nous.

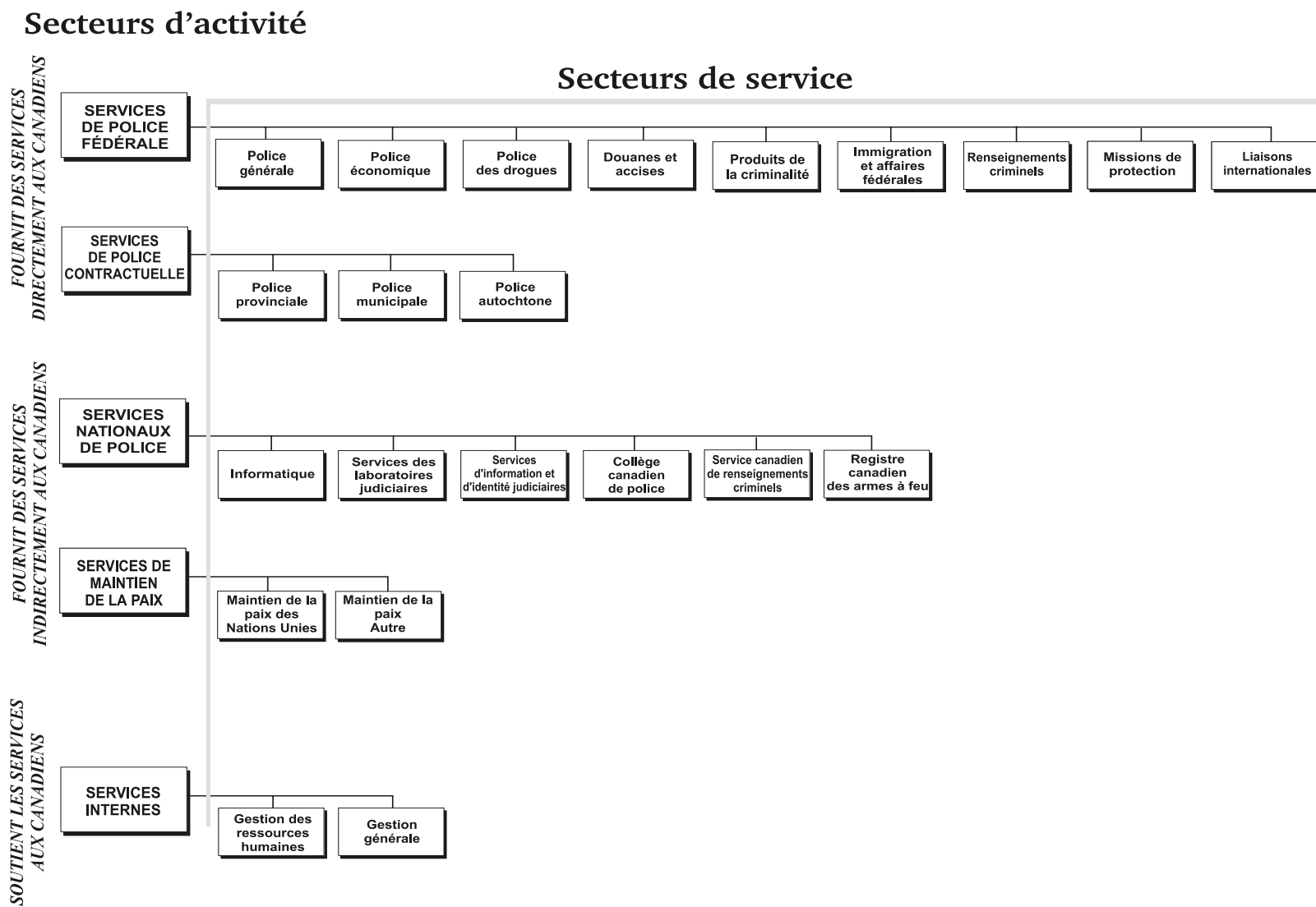
Modèle de rapport et de résolution des problèmes de la GRC

Figure 5.



Structure des secteurs d'activité et des secteurs de service

Figure 6 :



La carte ci-dessous identifie les divisions de la GRC (les lettres majuscules correspondent au nom de chaque division), dont l'emplacement du quartier générale est indiqué dans chaque province, ainsi que les quatre régions géographiques et les bureaux régionaux.

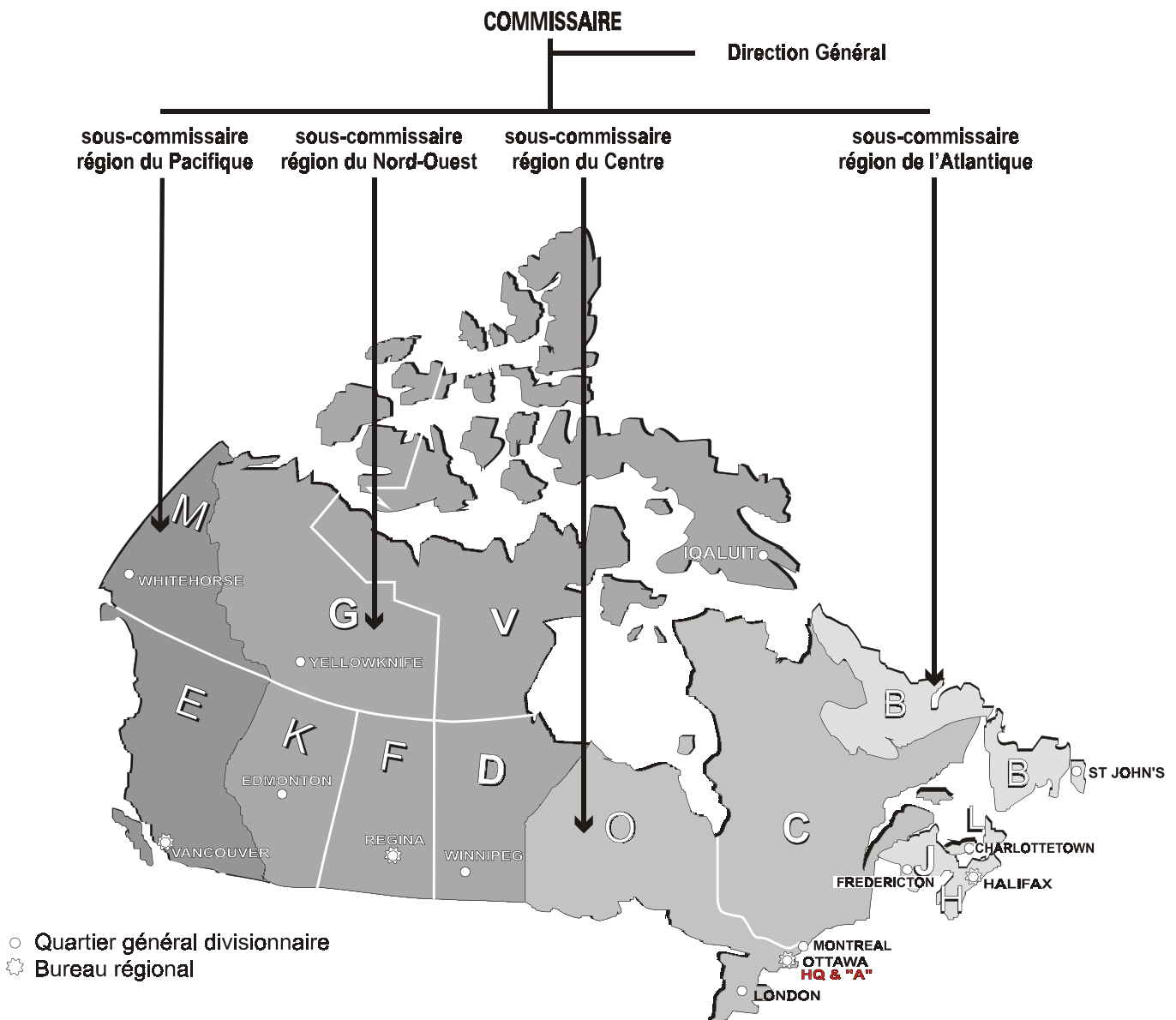
La Direction générale se trouve à Ottawa.

Pour une liste complète de numéros de téléphone et d'adresses, veuillez consulter le site Internet :

www.rcmp-grc.gc.ca/html/generalcont-f.htm

Structure régionale et structure divisionnaire

Figure 7 :



Partie VI : Autres renseignements

Personnes-ressources pour obtenir plus de renseignements sur ce rapport

Renseignements sur le rendement

Eva Kmiecic, sous-commissaire
Orientation stratégique
Gendarmerie royale du Canada
Immeuble de la DG, bureau G-303
1200, promenade Vanier
Ottawa (ON) K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-3540
Télécopieur : (613) 993-0309

Renseignements financiers

Paul Gauvin, sous-commissaire
Gestion générale et Contrôle
Gendarmerie royale du Canada
Immeuble de la DG, bureau G-308
1200, promenade Vanier
Ottawa (ON) K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-1712
Télécopieur : (613) 993-3770

À propos des publications mentionnées dans ce rapport

Direction des relations publiques et de l'information

Téléphone : (613) 993-1085
Télécopieur : (613) 993-5894

Sites Web suggérés

GRC : www.grc.ca
Police communautaire - GRC : www.rcmp-ccaps.com
Apprentissage - GRC : www.rcmp-learning.org
Ministère du Solliciteur général du Canada : www.sgc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor : www.tbs-sct.gc.ca

Lois fédérales appliquées et ententes relevant de la GRC

La seule loi fédérale dont la GRC assume l'entière responsabilité est la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe.

La GRC n'assume l'entière responsabilité d'aucune autre loi fédérale. En l'absence de pouvoirs précis d'appliquer une loi fédérale, la *Loi sur la GRC* et le règlement prévoient que les membres de la GRC doivent faire respecter toute loi fédérale. On peut obtenir la liste des principales lois fédérales appliquées par la GRC à l'adresse suivante :

www.rcmp-grc.gc.ca/fedstats-f.htm

La GRC a conclu plus de 1 100 protocoles d'entente avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés

d'État. Ces ententes font état de la nature et de la portée des partenariats établis en vue d'offrir aux Canadiens les services les plus efficaces et efficients qui soient. On peut obtenir une liste de certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles à l'adresse suivante :

www.rcmp-grc.gc.ca/mou-f.htm

La GRC a également conclu des ententes officielles avec neuf gouvernements provinciaux (à l'exception du Québec) selon lesquels la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* dans la province.

Notes en fin de texte

1. Consulter les articles sur la Marche vers l'Ouest du *Pony Express*, la revue nationale d'actualités de la GRC : «La ruée vers l'Ouest», pages 16-21, juin 1999.
2. Comme il a été expliqué dans les trois derniers *Rapports sur le rendement* (aux pages 14 et 29 du rapport de 1996-1997, à la page 17 du rapport de 1997-1998, et à la page 15 du rapport de 1998/99), les taux d'affaires classées sont un piètre indicateur du rendement de la police en raison d'un certain nombre de facteurs complexes. Les crimes de violence ont toujours le taux global d'affaires classées le plus élevé, qui est de près de 90 % pour les homicides et de 75 % environ pour les voies de fait et infractions d'ordre sexuel. Compte tenu de la priorité accordée aux crimes de violence, il est compréhensible que les taux d'affaires classées concernant les infractions contre les biens soient comparativement bas. Selon la catégorie de délit, ces taux varient entre 50 et 70 % pour certains types de fraude, à moins de 10 % pour les vols de bicyclettes et à 40 % environ pour les vols qualifiés.
3. Voir aussi «Répression organisée», pages 14-21, *Pony Express* janvier-février 1999; «Les diverses facettes du crime organisé», *La Gazette de la GRC*, septembre-octobre 1998; "Le partenariat dans la police diminue l'impact de la criminalité organisée" *La Gazette de la GRC*, Vol 62, No. 3, 2000.
4. La valeur des biens saisis au cours d'une année donnée peut varier considérablement car elle dépend en grande partie du délai qui s'écoule avant que l'affaire soit entendue en cour, qui peut être de deux à trois ans. En outre, les cas complexes et longs ne se traduisent pas nécessairement par des confiscations élevées. Ou, pour des raisons qui échappent à leur contrôle, les enquêteurs se retrouvent parfois avec des preuves insuffisantes pour porter des accusations contre tous les suspects. En outre, le tribunal peut juger à l'encontre d'une condamnation.
5. Il y a une différence entre les saisies par la police et les confiscations décidées plus tard par les tribunaux (souvent un quart de moins). Consulter le rapport de l'an dernier à la page 27 pour obtenir une explication de la différence. En général, les saisies représentent les résultats de l'application de la loi par la police alors que les confiscations sont un indicateur du rendement des poursuites et des tribunaux. Voir aussi «Une collaboration fructueuse», pages 24-25, *Pony Express*, juillet-août 1999.
6. Les infractions en matière de drogue comprennent la possession, l'importation et le trafic de substances réglementées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* comme héroïne, cocaïne, LSD, méthamphétamine, amphétamine et barbituriques. Nous sommes également préoccupés par l'exactitude de nos données cumulatives sur les saisies de drogue qui sous-signalent les quantités totales de drogue saisies par la GRC dans l'ensemble du Canada. Pour de plus amples renseignements sur les drogues, consulter «D comme drogue», pages 14-15, *Pony Express*, octobre 1998; «Un juste milieu», pages 16-23, *Pony Express*, mars 1999;...pages 4-17, *La Gazette de la GRC*, mai 1999.
7. Consulter aussi les articles sur la police économique, pages 25-26, *Pony Express*, janvier-février 1999; l'article sur les fraudes téléphoniques visant les personnes âgées, pages 24-27, *La Gazette de la GRC*, novembre 1998; «Mettre le holà au faux monnayage», pages 24-25, *Pony Express*, septembre 1998; «L'écrémage prive le système de milliers de dollars», pages 2-3 d'un encart dans le *Pony Express* de janvier-février 1999; «Le fléau du blanchiment d'argent», pages 14-18, *Pony Express*, décembre 1998.
8. Consulter «Lever le voile», pages 24-27, *Pony Express*, octobre 1998.
9. Pour les antécédents historiques, consulter l'article intitulé «Partenaires pour le maintien de l'ordre Programme des services de police à contrat de la GRC» paru dans *La Gazette de la GRC* de juin 1997.
10. Cela englobe le nombre de victimes qui ont signalé le délit les touchant à la police, ce qui contribue aux taux de criminalité officiels des crimes contre la personne et les biens. Les sondages auprès des victimes sont toutefois rarement effectués en raison de leur coût élevé.
11. Consulter *Statistique de la criminalité au Canada*, 1998, Juristat vol.19 n 9, publié par le Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.
12. Toutefois, quand il sera mis en oeuvre, notre Système intégré de récupération de renseignements judiciaires (SIRRJ) pourra fournir une foule de renseignements sur nos activités.
13. Au cours de leur travail quotidien, les agents de la GRC appliquent une gamme complexe de lois, d'ordonnances et de règlements pour le compte des trois ordres de gouvernement dans les juridictions avec lesquelles nous avons conclu des ententes, par ex. Code criminel, autres lois fédérales, lois provinciales, ordonnances territoriales et arrêtés municipaux, à l'exclusion des infractions relatives aux règlements de la circulation.
14. Soit incidents signalés à la police et appuyés par des preuves.
15. Voir aussi «Les informations sur la conduite en état d'ébriété indiquent un certain progrès, mais un grave problème demeure» *La Gazette de la GRC*, pages 26-27, mai 1999.
16. Des données statistiques ne sont pas disponibles sur le nombre de plaintes dans chaque catégorie qui étaient appuyées, par la procédure officielle ou officieuse.

17. Les seules statistiques dont nous disposons sur l'âge des contrevenants, pour identifier le nombre de jeunes qui se livrent à des activités criminelles, sont lors du dépôt des accusations; évidemment, on ne connaît pas l'âge de ceux qui ne se sont pas faits prendre. En outre, les données statistiques renvoient aux jeunes contrevenants accusés ou non accusés, puisqu'on recherche des alternatives à la criminalisation, si les circonstances le permettent.
18. Pour de plus amples renseignements, consulter les articles suivants du *Pony Express*: «La police et les enfants», pages 11, 16-18, juillet-août 1998; «La protection de nos enfants», page 12.
19. Consulter le rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC : *Forums de justice communautaires vus par les participants, GRC 1999*; *Rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC; Élément formation, GRC 1998*; «De véritables gendarmes», page 7, *Pony Express*, décembre 1998.
20. Se reporter à l'article sur le prélèvement des empreintes de cadavre mommifié, page 2 *La Gazette de la GRC* mai 1999 et «Dépister l'arme du crime», page 13, *Pony Express*, août 1993.
21. La désignation Priorité 1 s'applique aux situations d'aide en matière d'enquête dont les résultats conduiront à un suspect ou à un véhicule suspect; déterminer si un acte criminel a été commis. situation constituant un danger pour la vie.
22. Voir aussi le numéro spécial sur «La GRC fait ses classes L'avenir se prépare au Collège canadien de police» *Pony Express*, pages 14-19, juillet-août 1999 et la page d'accueil Internet du CCP : www.cpc.gc.ca
23. Voir les articles sur le maintien de la paix dans le *Pony Express* : «Bienvenue en Bosnie», pages 24-26, juin 1999; «Un exemple de dévouement», pages 22-23, juillet-août 1999.
24. On peut trouver l'Énoncé Directionnel de la GRC 2000 à l'adresse suivante : www.rcmp-grc.gc.ca/html/dr-sta-f.htm
25. Bien qu'il existe également un secteur d'activité interne, le rendement de ces services de soutien précieux n'est pas décrit dans le présent rapport parce que ce secteur ne fournit pas des services directement aux Canadiens. De même, on a omis les fonctions de soutien très précieuses de la technologie de l'information, de l'informatique, des opérations techniques, des ressources humaines et de la formation.

Index

- A**
- acronymes, ii
 - ADN, 30
 - agents de liaison, 17
 - armes à feu, 31
 - Autochtones, 28
- C**
- cadre de fonctionnement, 51
 - défis internes, 5
 - défis externes, 4
 - Centre d'information de la police canadienne (CIPC), 31
 - Collège canadien de police (CCP), 33
 - contrebande
 - marchandises, 10
 - migrants, 11
 - coûts, voir ressources
 - crime organisé, 1-8
 - criminalité
 - crimes contre les biens, 21
 - crimes de violence, 25
 - criminalité juvénile, 26
 - délits économiques, 13
 - taux de criminalité global, 20
 - technologie de pointe, 13
- D**
- défis, 4
 - développement durable, 38
 - drogues, 12
- E**
- engagements, 1
 - énoncé de la vision, 50
 - examens, 6
 - réalisations en matière de rendement, 2-6
 - examens clés, 6
 - extrants, 54
- G**
- gestion du matériel, 38
 - groupement de rapports, 37-38
- I**
- Initiative de lutte anticontrebande, 10
 - initiatives horizontales, 2
 - Interpol, 17
 - intrants, 54
 - Introduction du Commissaire, vii
- J**
- justice réparatrice, 2, 4, 19
- L**
- Loi sur la GRC*, 51
 - lois appliquées et ententes, 57
- M**
- maintien de la paix, 34-36
 - mandat, 50
 - message du Ministre, v
 - mission, 50
 - modèle de rapport, 54
- N**
- Notes en fin de texte, 58
- O**
- objectifs, 51
 - opérations techniques, 33
 - organisation
 - de la GRC, 56
 - organigramme, 55
 - orientation stratégique, 2, 51
- P**
- partenaires, 52
 - personnes-ressources, 57
 - plaintes, public, 24
 - police communautaire, 18-28
 - Police fédérale, 7-17, 53
 - Police contractuelle, 18-28, 39, 53
 - Principaux engagements en matière de résultats, 1
 - priorités
 - de la GRC, vii, 52
 - du gouvernement, 52
 - du solliciteur général, v, 52
 - priorités stratégiques, v, vii, 1, 5, 18, 51, 52
 - produits de la criminalité, 9

T

Tableau des principaux engagements
en matière de résultats, 1
tableaux financiers, 40-49

Q

qualité
services, 5, 7

R

Rapport sur les plans et les priorités, 1, 19,51
rendement
 attentes, 1
 financier, 39
 groupement de rapports, 37-38
réalisations, 2-6
renseignements criminels, 32
responsabilisation, 52-53
réservoirs de stockage des combustibles, 37
ressources financières, 2, 7, 18, 29, 34
ressources
 GRC, 2
 intrants, 2, 7, 18, 29, 34
résultats, 54

S

satisfaction des clients, 24
secteurs d'activité
 description, 53-54
 Maintien de la paix, 34-36
 Police contractuelle, 18-28
 Police fédérale, 7-17
 Services nationaux de police, 29-33
 tableau, 55
sécurité routière, 22
services
 prestation, 53
 organisation de la prestation, 53
 secteurs, 55
Service des laboratoires judiciaires, 30
Service canadien de renseignements criminels (SCRC), 32
Services nationaux de police, 29-33
sites web, 57
Solliciteur général du Canada, v, 2
Sommaire, iii
stratégies
 crime organisé, 8
 police communautaire, 18
 Police contractuelle, 18
 Police fédérale, 7